



# Mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière

---

Octobre 2022

Municipalité régionale de comté de Lotbinière



# Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière 2022-2029

Le présent plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière a été préparé conformément au *Guide d'accompagnement* publié par RECYC-QUÉBEC. La démarche suivie par la MRC de Lotbinière respecte également en tous points les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du gouvernement québécois.

Ce document est la suite logique de la première mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles publié en 2006 par la MRC de Lotbinière. En présentant un portrait de la situation actuelle de gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification, cette seconde mise à jour du plan permet d'apprécier les résultats découlant des efforts de mise en œuvre de son prédécesseur en plus de prévoir plusieurs stratégies et actions qui seront mises en place au cours des prochaines années.



Enviro-access inc.  
268, rue Aberdeen (bureau 204)  
Sherbrooke, (Qc), J1H 1W5  
Tél. 819.823.2230  
[www.enviroaccess.ca](http://www.enviroaccess.ca)

## ÉQUIPE DE TRAVAIL

### **MRC de Lotbinière**

Daniel Lemay

Stéphane Bergeron

Stéphane Breton

Vanessa Demers Auger

Technicien en géomatique

Directeur général

Coordonnateur à l'environnement

Technicienne en bureautique

### **Enviro-accès**

Antoine Chenail

André Morin

Isabelle Audet

Conseiller technique

Chef d'équipe

Révisseuse et experte technique

# SOMMAIRE EXÉCUTIF – 2<sup>E</sup> MISE À JOUR PGMR MRC DE LOTBINIÈRE

## MISE EN CONTEXTE

Le dernier Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière, adopté en 2016, visait à couvrir les années 2015-2019. Selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), un projet de PGMR doit être adopté par résolution du conseil de la MRC avant la date du 5<sup>e</sup> anniversaire du PGMR actuellement en vigueur. Ainsi, le conseil de la MRC de Lotbinière doit adopter un projet de PGMR avant le 16 octobre 2021.

La MRC de Lotbinière a ainsi entrepris en juin 2020 la deuxième révision de son PGMR. Cette révision s'est basée sur le nouveau plan d'action gouvernemental créé dans le contexte de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles initialement publiée en 2011. Ce plan d'action comporte 23 actions coordonnées par RECYC-QUÉBEC pour la période de 2019 à 2024.

Le présent projet de PRMG constitue donc la mise à jour 2019 du PGMR de la MRC de Lotbinière. En plus des municipalités de la MRC de Lotbinière, le territoire de planification comprend quatre municipalités de la MRC de Bécancour, soit les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, ainsi qu'une municipalité de la MRC de l'Érable, soit la municipalité de Villeroy (ajout depuis 2021). Cette dernière représente un ajout par rapport au dernier PGMR.

## INVENTAIRE

Les mêmes méthodologies de collecte de données et de calcul ont été utilisées afin de favoriser la comparaison des résultats entre les inventaires de 2013 et 2019. Les mêmes secteurs ont également été utilisés, soit le secteur résidentiel, des industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). Comme le projet de PGMR présente les détails de chaque secteur ainsi que les analyses comparatives par catégorie, voici le résumé des résultats de l'inventaire.

Type de matières	2013			2019			Évolution		
	Quantité (t)		Taux	Quantité (t)		Taux	2013-2019		
	Récupérées	Générées	perform.	Récupérées	Générées	perform.	Perform.	Récupérées	Générées
Résidentiel	13 754	20 764	66,20%	10 736	18 852	56,90%	-9,30%	-21,90%	-9,20%
ICI	11 451	24 462	46,80%	19 138	34 438	55,60%	8,80%	67,10%	40,80%
CRD	11 898	15 383	77,30%	13 746	17 748	77,50%	0,10%	15,50%	15,40%
<b>TOTAL</b>	<b>37 103</b>	<b>60 608</b>	<b>61,20%</b>	<b>43 619</b>	<b>71 038</b>	<b>61,40%</b>	<b>0,20%</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>

La diminution de performance du secteur résidentiel peut représenter la modification des habitudes de consommation des citoyens qui portent une plus grande attention à la quantité de produits consommés et/ou au meilleur tri qui est fait lorsqu'ils disposent des matières résiduelles (bonne matière dans le bon bac). La mise en marche de la plateforme de compostage devrait aider à ce secteur. Quant à l'amélioration du secteur ICI, elle est due à l'amélioration de la récupération des matières organiques, bien que le recyclage y soit relativement stable. Finalement, la performance du secteur CRD a légèrement augmenté grâce à l'amélioration de la performance de récupération du bois.

La performance globale des municipalités impliquées dans le PGMR a légèrement augmenté et bien que la population du territoire a aussi augmenté, il est intéressant de souligner que la quantité de matières enfouies par habitant a diminué, passant de 459 à 435 kg/pers/an. La diminution du taux témoigne de l'engagement de la MRC. Malgré tout, il sera toutefois possible de continuer à améliorer ce résultat grâce aux actions contenues dans le plan d'action.

## PLAN D'ACTION 2022-2029

À la suite de l'adoption de la Loi modifiant la LQE en mars 2017, le PGMR doit maintenant être révisé sept ans après son entrée en vigueur. Cependant, le conseil de la MRC devra adopter par résolution un autre projet de PGMR cinq ans après l'adoption de la présente mise à jour. Les deux années supplémentaires permettront de couvrir la période de transition. Ainsi, cette nouvelle mise à jour couvrira les années 2022-2029. Le plan d'action a été mis à jour à partir des données de l'inventaire. Il a été constaté qu'avec la complétion de la plateforme de compostage, les municipalités du territoire d'application auront toutes les infrastructures majeures pour optimiser la gestion de leurs matières résiduelles. Avec notamment trois écocentres, un lieu d'enfouissement technique, une Ressoucerie, des collectes régulières des trois matières (déchets, compost et recyclage) sur le territoire, la MRC de Lotbinière devra maintenir ses services tout en les faisant connaître davantage à la population afin d'inciter les citoyens et les ICI à adopter les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. Le plan d'action 2022-2029 propose 36 actions concrètes avec des cibles ambitieuses, mais réalistes, afin d'atteindre et dépasser les objectifs. Voici quelques mesures proposées :

- Mesure 4 : Améliorer la gestion des matières recyclables pour l'ensemble des ICI du territoire d'application, tout type confondu (ex.: bureaux, magasins, campings, usines, etc.) et proposition de ressource terrain.
- Mesure 6 : Mise en marche et opération de la plateforme de compostage gérée par la MRC.
- Mesure 7 : Étendre la collecte des matières organiques putrescibles à l'ensemble du territoire.
- Mesure 11 : Maintenir l'offre de service en place pour la gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles et encourager l'adhésion des municipalités pour que le service couvre 100% du territoire.
- Mesure 31 : Élaborer un plan de communication détaillé afin de sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire en intégrant les différents médias disponibles.

La dernière mesure, soit le plan de communication détaillé, sera la clé du succès pour le prochain PGMR puisque les messages doivent être répétés plusieurs fois afin de changer les habitudes. Aussi, la connaissance accrue des matières résiduelles générées par les ICI permettra d'améliorer leur gestion. Le budget total réparti sur sept ans pour réaliser ces actions se retrouve dans le tableau suivant.

Coûts annuels prévus (\$/an)							Grand Total
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2029	
755 300 \$	762 300 \$	1 208 800 \$	742 800 \$	742 300 \$	742 300 \$	742 300 \$	5 696 100 \$

Le budget du PGMR de 2016 représentait une somme totale de 5 510 950 \$ répartie sur cinq ans. Ainsi, bien que les budgets soient similaires, celui du plan d'action 2022-2029 est réparti sur deux ans de plus.

La MRC de Lotbinière dispose d'un projet de PGMR réaliste, pertinent et à l'intérieur de ses moyens financiers. La clé du succès sera la mise en place et le suivi des actions, ce qui est déjà bien fait, ainsi que la communication fréquente avec les citoyens pour leur faire participer à l'optimisation des services.

# TABLE DES MATIÈRES

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION .....</b>	<b>2</b>
2.1	DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE .....	2
2.1.1	<i>MRC de Lotbinière.....</i>	2
2.1.2	<i>MRC de Bécancour et la MRC de L'Érable.....</i>	6
2.2	INFRASTRUCTURES.....	10
2.2.1	<i>Réseau routier.....</i>	10
2.2.2	<i>Transport ferroviaire.....</i>	10
2.2.3	<i>Autres infrastructures .....</i>	10
2.3	AFFECTATION DU TERRITOIRE.....	12
2.3.1	<i>MRC de Lotbinière.....</i>	12
2.3.2	<i>MRC de Bécancour.....</i>	13
2.3.3	<i>MRC de L'Érable.....</i>	14
2.4	PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE.....	15
2.4.1	<i>Répartition de la population.....</i>	15
2.4.2	<i>Résidences permanentes par type d'habitation .....</i>	19
2.4.3	<i>Population permanente et population saisonnière .....</i>	19
2.4.4	<i>Projections démographiques .....</i>	21
2.5	PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE .....	22
2.5.1	<i>Répartition par secteur économique de la population en emploi.....</i>	29
<b>3</b>	<b>GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>31</b>
3.1	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITES .....	31
3.2	ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	31
3.2.1	<i>Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB).....</i>	32
3.2.2	<i>Entente de gestion de regroupement Centre.....</i>	32
3.2.3	<i>Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit.....</i>	32
3.2.4	<i>Regroupement Lotbinière Nord-Ouest.....</i>	32
3.3	REGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RESIDUELLES .....	38
3.4	SECTEURS GÉNÉRANT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	39
3.4.1	<i>Secteur résidentiel .....</i>	39
3.4.2	<i>Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI).....</i>	39
3.4.3	<i>Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).....</i>	41
3.5	GESTION PAR TYPE DE MATIÈRES .....	41
3.5.1	<i>Matières recyclables .....</i>	41
3.5.2	<i>Matières organiques putrescibles.....</i>	41
3.5.3	<i>Véhicules hors d'usage .....</i>	44
3.5.4	<i>Textile .....</i>	45
3.5.5	<i>Résidus domestiques dangereux (RDD) .....</i>	46
3.5.6	<i>Encombrants.....</i>	50
3.5.7	<i>Plastiques agricoles .....</i>	50
3.5.8	<i>Pneus .....</i>	51
3.5.9	<i>Matières résiduelles éliminées ou enfouies .....</i>	51
3.5.10	<i>Autres types de matières .....</i>	51
<b>4</b>	<b>RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE.....</b>	<b>53</b>

4.1	INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	53
4.1.1	<i>Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien</i> .....	53
4.1.2	<i>Écocentres</i> .....	54
4.1.3	<i>Dépôt de matériaux secs</i> .....	55
4.1.4	<i>Centre de tri et de récupération des matières recyclables</i> .....	56
4.1.5	<i>Infrastructures de compostage</i> .....	56
4.1.6	<i>Centre de traitement des boues</i> .....	56
4.2	ORGANISMES .....	56
4.2.1	<i>Organismes gouvernementaux</i> .....	56
4.2.2	<i>Groupes environnementaux</i> .....	57
4.2.3	<i>Commissions scolaires</i> .....	58
4.2.4	<i>Établissements verts Bründtland (ÉVB)</i> .....	59
4.2.5	<i>Carbone Scol'ERE Québec</i> .....	59
4.2.6	<i>Autres organismes</i> .....	59
4.3	ENTREPRISES .....	60
<b>5</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE EN 2019</b> .....	<b>61</b>
5.1	SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	63
5.1.1	<i>Matières recyclables</i> .....	64
5.1.2	<i>Matières organiques</i> .....	67
5.1.3	<i>Véhicules hors d'usage (VHU)</i> .....	71
5.1.4	<i>Textile</i> .....	72
5.1.5	<i>Résidus domestiques dangereux (RDD)</i> .....	73
5.1.6	<i>Encombrants</i> .....	75
5.1.7	<i>Autres résidus demandant une gestion particulière</i> .....	76
5.1.8	<i>Résidus ultimes</i> .....	78
5.2	SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) .....	78
5.2.1	<i>Matières recyclables</i> .....	79
5.2.2	<i>Matières organiques</i> .....	81
5.2.3	<i>Véhicules hors d'usage</i> .....	83
5.2.4	<i>Résidus ultimes</i> .....	83
5.2.5	<i>Autres matières</i> .....	84
5.3	SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION (CRD) .....	85
<b>6</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS</b> .....	<b>88</b>
6.1	BILAN DU DEUXIÈME PGMR (2016) .....	88
6.2	ÉVALUATION COMPARATIVE DES RÉSULTATS 2013-2019 PAR SECTEUR .....	103
6.2.1	<i>Description des données du tableau</i> .....	104
6.2.2	<i>Évolution du secteur résidentiel</i> .....	104
6.2.3	<i>Évolution du secteur des ICI</i> .....	105
6.2.4	<i>Évolution du secteur de la CRD</i> .....	106
6.3	ÉVALUATION COMPARATIVE DES RÉSULTATS D'ENFOUISSEMENT 2013-2019 PAR HABITANT .....	106
6.4	PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX .....	108
6.4.1	<i>Problématiques et enjeux régionaux</i> .....	108
6.5	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS.....	110
6.5.1	<i>Objectifs provinciaux</i> .....	110
6.5.2	<i>Orientations et objectifs régionaux</i> .....	110
6.5.3	<i>Accessibilité et capacité du LET de Saint-Flavien</i> .....	114
<b>7</b>	<b>PLAN D'ACTION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2022-2029</b> .....	<b>115</b>
7.1	STRATÉGIES D'INTERVENTION .....	115
7.1.1	<i>Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</i> .....	115

7.1.2	<i>Acquisition de connaissances.....</i>	116
7.1.3	<i>Responsabilisation des générateurs ICI et CRD.....</i>	116
7.2	MESURES PRÉVUES AU PLAN D’ACTION .....	116
<b>8</b>	<b>SUIVI ET SURVEILLANCE DU PGMR .....</b>	<b>133</b>
8.1	RESPONSABLES DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE .....	133
8.2	OUTILS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE .....	133
8.3	PLAN DE COMMUNICATION .....	136
<b>9</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>137</b>
<b>10</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>138</b>

## ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES, ORGANISMES ET INSTITUTIONS CONCERNÉS PAR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ANNEXE 2 : AIDE-MÉMOIRE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES CITOYENS

ANNEXE 3 : FICHES SYNTHÈSES DES MESURES



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 : Caractéristiques démographiques et territoriales de la MRC de Lotbinière dans la région administrative de Chaudière-Appalaches .....	3
Tableau 2-2 : Caractéristiques démographiques et territoriales des MRC situées dans la région administrative du Centre-du-Québec.....	7
Tableau 2-3 : Population et occupation du territoire en 2019.....	16
Tableau 2-4 : Nombre de résidences permanentes par type d'habitation .....	19
Tableau 2-5 : Population permanente et saisonnière du territoire d'application .....	20
Tableau 2-6 : Projection de la population 2016-2031 .....	21
Tableau 2-7 : Indice de développement socio-économique (ID) par municipalité, de 1996 à 2016 .....	22
Tableau 2-8 : Répartition des industries, commerces et institutions par secteurs d'activités et municipalités en 2020 .....	23
Tableau 2-9 : Nombre d'emplois par secteurs d'activités et municipalités en 2020 .....	24
Tableau 2-10 : Taille des entreprises manufacturières du territoire de planification et nombre d'employés en 2020 .....	26
Tableau 2-11 : Exploitations agricoles sur le territoire de planification en 2020 .....	27
Tableau 2-12 : Indicateurs du marché du travail par municipalité pour 2016.....	28
Tableau 2-13 : Revenu total médian par ménage en 2015 .....	29
Tableau 3-1: Sommaire des responsabilités de collectes des matières résiduelles sur le territoire de planification du PGMR pour le secteur résidentiel .....	34
Tableau 3-2 : Réglementation ou points réglementés concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application .....	38
Tableau 3-3 : Répartition du nombre de logements sur le territoire.....	40
Tableau 3-4 : Gestion des boues municipales par municipalité du territoire d'application .....	43
Tableau 3-5 : Localisation des cloches de récupération (points de dépôt) de la Ressourcerie de Lotbinière en 2021 .....	45
Tableau 3-6 : Associations et sociétés responsables de la gestion de certains types de RDD sur le territoire de la MRC.....	47
Tableau 3-7 : Points de dépôt des RDD sur le territoire de planification du PGMR .....	48
Tableau 3-8 : Gestion des balayures de rues sur le territoire de planification du PGMR en 2019	52
Tableau 5-1 : Type de données et sources par type de matières .....	61
Tableau 5-2 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 par secteurs d'activités .....	62
Tableau 5-3 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur résidentiel .....	63
Tableau 5-4 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles « facultatives » au bilan récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur résidentiel.....	63
Tableau 5-5 : Quantité de sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles en 2019 .....	65
Tableau 5-6 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur résidentiel .....	65
Tableau 5-7 : Ventilation des matières recyclables récupérées par l'entremise de la collecte du secteur résidentiel selon le type de matières .....	66

Tableau 5-8 : Ventilation des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective (porte-à-porte) en fonction du type de matière en 2019 .....	66
Tableau 5-9 : Ventilation des matières recyclables enfouies par l’entremise de la collecte des déchets du secteur résidentiel selon le type de matières.....	66
Tableau 5-10 : Quantité des matières recyclables éliminées par l'entremise de la collecte des déchets en 2019 pour le secteur résidentiel.....	67
Tableau 5-11 : Hypothèses considérées pour l’estimation des quantités de boues de fosses septiques générées par année sur le territoire d’application en 2019 .....	68
Tableau 5-12 : Quantités estimées de boues de fosses septiques générées sur le territoire d’application et boues municipales collectées en 2019.....	69
Tableau 5-13 : Quantités totales de matières organiques putrescibles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019.....	70
Tableau 5-14 : Quantités estimées, en tonnes, des véhicules hors d’usage récupérées, éliminées et générées pour le territoire d’application en 2019 .....	72
Tableau 5-15 : Quantités estimées de textile récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019.....	73
Tableau 5-16 : Quantités réelles et estimées de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019 .....	74
Tableau 5-15 : Quantités estimées d’encombrants métalliques et non métalliques récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019 .....	75
Tableau 5-18 : Quantités estimées de pneus et de contenants consignés récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019.....	77
Tableau 5-17 : Sommaire de l’ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d’application du PGMR en 2019 pour le secteur des ICI.....	78
Tableau 5-20 : Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI en 2019 .....	80
Tableau 5-21 : Quantité de matières recyclables récupérées par secteur ICI en 2019 (incluant les rejets).....	80
Tableau 5-22 : Quantité de matières recyclables éliminées par secteur ICI en 2019 .....	81
Tableau 5-21 : Quantités estimées de matières organiques récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI en 2019.....	82
Tableau 5-22 : Quantités estimées de véhicules hors d’usage récupérés, éliminés et générés sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI en 2019 .....	83
Tableau 5-23 : Quantités de matières enfouies au LET de la MRC de Lotbinière par le secteur ICI en 2019.....	84
Tableau 5-24 : Sommaire de l’ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d’application du PGMR en 2019 pour le secteur des CRD .....	85
Tableau 5-25 : Ventilation par municipalité de la quantité de matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD en 2019 .....	87
Tableau 6-1 : Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Lotbinière au 30 juin 2021 .....	89
Tableau 6-2 : Comparaison des quantités de matières résiduelles récupérées et générées entre 2013 et 2019 par secteur .....	103
Tableau 6-3 : Comparaison des quantités de matières résiduelles enfouies par habitant (kg/pers./an) entre 2013 et 2019.....	106
Tableau 6-4 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois .....	111
Tableau 7-1: Plan d'action 2022-2029 de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière .....	118

Tableau 7-2 : Sommaire des coûts prévus aux mesures du PGMR .....	130
Tableau 8-1 : Plan de surveillance pour la mise à jour de l'inventaire.....	134

## LISTE DES FIGURES

Figure 2-1 : Territoire de planification du PGMR 2021 de la MRC de Lotbinière.....	4
Figure 2-2 : Caractéristiques physiques et bassins versants des régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec sur le territoire couvert par le PGMR 2021 .....	8
Figure 2-3: Caractéristiques physiques du territoire de planification du PGMR 2021.....	9
Figure 2-4 : Infrastructures routières et ferroviaires sur le territoire de planification .....	11
Figure 2-5 : Distribution de la population par municipalité .....	17
Figure 2-6 : Variation de la population du territoire de planification entre 1996 et 2019 .....	18
Figure 2-7 : Répartition de la population du territoire de planification par groupe d'âge en 2019 .....	18
Figure 2-8 : Répartition de la population de 15 ans et plus en emploi selon le type d'industrie en 2016.....	30
Figure 3-1 : Municipalités desservies par le Lieu d'enfouissement technique (LET) et la plateforme de compostage ainsi que les territoires de collecte des déchets et matières putrescibles.....	36
Figure 3-2 : Installations de récupération et territoires de collecte des matières recyclables .....	37
Figure 4-1 : Évolution des quantités de matières enfouies et projection d'ici 2031 en fonction de la population.....	54
Figure 5-1 : Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées sur le territoire du PGMR en 2019 pour les trois secteurs d'activités.....	62
Figure 5-2 : Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel en 2019.....	64
Figure 5-3 : Ventilation de la composition des matières organiques récupérées sur le territoire en 2019.....	71
Figure 5-4 : Ventilation de la composition des matières organiques éliminées sur le territoire en 2019.....	71
Figure 5-5 : Ventilation des résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés sur le territoire en 2019.....	74
Figure 5-6 : Proportion des matières résiduelles récupérées par type de matières pour le secteur des ICI en 2019 .....	79
Figure 5-7 : Proportion des matières résiduelles éliminées par type de matières pour le secteur des ICI en 2019 .....	79
Figure 5-8 : Ventilation des matières résiduelles éliminées sur le territoire pour le secteur des ICI en 2019.....	82
Figure 5-9 : Ventilation des matières récupérées sur le territoire pour le secteur des CRD en 2019 .....	85
Figure 5-10 : Ventilation des matières éliminées sur le territoire pour le secteur des CRD en 2019 .....	86

## ACRONYMES

<b>ACDC</b>	PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE
<b>ARC</b>	<i>AUTOMOTIVE RECYCLERS ASSOCIATION</i>
<b>ARPAC</b>	ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PIÈCES D'AUTOS ET DE CAMIONS
<b>ARPE</b>	ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES
<b>CAB</b>	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
<b>CN</b>	CANADIEN NATIONAL (TRANSPORT FERROVIAIRE)
<b>CPTAQ</b>	COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
<b>CRECA</b>	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
<b>CRECQ</b>	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC
<b>ENÉS</b>	ENTREPRISE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE
<b>ÉVB</b>	ÉTABLISSEMENTS VERTS BRÜNDTLAND
<b>ISÉ</b>	INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION
<b>LES</b>	LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
<b>LET</b>	LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
<b>LPTAQ</b>	LOI SUR LA PROTECTION DES TERRITOIRES ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC
<b>MAMH</b>	MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
<b>MAPAQ</b>	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
<b>MELCC</b>	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
<b>MRC</b>	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
<b>PDZA</b>	PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
<b>PGMR</b>	PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
<b>OBNL</b>	ORGANISME À BUT NON LUCRATIF
<b>OBV</b>	ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
<b>RDD</b>	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
<b>REP</b>	RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS
<b>REIMR</b>	RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
<b>RIGMRB</b>	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BEAURIVAGE
<b>RRQ</b>	RÉSEAU DES RESSOURCERIES DU QUÉBEC
<b>SMBR</b>	« <i>SUSPENDED MEDIA BIO-REACTOR</i> » OU RÉACTEUR BIOLOGIQUE SUR LIT FLUIDISÉ
<b>SOMAE</b>	SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
<b>VHU</b>	VÉHICULE HORS D'USAGE

# 1 INTRODUCTION

Depuis la réalisation du dernier Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière en 2013, un nouveau plan d'action gouvernemental a été créé dans le contexte de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles initialement publiée en 2011 (ci-après « la Politique »). Ce plan d'action comporte 23 actions coordonnées par RECYC-QUÉBEC pour la période de 2019 à 2024 et fait suite au dernier plan d'action de 2011 à 2015.

Ce nouveau plan comprend également un ensemble d'objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2024 par l'intermédiaire de 24 actions réparties en cinq mesures (MELCC, 2019). Ce plan d'action vise plusieurs objectifs ambitieux pour la gestion des matières résiduelles au Québec dont, entre autres, de :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Une des pièces maîtresses de la Politique consiste en l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi, par les municipalités régionales de comté (MRC) ou leur regroupement, de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Dans cet optique, la MRC de Lotbinière a adopté le 13 septembre 2006 son tout premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qu'elle a mis à jour en octobre 2016. En vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Lotbinière se doit de réviser ce plan aux sept ans, mais doit adopter un projet de PGMR avant le cinquième anniversaire du plan. Compte tenu des délais d'adoption du nouveau PGMR, la MRC de Lotbinière a adopté le 12 juin 2020 une résolution énonçant son intention de débiter la deuxième révision de son PGMR afin d'adopter un projet au plus tard le 16 octobre 2021.

Pour cette seconde mise à jour du PGMR, le territoire de planification de la MRC de Lotbinière a été agrandi pour inclure la municipalité de Villeroy, provenant du territoire de la MRC de l'Érable, et qui souhaite se joindre au PGMR de la MRC de Lotbinière.

Le présent document constitue donc la mise à jour 2019 du PGMR de la MRC de Lotbinière. En plus des municipalités de la MRC de Lotbinière, le territoire de planification comprend quatre municipalités de la MRC de Bécancour, soit les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, ainsi qu'une municipalité de la MRC de l'Érable, soit la municipalité de Villeroy (ajout depuis 2021).

Cette mise à jour comprend également les éléments suivants :

- Une description du territoire de planification
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification;
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles;
- Un diagnostic territorial;
- Une analyse comparative des inventaires 2013 et 2019;

- L'avancement du plan d'action précédent;
- Une description des mesures prévues; et
- Un système de suivi et de surveillance de la mise en œuvre pour les nouvelles actions.

## **2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION**

La description du territoire de planification de la MRC de Lotbinière porte principalement sur trois volets, soit sur la géographie, la démographie et certaines caractéristiques socioéconomiques fondamentales. Il est à noter que le territoire de planification du présent PGMR correspond aux 18 municipalités de la MRC de Lotbinière, aux municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise de la MRC de Bécancour ainsi qu'à la municipalité de Villeroy de la MRC de l'Érable. L'année 2019 a été choisie comme année de mise à jour puisqu'elle représentait l'année avec les données disponibles les plus complètes et représentatives au moment de la rédaction. Ceci permet également d'être cohérent avec l'inventaire des matières résiduelles effectué pour cette même année.

### **2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE**

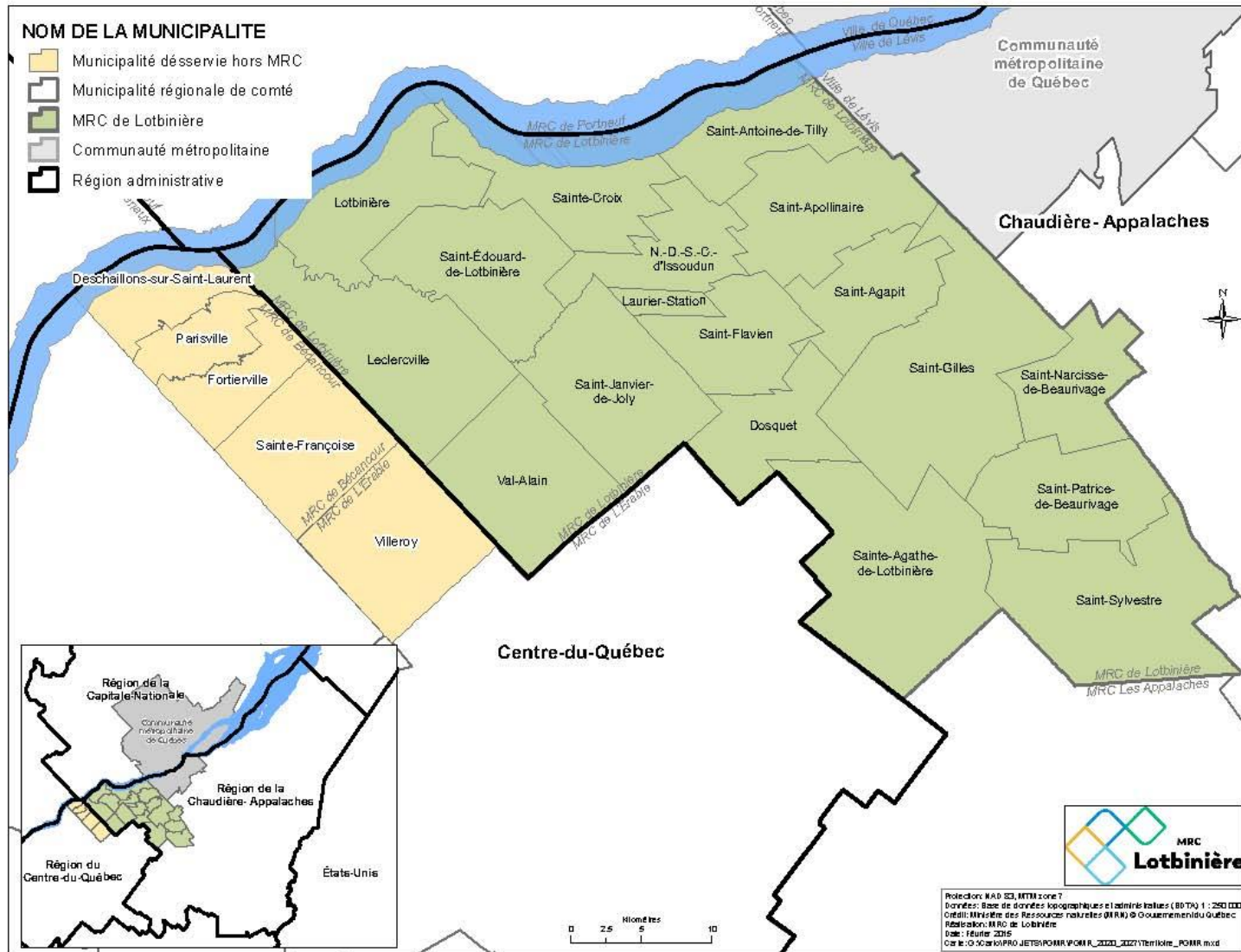
#### **2.1.1 MRC de Lotbinière**

La MRC de Lotbinière est située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, région qui comprend neuf MRC et la Ville de Lévis. Localisé à l'extrémité ouest de la région administrative et à la porte de la Capitale nationale, le territoire de la MRC de Lotbinière couvre une superficie de 1 754 km<sup>2</sup>. La MRC de Lotbinière est principalement inscrite dans les basses terres du Saint-Laurent et est bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent sur près de 50 kilomètres et au sud par le piémont appalachien. Outre sa façade donnant sur le Saint-Laurent, la MRC de Lotbinière est entourée d'est en ouest par la Ville de Lévis et par les MRC de La Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche, des Appalaches, de l'Érable et de Bécancour; ces deux dernières faisant partie de la région Centre-du-Québec. La MRC de Lotbinière est située à une trentaine de kilomètres en amont de Québec et à près de 200 kilomètres de Montréal. La figure 2-1 illustre bien la localisation de la MRC de Lotbinière au sein de l'ensemble régional de Chaudière-Appalaches. Elle constitue 11 % du territoire de la région de Chaudière-Appalaches. Elle comptait toutefois pour 7,8 % de sa population en 2019, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2020). Le tableau 2-1 présente les données démographiques et territoriales de la MRC.

**Tableau 2-1 : Caractéristiques démographiques et territoriales de la MRC de Lotbinière dans la région administrative de Chaudière-Appalaches**

MRC	Population 2019	Part de la population régionale (%)	Superficie terrestre(km <sup>2</sup> )	Part de la superficie régionale (%)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Beauce-Sartigan	53 639	12,5 %	1 953	13,0 %	27,5
Bellechasse	37 616	8,8 %	1 754	11,6 %	21,5
Les Appalaches	42 550	9,9 %	1 913	12,7 %	22,2
La Nouvelle-Beauce	37 897	8,8 %	905	6,0 %	41,9
Lévis	147 673	34,5 %	447	3,0 %	330,0
Les Etchemins	16 478	3,8 %	1 808	12,0 %	9,1
L'Islet	17 651	4,1 %	2 099	13,9 %	8,4
<b>Lotbinière</b>	<b>33 276</b>	<b>7,8 %</b>	<b>1 664</b>	<b>11,0 %</b>	<b>20,0</b>
Montmagny	22 548	5,3 %	1 692	11,2 %	13,3
Robert-Cliche	19 290	4,5 %	838	5,6 %	23,0
<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>428 618</b>	<b>100</b>	<b>15 073</b>	<b>100</b>	<b>28,4</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020. Profils statistiques par régions et MRC géographiques.



réf

Figure 2-1 : Territoire de planification du PGMR 2021 de la MRC de Lotbinière



La MRC de Lotbinière avait une population en 2019 de 33 276 habitants. La densité de sa population de 20,0 habitants/km<sup>2</sup> est largement inférieure à la densité moyenne de Chaudière-Appalaches qui s'établit à 28,4 habitants/km<sup>2</sup>. La MRC de Lotbinière se caractérise par un habitat relativement dispersé où l'emprise rurale est prépondérante. Elle est ainsi composée de 18 municipalités dont la majorité (13) accueille moins de 2 000 habitants. Seules deux municipalités dépassent les 3 000 habitants, soit les municipalités de Saint-Agapit et Saint-Apollinaire. La figure 2-1 illustre en vert foncé la localisation des municipalités qui forment la MRC de Lotbinière.

Le territoire de la MRC de Lotbinière présente quatre ensembles géomorphologiques distincts qui se succèdent du nord au sud. Chaque ensemble offre des caractéristiques visuelles et écologiques particulières. La configuration spécifique de ces ensembles a contribué à façonner l'organisation spatiale des activités humaines au fil des ans. D'abord, les basses terres du Saint-Laurent forment la zone riveraine avec les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, de Sainte-Croix, de Lotbinière et de Leclercville. Celles-ci sont localisées sur des terrasses peu élevées où s'abaissent ici et là de petites vallées qui favorisent les contacts avec le littoral. Suit la plaine agricole, située de part et d'autre de l'autoroute Jean-Lesage, où les vastes champs offrent une grande ouverture visuelle, sauf dans les secteurs boisés de la seigneurie Lotbinière et de la forêt Beurivage. Outre l'intérieur des municipalités riveraines, cet ensemble comprend aussi les municipalités de Saint-Apollinaire, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Laurier-Station, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Saint-Agapit, Dosquet, Saint-Gilles ainsi qu'une partie des municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière et de Saint-Narcisse-de-Beurivage. Vient ensuite un corridor étroit qui forme le piémont appalachien où se dessine une alternance davantage marquée de champs et de boisés, parcourus par de faibles ondulations topographiques. Les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beurivage et Saint-Patrice-de-Beurivage sont partiellement comprises au sein de cet ensemble. Enfin, le contrefort des Appalaches soulève l'extrémité sud-est de la MRC, soit en partie les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, de Saint-Patrice-de-Beurivage et de Saint-Sylvestre. Ce secteur offre une vue imprenable sur les monts Handkerchief (660 mètres) et Sainte-Marguerite (698 mètres) qui forment les sommets les plus élevés de la MRC. La figure 2-2 permet de voir la configuration du territoire de la MRC.

Le territoire de Lotbinière est drainé par différents cours d'eau. La rivière Beurivage et ses affluents constituent un important bassin versant dans la MRC. Le sous-bassin versant de la rivière Chaudière occupe une partie substantielle des municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Dosquet, Saint-Narcisse-de-Beurivage, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beurivage et Saint-Sylvestre. À l'ouest, le bassin versant de la rivière du Chêne, qui se jette dans le Saint-Laurent à Leclercville, occupe une bonne partie des municipalités de Dosquet, Leclercville, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beurivage, Saint-Gilles, Saint-Flavien, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain. La rivière Bourret présente un bassin versant de plus petite dimension. Il est à noter que la rivière Bécancour traverse le sud-ouest de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière et que la rivière Filcars s'y jette (voir la figure 2-2). La MRC compte plusieurs lacs sur son territoire, mais ils sont tous de modeste envergure. Le plus imposant est situé à Saint-Patrice-de-Beurivage, soit le Petit Lac (voir la figure 2-2), et occupe une superficie de moins d'un km<sup>2</sup>. Enfin, les milieux humides caractérisent plusieurs secteurs de la MRC, notamment dans les municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière, Dosquet et Saint-Gilles. Une dizaine de tourbières importantes sont également présentes dans la MRC (voir la figure 2-3 à cet égard).

Plus de 98 % de la superficie de la MRC se trouve sous l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole. Selon les données compilées par le service d'aménagement du territoire de la MRC, la forêt

couvre 61 % du territoire. De façon générale, le couvert forestier est morcelé en de multiples parcelles, à l'exception du bloc de forêt de la seigneurie de Lotbinière et de la forêt Beaurivage. De plus, près de 90 % des terres boisées appartiennent à des propriétaires privés alors que seulement 10 % relèvent du domaine public. La MRC de Lotbinière consacre 34 % de sa superficie à l'agriculture, ce qui fait d'elle l'une des MRC les plus agricoles de la région Chaudière-Appalaches. Enfin, les périmètres urbanisés couvrent moins de 2 % de la superficie de la MRC.

La MRC ne compte aucun parc ni territoire de juridiction fédérale. Toutefois, le 2 septembre 2003, le Domaine Joly-De Lotbinière, reconnu comme l'un des plus beaux jardins anciens au pays, a été désigné Lieu historique national du Canada. Le Domaine couvre une superficie de 1,5 km<sup>2</sup> dans la municipalité de Sainte-Croix. Trois réserves écologiques de compétence provinciale sont situées sur le territoire de la MRC. Il s'agit de la réserve écologique de la Rivière-du-Moulin (0,11 km<sup>2</sup>) située à Lotbinière, de la réserve écologique Lionel-Cinq-Mars (4,14 km<sup>2</sup>) à Saint-Édouard-de-Lotbinière et de la réserve écologique de la Pointe-Platon (0,57 km<sup>2</sup>) à Sainte-Croix, située à côté du Domaine Joly-De Lotbinière. La figure 2-3 montre la localisation de ces espaces de protection.

### **2.1.2 MRC de Bécancour et la MRC de L'Érable**

Les MRC de Bécancour et de L'Érable sont entourées par la MRC de Lotbinière, la MRC de Nicolet-Yamaska, la MRC d'Arthabaska et la MRC des Appalaches. Les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise sont situées dans la MRC de Bécancour et la municipalité de Villeroy dans la MRC de L'Érable. Ces MRC font toutes deux parties de la région administrative du Centre-du-Québec. Les cinq municipalités couvrent une superficie de 305 km<sup>2</sup> et bordent les municipalités de Leclercville et Val-Alain à l'ouest.

Les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy ont une densité moyenne de 9,8 habitants/km<sup>2</sup>. Ce qui est largement inférieur à la densité moyenne du Centre-du-Québec qui s'établit à 36,0 habitants/km<sup>2</sup>. Elles constituent près de 5 % du territoire de la région du Centre-du-Québec et comptaient pour 1,2 % de sa population en 2019. Les cinq municipalités se caractérisent par un habitat relativement dispersé où l'emprise rurale est prépondérante. Tout comme pour la majorité des municipalités de la MRC de Lotbinière, les cinq municipalités comptent moins de 2 000 habitants. La figure 2-1 illustre, en jaune pâle, la localisation de ces cinq municipalités.

À l'instar d'une bonne partie du territoire de la MRC de Lotbinière, les cinq municipalités voisines sont situées dans les basses terres du Saint-Laurent où la zone riveraine est occupée par la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. La plaine agricole suit ensuite dans les municipalités de Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy.

**Tableau 2-2 : Caractéristiques démographiques et territoriales des MRC situées dans la région administrative du Centre-du-Québec**

MRC	Population 2019	Part de la population régionale (%)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part de la superficie régionale (%)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Arthabaska	74 080	29,7	1 886	27,3	39,3
Bécancour	20 819	8,3	1 144	16,5	18,2
<b>Deschailions-sur-Saint-Laurent</b>	<b>875</b>	<b>0,4</b>	<b>36,55</b>	<b>0,5</b>	<b>23,9</b>
<b>Fortierville</b>	<b>666</b>	<b>0,3</b>	<b>44,29</b>	<b>0,6</b>	<b>15,0</b>
<b>Parisville</b>	<b>526</b>	<b>0,2</b>	<b>35,72</b>	<b>0,5</b>	<b>14,7</b>
<b>Sainte-Françoise</b>	<b>454</b>	<b>0,2</b>	<b>87,45</b>	<b>1,3</b>	<b>5,2</b>
Drummond	107 087	42,9	1 599	23,1	67,0
L'Érable	23 727	9,5	1 287	18,6	18,4
<b>Villeroy</b>	<b>474</b>	<b>0,2</b>	<b>101,42</b>	<b>1,5</b>	<b>4,7</b>
Nicolet-Yamaska	23 683	9,5	1 005	14,5	23,6
<b>Centre-du-Québec</b>	<b>249 396</b>	<b>100</b>	<b>6 921</b>	<b>100</b>	<b>36,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020. Profils statistiques par régions et MRC géographiques.

Concernant le drainage, les MRC de Bécancour et de L'Érable sont traversées par bon nombre de cours d'eau. Le principal bassin versant couvrant les cinq municipalités voisines est le bassin de la petite rivière du Chêne qui couvre également une petite portion de la MRC de Lotbinière, comme il est possible de le voir à la figure 2-2.

Les forêts couvrent plus de 58,3 % du territoire de la MRC de Bécancour, selon son Plan de développement de la zone agricole (PDZA)<sup>1</sup>. De plus, environ 36 % du territoire de cette MRC est dédié à l'agriculture (culture d'avoine, maïs et soya ainsi qu'élevage porcin et avicole notamment) tandis que les périmètres urbains occupent 5,1 % de son territoire. Ces valeurs se rapprochent donc de celles décrites plus tôt pour la MRC de Lotbinière. Il est à noter que la superficie des quatre municipalités incluses au PGMR couvre 204 km<sup>2</sup>.

Quant à la MRC de L'Érable, 96 % de son territoire se situe en zone agricole (culture de canneberge, élevage laitier ou de bovins) et 52 % de cette zone conserve un couvert forestier selon son PDZA<sup>2</sup>. La municipalité de Villeroy est située dans les basses terres et contient également quatre blocs de Terres publiques intramunicipales (TPI) totalisant une superficie de 28 km<sup>2</sup>, dont 6,5 km<sup>2</sup> d'aire protégée.<sup>3</sup> 1,9 % du territoire de Villeroy est affecté au périmètre urbain.

<sup>1</sup> PDZA de la MRC de Bécancour du 6 mai 2010

<sup>2</sup> PDZA de la MRC de L'Érable de janvier 2010

<sup>3</sup> Plan général d'aménagement forestier 2009-2013, TPI de la MRC de L'Érable

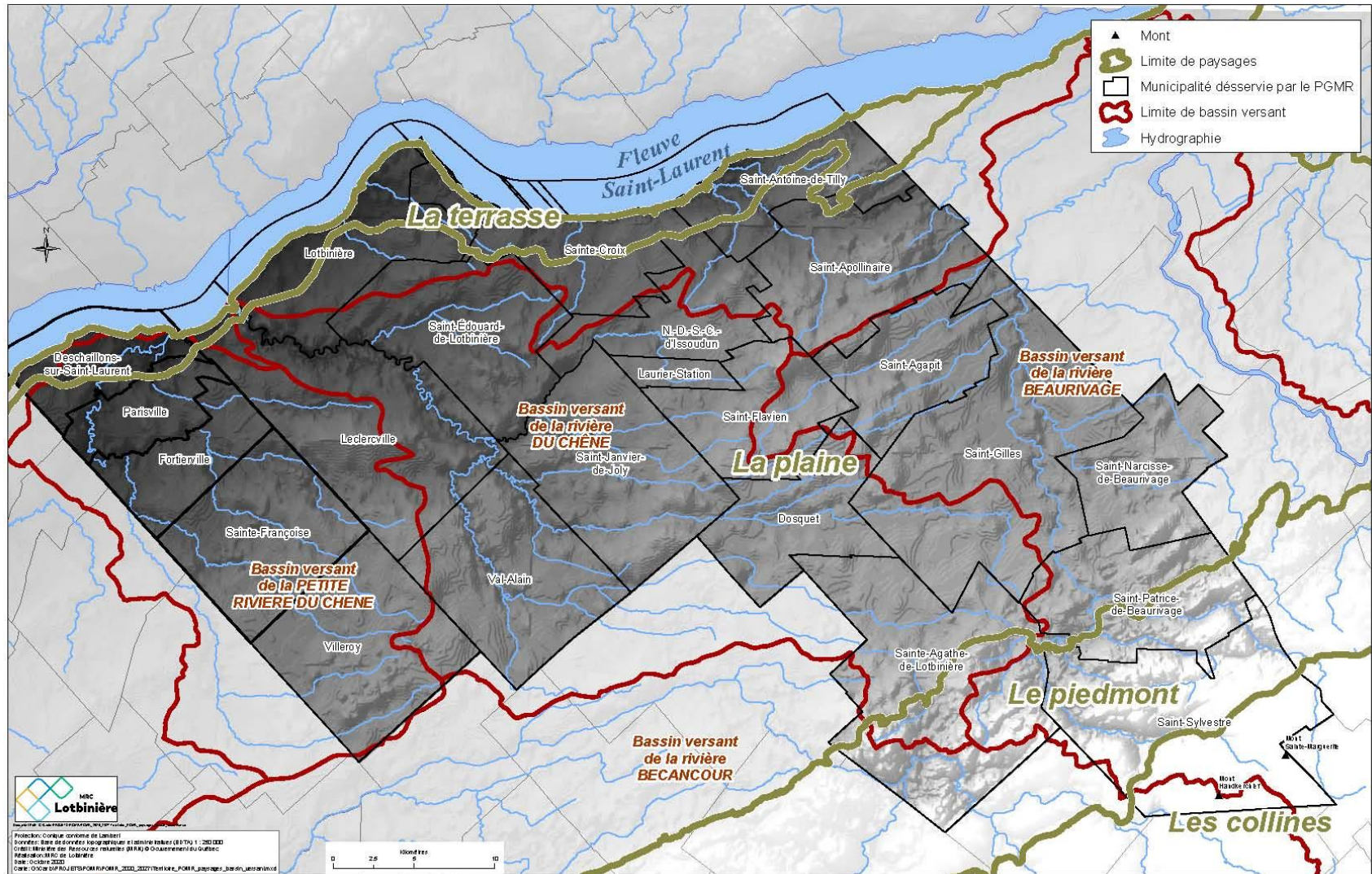


Figure 2-2 : Caractéristiques physiques et bassins versants des régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec sur le territoire couvert par le PGMR 2021

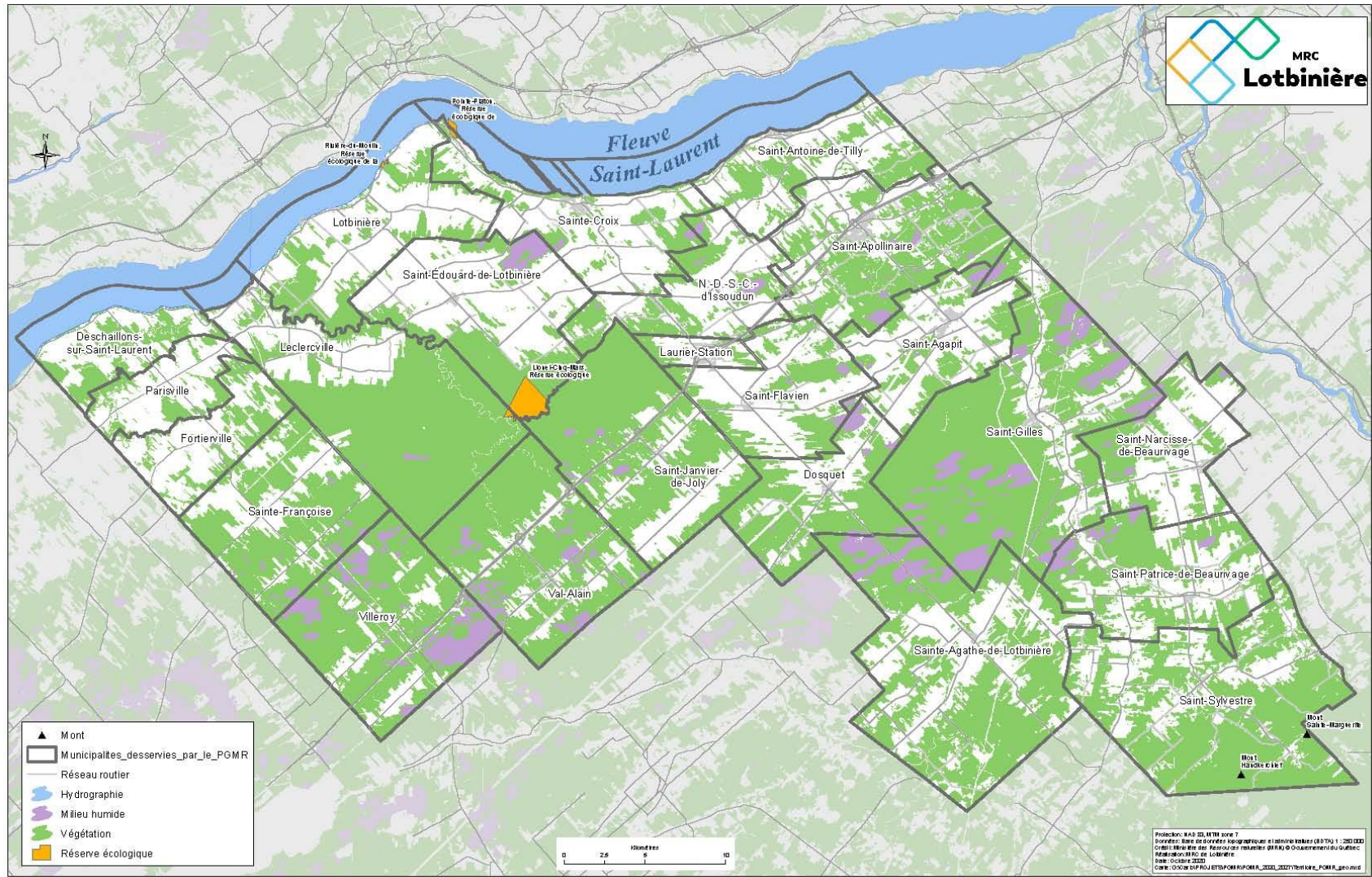


Figure 2-3: Caractéristiques physiques du territoire de planification du PGMR 2021

## **2.2 INFRASTRUCTURES**

### **2.2.1 Réseau routier**

La MRC de Lotbinière est desservie par un réseau routier complet qui la quadrille littéralement. L'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20) en constitue l'axe principal et son effet structurant sur le développement local et régional n'est plus à démontrer. Elle traverse d'est en ouest les municipalités de Saint-Apollinaire, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain et Villeroy. La route panoramique 132 s'étire le long du Saint-Laurent, de Gaspé à Dundee, à la frontière ontarienne, et franchit en un parcours sinueux les cinq municipalités riveraines du territoire d'application, soit les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Lotbinière, Leclercville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent dans la MRC de Bécancour. Elle est la seconde artère en importance au sein du territoire d'application. Elle représente une voie privilégiée de circulation touristique. La route 116, qui était le principal axe routier entre Québec et Montréal avant la construction de l'autoroute 20, passe par le nord de la municipalité de Saint-Gilles avant de traverser le cœur des municipalités de Saint-Agapit et Dosquet. La route secondaire 216, qui relie Asbestos à la municipalité de Sainte-Perpétue (MRC de L'Islet) traverse la municipalité de Saint-Sylvestre. La figure 2-4 illustre les axes de transports du territoire du PGMR. Le territoire d'application est aussi sillonné par plus de 813 kilomètres de routes locales, pavés ou non.

### **2.2.2 Transport ferroviaire**

L'axe ferroviaire transcontinental du Canadien National (CN) constitue également une voie de communication dont les effets sont importants sur le développement régional. Les municipalités de Saint-Apollinaire, Laurier-Station, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Flavien, Val-Alain et Villeroy sont traversées par l'axe ferroviaire.

### **2.2.3 Autres infrastructures**

Le territoire desservi par le PGMR ne contient pas de port commercial ou d'aéroport. Cependant, une carrière (Ray-Car à Saint-Flavien) pourrait potentiellement participer à la revalorisation de certains matériaux de construction. Les infrastructures reliées au traitement des matières résiduelles seront couvertes dans la section 3.

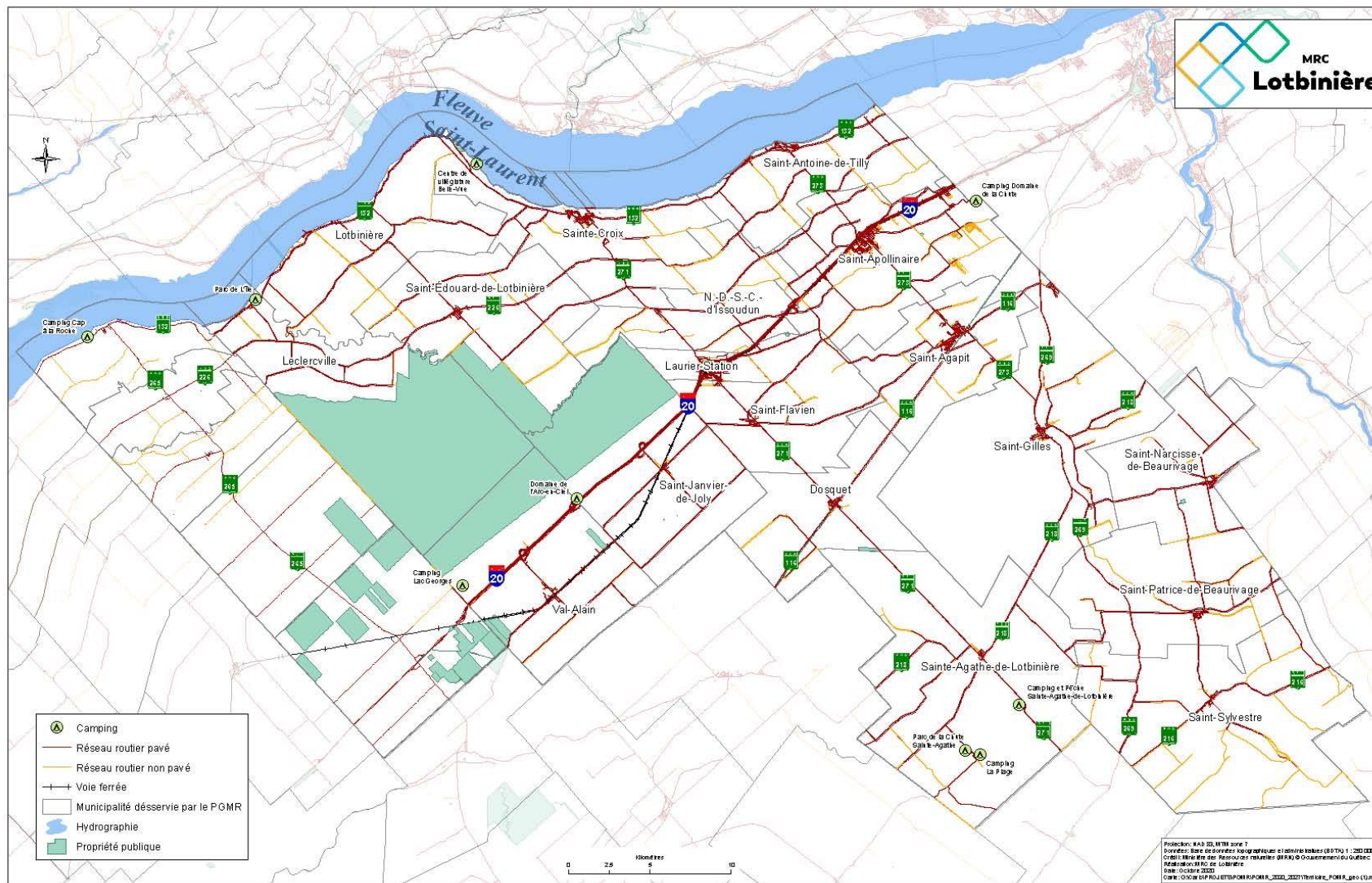


Figure 2-4 : Infrastructures routières et ferroviaires sur le territoire de planification

## 2.3 AFFECTATION DU TERRITOIRE

Dans le cadre de leur Schéma d'aménagement, les MRC ont établi les grandes orientations devant guider le développement et l'aménagement du territoire et déterminer les « activités générales et prépondérantes » sur leur territoire afin de circonscrire les grandes affectations et les usages spécifiques qui pourront ou devront s'y développer en conformité avec ses règlements. Ainsi, toute activité ou toute installation associée à la gestion des matières résiduelles devra prendre en considération les orientations privilégiées par la MRC et l'affectation du territoire concerné.

### 2.3.1 MRC de Lotbinière

Selon son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)<sup>4</sup>, les grandes orientations de développement du territoire pour la MRC de Lotbinière sont les suivantes :

- Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement
- Développer des ensembles et des sites d'intérêt historique et culturel
- Développer les potentiels touristiques du milieu
- Améliorer et consolider les équipements, les infrastructures et les services publics
- Améliorer la qualité de l'environnement
- Contribuer au développement économique, social, communautaire et touristique de la MRC

Le territoire de la MRC de Lotbinière est découpé en quatorze différentes affectations :

1. **Affectation agricole dynamique** : couvre une partie substantielle du territoire. La MRC y vise une « mise en valeur optimale des ressources de cette zone » en privilégiant l'élevage et la culture sous toutes ses formes.
2. **Affectation agricole viable** : offre un dynamisme moindre. Elle se caractérise notamment par des valeurs foncières et des superficies agricoles plus faibles, mais ces espaces disposent d'un potentiel qui permet à l'agriculture de s'y développer. À elles seules, ces deux affectations confirment la prédominance de l'activité agricole au sein de l'occupation spatiale des activités socioéconomiques de la MRC.
3. **Affectation agroforestière** : permet d'identifier des secteurs où la construction résidentielle peut être réalisée sans affecter l'agriculture, soit dans les secteurs boisés identifiés à l'intérieur des affectations viables ou agroforestières.
4. **Affectation agricole déstructurée** : se caractérise par le morcellement, au fil du temps, des parcelles agricoles et par l'implantation significative, parfois même massive, d'usages non agricoles (résidences, résidences secondaires ou chalets). La MRC a identifié douze de ces îlots, dont six sont situés à Saint-Apollinaire.
5. **Affectation urbaine** : correspond aux périmètres d'urbanisation que l'on observe dans chaque municipalité.
6. **Affectation zone d'aménagement prioritaire** : représente une affectation urbaine et l'espace qui sera développé au cours des prochaines années.
7. **Affectation zone de réserve** : représente une affectation urbaine qui sera utilisée lorsque 60 % des zones d'aménagement prioritaire seront utilisées.

---

<sup>4</sup> Le SADR de la MRC de Lotbinière a initialement été adopté le 9 février 2005 et la dernière révision adoptée au moment de la rédaction date du 14 juillet 2021.



8. **Affectation zone de réserve hors périmètre urbain** : est constituée d'espaces dont il n'est pas nécessaire d'amorcer le développement à court terme.
9. **Affectation villégiature** : permet d'identifier les secteurs où sont implantés plusieurs des chalets dans les municipalités concernées et où se déploie la villégiature saisonnière. La MRC a identifié une quarantaine d'îlots de villégiature sur son territoire. Cette affectation doit être prise en considération dans le cadre du PGMR. Elle revêt même une importance significative dans plusieurs municipalités.
10. **Affectation récréotouristique** : s'applique à cinq espaces circonscrits, à savoir une au mont Sainte-Marguerite, dans la municipalité de Saint-Sylvestre, un espace contigu au périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly, réservé à un projet de terrain de golf, de même que celui du Club de golf de Lotbinière à Saint-Gilles et d'autres de moindre importance.
11. **Affectation parc linéaire régional** : épouse le tracé de l'ancienne emprise ferroviaire du CN, traverse les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Dosquet. Sa vocation exclusive est celle d'une piste cyclable l'été et d'un sentier de véhicules tout terrain et de motoneiges l'hiver.
12. **Affectation parc industriel régional** : chevauche les municipalités de Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, à l'intérieur même de leurs périmètres urbanisés respectifs. Située à proximité du carrefour de l'autoroute 20 et de la route régionale 271, cette affectation vise l'optimisation du développement économique de la MRC et la consolidation du sentiment d'appartenance à celle-ci.
13. **Affectation agricole du parc industriel** : jouxte l'affectation précédente, vise à maintenir une zone d'expansion potentielle du Parc industriel régional en autorisant une agriculture sans élevage qui n'implique pas la construction de bâtiments ou l'agrandissement de ceux existants.
14. **Affectation industrielle** : se situe à l'intérieur du périmètre urbain de Sainte-Agathe-de-Lotbinière qui a été agrandi en 2012 permettant l'implantation d'éventuelles industries tout en orientant le développement résidentiel dans le nouveau secteur du périmètre urbain agrandi.

### 2.3.2 MRC de Bécancour

Comme les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise font partie du territoire de la MRC de Bécancour, nous présentons dans cette section les grandes orientations et les grandes affectations qui découpent le territoire de la MRC de Bécancour.

Selon son SADR<sup>5</sup>, les grandes orientations de la MRC de Bécancour sont les suivantes :

- Reconnaître la MRC comme entité territoriale et administrative
- Consolider la structure régionale du territoire
- Consolider les réseaux de transport
- Consolider les différents périmètres d'urbanisation
- Valoriser les équipements et infrastructures d'utilité publique
- Promouvoir le développement industriel
- Assurer le développement optimal de la zone agricole
- Valoriser les ressources forestières du territoire dans un souci de développement durable
- Protéger les ressources fauniques du territoire
- Favoriser le développement touristique sous toutes ses formes
- Maintenir une économie dynamique et diversifiée
- Préserver la qualité environnementale du milieu :  
Cette orientation, bien que très générale, interpelle fortement la gestion des déchets. Une meilleure gestion des matières résiduelles est une condition indispensable pour respecter cette

<sup>5</sup> Le SADR de la MRC de Bécancour a initialement été adopté le 4 juillet 2007 et la dernière révision adoptée au moment de la rédaction date du 15 juin 2021.

orientation. Parmi les objectifs de cette orientation, on retrouve le souhait d'améliorer la gestion des eaux usées. On retrouve aussi les objectifs suivants qui sont spécifiques à la gestion des matières résiduelles :

- Viser la gestion intégrée des déchets domestiques en recherchant la réutilisation et le minimum d'enfouissement ;
- Établir une politique de gestion des boues de fosses septiques, de leur disposition et de leur traitement ;
- Interdire l'importation et l'enfouissement de matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur du territoire ;
- Localiser les sites de déchets domestiques, industriels, spéciaux et dangereux dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Quatre grandes affectations découpent les quatre municipalités de la MRC de Bécancour étant sur le territoire d'application du PGMR de la MRC de Lotbinière. Ces quatre grandes affectations sont les suivantes :

1. **Affectation agricole** : permet seulement la construction de résidences reliées aux droits et privilèges de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAQ) et/ou selon certains critères spécifiques et permet en milieu agricole certaines industries seulement lorsque les facteurs de localisation font en sorte que celles-ci ne peuvent se situer en milieu urbain; réglemente les coupes forestières en milieu agricole pour favoriser la biodiversité.
2. **Affectation récréative** : constituée, entre autres, du quai à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.
3. **Affectation récréoforestière** : située dans la municipalité de Sainte-Françoise (lots publics d'une superficie de 680 ha.), appui les démarches d'aménagement forestier visant l'amélioration de l'habitat de la faune ongulée et reconnaître que la MRC et la municipalité de Sainte-Françoise sont des partenaires à part entière et visent la gestion de la chasse par les intervenants du milieu afin que les retombées économiques puissent profiter à la communauté.
4. **Affectation industrielle légère** : située dans le périmètre d'urbanisation de Fortierville, celle-ci a une superficie de 3 hectares et est déjà vouée à des fins industrielles et commerciales. Elle vise à permettre que les commerces et industries aient une faible incidence sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

À ces quatre grandes affectations, l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour est découpé de 12 grandes affectations additionnelles qu'il est possible de consulter dans le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour.

### 2.3.3 MRC de L'Érable

Selon son SADR<sup>6</sup>, les grandes orientations de développement du territoire pour la MRC de L'Érable sont les suivantes :

- Aménager et développer le territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles, dans le respect des particularités du milieu ;
- Vitaliser le territoire agricole par le renforcement des caractéristiques distinctives du milieu rural ;
- Améliorer la qualité de l'environnement du territoire agricole dans un cadre de planification et de développement intégré et durable ;

---

<sup>6</sup> Le SADR de la MRC de l'Érable a initialement été adopté le novembre 2007 et la dernière révision adoptée au moment de la rédaction date du 8 juillet 2013.

- Aménager les érablières du territoire de façon durable et intégrée en améliorant les pratiques acéricoles et les prélèvements sylvicoles ;
- Aménager et développer les grands massifs forestiers dans un cadre de planification intégrée et durable.

Six grandes affectations découpent la municipalité de Villeroy, seule municipalité de la MRC de l'Érable étant sur le territoire d'application du PGMR de la MRC de Lotbinière. Ces six grandes affectations sont les suivantes :

1. **Affectation agricole extensive plaine sablo-tourbeuse** (mélange de sols sablonneux et de milieux humides tourbeux): couvre surtout des portions de territoire de la municipalité de paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes et de la municipalité de Villeroy, mais également des blocs plus isolés et de faible superficie dans Princeville, Plessisville (paroisse), Laurierville ou Lyster.
2. **Affectation forestière** : se trouve presque en totalité dans la plaine sablotourbeuse et est caractérisée par plusieurs blocs ou massifs forestiers distincts mais homogènes.
3. **Affectation récréo-forestière et parc régional** : presque en totalité couvert par les anciennes terres publiques intramunicipales (parcs régionaux).
4. **Affectation conservation** : couvre des espaces généralement de petite dimension et répartis sur presque l'ensemble du territoire de la MRC. Ce sont des milieux naturels riches présentant un intérêt écologique certain, comme des tourbières.
5. **Affectation urbaine** : superficies circonscrites par les périmètres d'urbanisation.
6. **Affectation transport suprarégional** : localisée dans des espaces ponctuels et contigus à l'infrastructure autoroutière et ferroviaire qui traverse la municipalité de Villeroy dans un axe sud-ouest – nord-est. Il s'agit des zones étroites bordant ces deux axes de transport.

À ces six grandes affectations, l'ensemble du territoire de la MRC de l'Érable est découpé de 10 grandes affectations qu'il est possible de consulter dans le schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable.

## 2.4 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

L'établissement du profil démographique du territoire de planification s'avère une étape essentielle à la réalisation du PGMR. Ainsi, cette section présente une description détaillée des caractéristiques démographiques du territoire d'application du présent PGMR.

### 2.4.1 Répartition de la population

La superficie et la densité de l'occupation humaine pour chaque municipalité du territoire de planification sont présentées au tableau 2-3. L'analyse de ce dernier démontre que la population de la MRC de Lotbinière se concentre, à plus de 58 %, dans cinq municipalités, soit les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Laurier-Station et Sainte-Croix. Bien positionnées sur les réseaux routiers et ferroviaires, ces municipalités concentrent également une part importante de l'activité industrielle, commerciale et institutionnelle de la MRC. Toutefois, à l'exception de Laurier-Station qui présente une densité de sa population qui se situe à 214 habitants par km<sup>2</sup>, la densité moyenne de l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière est de 20 habitants par km<sup>2</sup>. Le tableau 2-3 permet aussi d'observer que la densité moyenne de la population des cinq municipalités participantes situées en dehors de la MRC de Lotbinière est de 18,4 habitants par km<sup>2</sup>. Il s'agit donc d'une densité de 18,42 habitants par km<sup>2</sup> pour l'ensemble du territoire d'application.

Tableau 2-3 : Population et occupation du territoire en 2019

MRC et municipalités	Population 2019	Part de la population de la MRC (%)	Superficie terrestre (km <sup>2</sup> )	Part de la superficie de la MRC (%)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
<b>MRC de Lotbinière</b>	<b>33 276</b>	<b>100</b>	<b>1 664</b>	<b>100</b>	<b>20,0</b>
Dosquet	980	2,95	64,6	3,88	15,2
Laurier-Station	2 573	7,73	12,0	0,72	214,4
Leclercville	479	1,44	134,9	8,10	3,6
Lotbinière	792	2,38	79,6	4,79	9,9
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	887	2,67	60,8	3,65	14,6
Saint-Agapit	4 448	13,37	64,2	3,86	69,3
Saint-Antoine-de-Tilly	1 647	4,95	59,5	3,58	27,7
Saint-Apollinaire	7 086	21,29	97,9	5,88	72,4
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 132	3,4	166,4	10,00	6,8
Sainte-Croix	2 513	7,55	70,6	4,24	35,6
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 196	3,59	98,4	5,91	12,2
Saint-Flavien	1 613	4,85	65,8	3,95	24,5
Saint-Gilles	2 688	8,08	180,2	10,83	14,9
Saint-Janvier-de-Joly	1 045	3,14	111,5	6,70	9,4
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 128	3,39	60,9	3,66	18,5
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 061	3,19	85,4	5,13	12,4
Saint-Sylvestre	1 023	3,07	148,2	8,91	6,9
Val-Alain	985	2,96	102,7	6,17	9,6
<b>MRC de Bécancour</b>	<b>20 819</b>	<b>100</b>	<b>1 144</b>	<b>100</b>	<b>18,2</b>
Deschailions-sur-Saint-Laurent	875	4,2	36,55	3,19	23,9
Fortierville	666	3,2	44,29	3,87	15,0
Parisville	526	2,53	35,72	3,12	14,7
Sainte-Françoise	454	2,18	87,45	7,64	5,2
<b>MRC de L'Érable</b>	<b>23 727</b>	<b>100</b>	<b>1 287</b>	<b>100</b>	<b>18,4</b>
Villeroiy	474	2,0	101,42	7,88	4,7
<b>Total territoire d'application</b>	<b>36 271</b>	<b>-</b>	<b>1 969</b>	<b>-</b>	<b>18,4</b>

Sources : Institut de la statistique du Québec, 2020, et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Répertoire des municipalités, 2020.

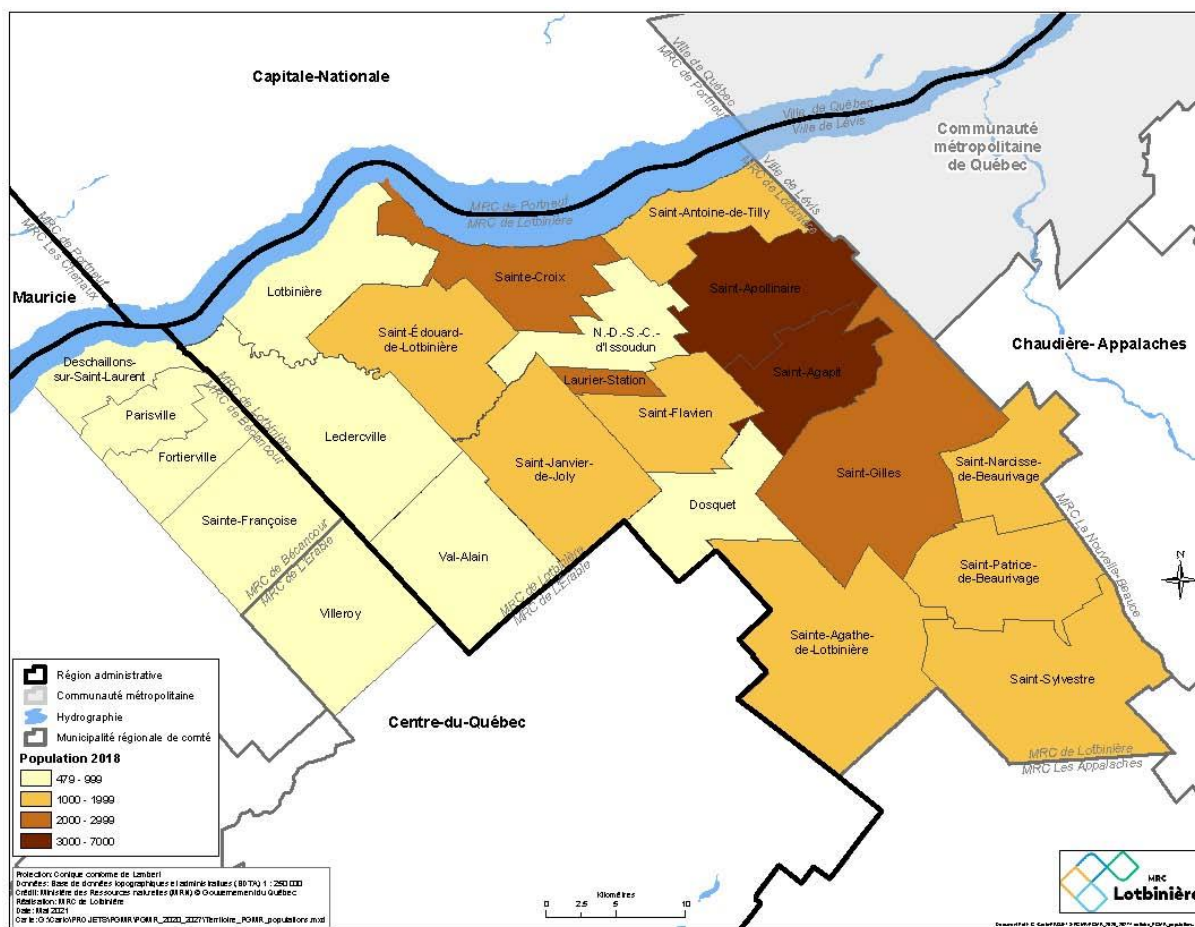


Figure 2-5 : Distribution de la population par municipalité<sup>7</sup>

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, entre 1996 et 2019, la population de la MRC de Lotbinière a augmenté de 22,01 % comparativement à une augmentation de 4,48 % pour la MRC de Bécancour et de -5,15 % pour la MRC de L'Érable. Également pendant cette même période de temps, la MRC de Lotbinière a enregistré une croissance de la population plus forte que celle de la région de Chaudière-Appalaches (11,13 %) et que l'ensemble du Québec (12,5 %). Entre 1996 et 2019, la majorité des municipalités de la MRC de Lotbinière (13 sur 18) ont enregistré un gain de population et sept municipalités ont connu une croissance supérieure à 10 %, soit les municipalités de Saint-Apollinaire (87,66 %), Saint-Agapit (50,58 %), Saint-Gilles (46,72 %), Saint-Antoine-de-Tilly (18,06 %), N.D.S.C. d'Issoudun (16,4 %), Saint-Janvier-de-Joly (10,93 %) et Saint-Flavien (10,18 %). Durant cette même période, cinq municipalités de la MRC de Lotbinière ont vu leur population périlcliter, dont trois municipalités de façon importante : Leclercville (-22,74 %), Lotbinière (-22,12 %) et Sainte-Agathe-de-Lotbinière (-12,52 %).

Les municipalités de Deschailions-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy n'ont pas connu la même augmentation que les municipalités de la MRC de Lotbinière. Effectivement durant cette même période, les cinq municipalités ont connu une décroissance de leur population, comme il est possible de le constater à la figure 2-6.

Le territoire de planification du présent PGMR, tout comme la province de Québec, est composé en 2019 à 60 % d'une population âgée entre 20 et 64 ans (figure 2-7). De plus, la MRC de Lotbinière reçoit

<sup>7</sup> Carte produite par la MRC de Lotbinière

d'avantage de nouveaux résidents qu'elle n'en perd (augmentation de 359 habitants entre 2018 et 2019). Ceci se traduit par un taux migratoire net supérieur à celui de la région de la Chaudière-Appalaches (0,14), soit 0,42.

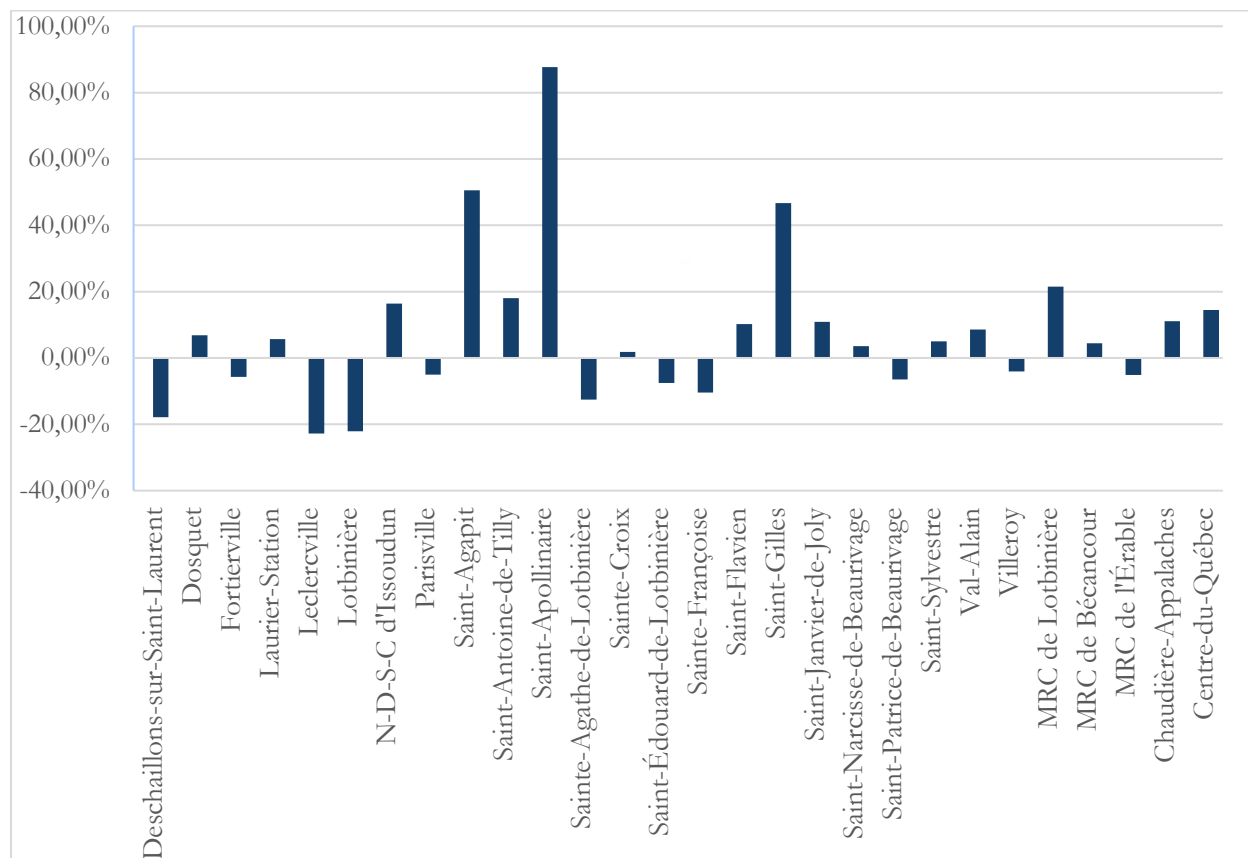


Figure 2-6 : Variation de la population du territoire de planification entre 1996 et 2019

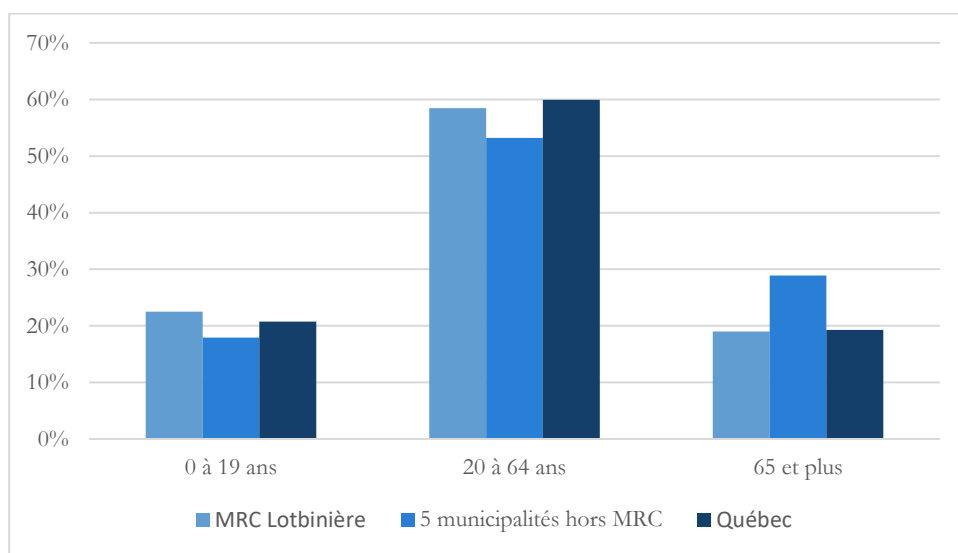


Figure 2-7 : Répartition de la population du territoire de planification par groupe d'âge en 2019

## 2.4.2 Résidences permanentes par type d'habitation

Une autre donnée démographique pertinente à analyser pour le présent PGMR est la répartition de la population par type d'habitation. Comme il est possible de le constater au tableau 2-4, les résidences unifamiliales représentent 92 % des habitations du territoire d'application. Cette information s'avère importante pour bien planifier les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années en gestion des matières résiduelles.

Tableau 2-4 : Nombre de résidences permanentes par type d'habitation

MRC et municipalités	Résidences unifamiliales	1 à 5 logements	6 à 9 logements	>10 logements	Total
<b>MRC de Lotbinière</b>					
Dosquet	347	18	1	1	367
Laurier-Station	793	87	15	0	895
Leclercville	217	11	0	0	228
Lotbinière	325	25	0	2	352
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	276	8	0	0	284
Saint-Agapit	1 444	141	15	1	1 601
Saint-Antoine-de-Tilly	592	40	4	2	638
Saint-Apollinaire	2 402	223	26	0	2 651
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	375	20	0	1	396
Sainte-Croix	813	68	5	2	888
Saint-Édouard-de-Lotbinière	410	25	1	1	437
Saint-Flavien	453	50	4	1	508
Saint-Gilles	902	69	1	1	973
Saint-Janvier-de-Joly	371	18	1	1	391
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	368	11	1	1	381
Saint-Patrice-de-Beaurivage	360	17	0	1	378
Saint-Sylvestre	307	22	0	0	329
Val-Alain	377	17	0	1	395
<b>MRC de Bécancour</b>					
Deschailions-sur-Saint-Laurent	384	27	0	1	412
Fortierville	217	13	0	1	231
Parisville	189	9	0	1	199
Sainte-Françoise	175	8	0	0	183
<b>MRC de L'Érable</b>					
Villeroy	187	5	1	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 284</b>	<b>932</b>	<b>75</b>	<b>20</b>	<b>13 311</b>

Source : Sommaire du 4 février 2020 du rôle d'évaluation foncière des MRC de Lotbinière et de 2019 pour la MRC de Bécancour et la MRC de L'Érable.

## 2.4.3 Population permanente et population saisonnière

Le type de population s'avère aussi important lorsqu'il faut planifier une gestion des matières résiduelles efficaces et adaptées à un territoire donné. Pour le territoire de planification du présent PGMR, la population permanente était de 35 797 et la population saisonnière de 2 303 en 2019. Le tableau 2-5 présente une ventilation par municipalité de la population permanente et saisonnière. Il est possible de constater par ce tableau que la population saisonnière est en effet non négligeable sur le territoire

d'application. Ceci s'explique surtout par la présence de chalet, de résidence secondaire et même par la présence de terrains de camping sur le territoire.

Il est également possible de constater au tableau 2-5 que 6,6 % des unités d'occupation sont associées à une population saisonnière pour le territoire d'application du présent PGM. La villégiature est relativement significative dans six municipalités où le nombre d'unités saisonnières représente plus de 10 % des unités d'occupation. Ce type de population se retrouve principalement sur le pourtour de certains lacs (Boucher, de la Chute, Côté, des Sources et du Sacré-Cœur à Saint-Apollinaire, Georges à Val-Alain, etc.), le long du fleuve Saint-Laurent à Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Deschaillons-sur-Saint-Laurent ainsi que le long des rivières Beauvillage à Saint-Gilles et du Chêne à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

**Tableau 2-5 : Population permanente et saisonnière du territoire d'application**

MRC et municipalités	Nombre de résidences <sup>1</sup>		Population 2019 <sup>2</sup>	
	Permanente	Saisonnière	Permanente	Saisonnière <sup>3</sup>
<b>MRC de Lotbinière</b>				
Dosquet	367	26	980	65
Laurier-Station	895	0	2 573	0
Leclercville	228	7	479	18
Lotbinière	352	106	792	265
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	284	26	887	65
Saint-Agapit	1 601	19	4 448	48
Saint-Antoine-de-Tilly	638	110	1 647	275
Saint-Apollinaire	2 651	128	7 086	320
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	396	34	1 132	85
Sainte-Croix	888	123	2 513	308
Saint-Édouard-de-Lotbinière	437	34	1 196	85
Saint-Flavien	508	10	1 613	25
Saint-Gilles	973	69	2 688	173
Saint-Janvier-de-Joly	391	19	1 045	48
Saint-Narcisse-de-Beauvillage	381	2	1 128	5
Saint-Patrice-de-Beauvillage	378	23	1 061	58
Saint-Sylvestre	329	43	1 023	108
Val-Alain	395	49	985	123
<b>MRC de Bécancour</b>				
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	412	66	875	165
Fortierville	231	5	666	13
Parisville	199	8	526	20
Sainte-Françoise	183	14	454	35
<b>MRC de L'Érable</b>				
Villeroiy	194	12	474	30
<b>TOTAL</b>	<b>13 311</b>	<b>933</b>	<b>36 271</b>	<b>2 337</b>

<sup>1</sup> Sommaire du 4 février 2020 du rôle d'évaluation foncière des MRC de Lotbinière et de 2019 pour la MRC de Bécancour et la MRC de L'Érable..

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec, 2020.

<sup>3</sup> Population estimée en multipliant par 2,5 le nombre de propriétés de villégiature inscrites au Sommaire du rôle d'évaluation foncière.



La population saisonnière comprend les villégiateurs installés ou de passage, essentiellement de mai à octobre, sur les différents terrains de camping du territoire, soit :

- Camping Domaine de la chute, Saint-Apollinaire (1 067 sites)
- Camping Lac Georges, Val-Alain (750 sites)
- Centre de villégiature Belle-Vue, Sainte-Croix (302 sites)
- Camping Cap à la Roche, Deschaillons-sur-Saint-Laurent (203 sites)
- Domaine Le Vagabon, Saint-Janvier-de-Joly (155 sites)
- Camping Lac Sacré Cœur, Saint-Apollinaire (117 sites)
- Parc de la Chute, Sainte-Agathe-de-Lotbinière (33 sites)
- Camping Lac de Joly, Saint-Janvier-de-Joly (20 sites)
- Camping La Plage, Sainte-Agathe-de-Lotbinière (6 sites)
- Camping et Pêche Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Agathe-de-Lotbinière (3 sites)
- Parc de L'Île, Leclercville

Les municipalités ne disposent pas d'informations précises sur le nombre et la provenance de cette population saisonnière.

#### 2.4.4 Projections démographiques

Selon l'Institut de la Statistique du Québec, le territoire d'application devrait compter près de 39 651 habitants en 2036, soit une hausse de 13,4 % de la population entre 2016 et 2036.

Tableau 2-6 : Projection de la population 2016-2031

Municipalités	2016	2026	2036
<b>MRC de Lotbinière</b>			
Dosquet	954	1 049	1 089
Laurier-Station	2 577	2 489	2 360
Leclercville	475	439	397
Lotbinière	815	709	612
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	866	855	868
Saint-Agapit	4 305	5 655	6 591
Saint-Antoine-de-Tilly	1 592	1 550	1 466
Saint-Apollinaire	6 220	8 148	9 368
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 169	1 129	1 073
Sainte-Croix	2 521	2 560	2 442
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 207	1 108	1 041
Saint-Flavien	1 630	1 647	1 629
Saint-Gilles	2 538	3 106	3 487
Saint-Janvier-de-Joly	995	1 071	1 093
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 106	1 141	1 168
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 043	997	949
Saint-Sylvestre	1 020	974	922
Val-Alain	926	934	907
<b>MRC de Bécancour</b>			
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	905	819	723
Fortierville	665	595	537
Parisville	528	509	475
Sainte-Françoise	449	ND	ND
<b>MRC de L'Érable</b>			
Villerooy	459	455	454
<b>Territoire d'application</b>	<b>34 965</b>	<b>37 939</b>	<b>39 651</b>

Source: Institut de la statistique du Québec, 2020

Le tableau 2-7 permet d'observer que sept municipalités du territoire de planification avaient un indice de développement négatif en 2016. Dans une large majorité des municipalités, l'indice de développement a progressé positivement depuis 1996.

**Tableau 2-7 : Indice de développement socio-économique (ID) par municipalité, de 1996 à 2016**

MRC et municipalités	ID 1996	ID 2001	ID 2006	ID 2016
<b>MRC de Lotbinière</b>				
Dosquet	-2,23	-0,74	2,57	4,13
Laurier-Station	4,04	2,93	2,74	3,52
Leclercville	-0,78	0,66	-0,66	-1,10
Lotbinière	0,64	2,22	1,12	-5,96
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	2,27	4,48	2,96	5,80
Saint-Agapit	0,95	1,96	3,06	15,85
Saint-Antoine-de-Tilly	4,45	3,93	7,43	4,44
Saint-Apollinaire	2,86	3,22	6,24	19,48
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0,65	-0,50	2,81	0,92
Sainte-Croix	-0,95	0,25	1,53	4,20
Saint-Édouard-de-Lotbinière	-0,32	0,96	1,84	4,11
Saint-Flavien	1,43	2,37	4,53	5,28
Saint-Gilles	1,03	2,07	5,29	13,42
Saint-Janvier-de-Joly	-2,79	-4,83	0,23	4,74
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4,01	2,48	3,87	8,39
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1,15	1,68	3,35	3,7
Saint-Sylvestre	-1,00	0,20	3,00	-0,76
Val-Alain	-5,29	-3,70	-1,01	-4,75
<b>MRC de Bécancour</b>				
Deschailons-sur-Saint-Laurent	-1,19	-1,97	-1,62	-4,87
Fortierville	-8,91	-3,20	-2,98	-3,39
Parisville	-1,52	-4,15	2,09	0,70
Sainte-Françoise	-2,87	-0,42	1,71	-5,93
<b>MRC de L'Érable</b>				
Villeroy	ND	-4,03	-9,59	-6,09

*Source: Institut de la statistique du Québec, 2016*

## 2.5 PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE

L'établissement du profil socioéconomique du territoire d'application est essentiel afin de dresser un portrait adéquat de la production et de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. En ce sens, le tableau 2-8 présente le nombre d'ICI par secteur d'activité et par municipalité. Le tableau 2-9 fait, quant à lui, état du nombre d'emplois de ces secteurs pour chacune des municipalités du territoire de planification.

Tableau 2-8 : Répartition des industries, commerces et institutions par secteurs d'activités et municipalités en 2020

MRC et municipalités	Secteur industriel				Secteur commercial			Secteur institutionnel			TOTAL
	Agriculture	Ressources naturelles <sup>8</sup>	Manufacturier	Transport et entreposage	Hébergement et restauration	Commerce de gros et de détail	Construction	Service et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	
<b>MRC de Lotbinière</b>											
Dosquet	1		3	1	5	9	1	12	1		33
Laurier-Station		1	13	3	10	33	10	34	2	11	117
Leclercville	2				3	1		4	2		12
Lotbinière	7		3	2	7	5	5	7	1	1	38
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	2		4	3	1	5	5	2	1		23
Saint-Agapit	4		16	9	10	34	17	30	3	4	127
Saint-Antoine-de-Tilly	11	1	4	3	8	5	4	9	1	3	49
Saint-Apollinaire	9	4	26	10	15	48	26	57	10	9	214
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	4	3	1	3	4	17	5	1	3	6	47
Sainte-Croix	7	1	7	5	11	21	12	25	5	6	100
Saint-Édouard-de-Lotbinière	5	1	4	6	2	12	6	10	1	3	50
Saint-Flavien	4	10	1	4	4	13	9	22	6	5	78
Saint-Gilles	4	2	5	6	3	30	10	13	3		76
Saint-Janvier-de-Joly	3	1	2	1	4	6	5	5	2		29
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	5		4	4	2	12	2	7	2	1	39
Saint-Patrice-de-Beaurivage	3		7	4	2	14	10	9	1	1	51
Saint-Sylvestre	2		1	2	5	8	4	8	1	2	33
Val-Alain	9		6	1	3	7	6	1	1		34
<b>MRC de Bécancour</b>											
Deschaillons-sur-Saint-Laurent			1	1	7	3		16	1	3	32
Fortierville	1			3	4	3	6	12	2	2	33
Parisville	2		2	2	2	3	3	10	3	1	28
Sainte-Françoise						1	1	2	1		5
<b>MRC de L'Érable</b>											
Villeroy	2		1		1	6		3	1		14
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>24</b>	<b>111</b>	<b>73</b>	<b>113</b>	<b>296</b>	<b>147</b>	<b>299</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>1 262</b>

Source : Service aux entreprises, MRC de Lotbinière (2020). Répertoire des commerces et industries; Répertoire des commerces fourni par les cinq municipalités hors MRC de Lotbinière.

<sup>8</sup> Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz.

Tableau 2-9 : Nombre d'emplois par secteurs d'activités et municipalités en 2020

MRC et municipalités	Secteur industriel				Secteur commercial			Secteur institutionnel			TOTAL
	Agriculture	Ressources naturelles <sup>9</sup>	Manufacturier	Transport et entreposage	Hébergement et restauration	Commerce de gros et de détail	Construction	Service et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	
Deschailions-sur-Saint-Laurent			75	10	18	40		35		15	193
Dosquet	2		10	2	14	21	2	36	4		91
Fortierville	3			3	14	56	43	28	2	132	281
Laurier-Station		2	779	54	122	403	128	339	10	76	1 913
Leclercville	4			2	9	1		11	5		32
Lotbinière	30		6		38	13	12	16	4	8	127
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	4		13		1	14	29	2	2		65
Parisville	3		9	ND	ND	65	1	ND	ND	ND	79
Saint-Agapit	2		327	55	20	181	79	133	45	23	865
Saint-Antoine-de-Tilly	37	2	379	5	33	9	13	17	8	4	507
Saint-Apollinaire	16	3	891	45	163	369	133	196	100	74	1 990
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	11	26	42	14	12	49	19	3	11	8	195
Sainte-Croix	12	2	947	189	114	235	76	184	88	90	1 937
Sainte-Françoise						1	25	14			29
Saint-Édouard-de-Lotbinière	19	1	282	40	17	29	341	3	8	3	754
Saint-Flavien	8	18	18	13	51	29	94	176	10	81	498
Saint-Gilles	14	25	187	73	28	185	30	16	22		580
Saint-Janvier-de-Joly	9	4	28	1	9	14	20	17	5		107
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	202		107	16	7	48	2	12	8		402
Saint-Patrice-de-Beaurivage	14		58	25	5	47	64	21	8		243
Saint-Sylvestre	7		20	10	23		56	16	8	1	198
Val-Alain	33		156	1	13	14	42	1	8	58	268
Villeroy	160		10		3	15		3	5		196
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>83</b>	<b>4 344</b>	<b>558</b>	<b>714</b>	<b>1 838</b>	<b>1 209</b>	<b>1 279</b>	<b>361</b>	<b>573</b>	<b>11 550</b>

Source : Service aux entreprises, MRC de Lotbinière (2020). Répertoire des commerces et industries; Répertoire des commerces fourni par les cinq municipalités hors MRC de Lotbinière.

<sup>9</sup> Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz.

Le secteur manufacturier du territoire de planification est dynamique et relativement diversifié. En effet, on y dénombre, 111 entreprises manufacturières employant environ 4 300 personnes en 2020. Le tableau 2-10 montre également que 40 % des entreprises manufacturières du territoire de planification sont de très petites tailles (cinq employés et moins) et que seulement 11 entreprises comptent 100 employés et plus. Également, on remarque que trois municipalités (Laurier-Station, Saint-Apollinaire et Saint-Agapit) accueillent 50 % des établissements manufacturiers du territoire de planification. Les municipalités de Laurier-Station, Saint-Apollinaire et Sainte-Croix détiennent, quant à elles, 60 % des emplois dans ce secteur.

Le secteur de la construction, rénovation et démolition représente en 2019 près de 1 200 emplois (147 entreprises) selon le répertoire des ICI du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière et du répertoire des ICI des cinq municipalités situées dans les MRC de Bécancour et de L'Érable.

58 établissements offrant des services en soins de santé (cliniques médicales, dentistes, chiropraticiens, optométristes, physiothérapeutes, ambulances, etc.) sont eux aussi présents sur le territoire de planification et représentent 573 emplois.

L'agriculture occupe une position dominante sur le territoire de planification qui compte au total 911 exploitations agricoles (tableau 2-11). Selon les plus récentes données (2016) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ces exploitations incluent 246 fermes laitières, 85 fermes bovines et 108 fermes de production porcine. L'acériculture, la culture céréalière et le fourrage sont aussi omniprésents sur le territoire. Chaque municipalité compte au moins une vingtaine de fermes sur son territoire, à l'exception de Laurier-Station, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Françoise, Val-Alain et Villeroy. Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière et Saint-Patrice-de-Beaurivage accueillent, quant à elles, 35 % des exploitations agricoles. L'emploi agricole se caractérise par la prédominance d'une main-d'œuvre familiale.

Tableau 2-10 : Taille des entreprises manufacturières du territoire de planification et nombre d'employés en 2020

MRC et municipalités	Nombre d'entreprises manufacturières	1 à 5 employés		6 à 25 employés		26 à 99 employés		100 employés et plus	
		Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
<b>MRC de Lotbinière</b>									
Dosquet	1	0	0	2	10	0	0	0	0
Laurier-Station	12	3	7	2	18	3	204	4	550
Leclercville	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lotbinière	2	2	6	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	2	2	13	0	0	0	0	0	0
Saint-Agapit	15	6	14	6	102	3	211	0	0
Saint-Antoine-de-Tilly	4	1	2	1	10	0	0	2	367
Saint-Apollinaire	25	9	17	8	85	6	246	2	482
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	2	1	2	0	0	1	40	0	0
Sainte-Croix	5	3	7	1	7	0	0	1	933
Saint-Édouard-de-Lotbinière	4	0	0	2	35	1	45	1	202
Saint-Flavien	5	5	15	0	0	0	0	0	0
Saint-Gilles	5	3	12	1	15	0	0	1	160
Saint-Janvier-de-Joly	2	0	0	2	28	0	0	0	0
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4	2	2	0	0	2	105	0	0
Saint-Patrice-de-Beaurivage	5	2	3	2	25	1	30	0	0
Saint-Sylvestre	1	0	0	1	20	0	0	0	0
Val-Alain	6	2	3	2	28	2	125	0	0
<b>MRC de Bécancour</b>									
Deschailions-sur-Saint-Laurent	1	0	0	0	0	1	75	0	0
Fortierville	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parisville	1	0	1	1	9	0	0	0	0
Sainte-Françoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>MRC de Bécancour</b>									
Villeroy	1	0	0	1	10	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>41</b>	<b>103</b>	<b>32</b>	<b>402</b>	<b>20</b>	<b>1 081</b>	<b>11</b>	<b>2 694</b>

Source : Service aux entreprises, MRC de Lotbinière (2020). Répertoire des commerces et industries; Répertoire des commerces fourni par les cinq municipalités hors MRC de Lotbinière.

Tableau 2-11 : Exploitations agricoles sur le territoire de planification en 2020

Municipalités	Nombre d'exploitation en 2016	Types de production (nbr exploitation)					Superficie exploitée (ha)				
		Élevage bovins	Élevage porcs	Élevage moutons et chèvres	Élevage volailles et production d'œufs	Autres types d'élevage	Terres en culture	Pâturages cultivés ou ensemencés	Terres naturelles pour le pâturage	Terres boisées et terres humides	Toutes les autres terres
Deschailions-sur-Saint-Laurent	ND										
Dosquet	17	7	4	1		960	120	210	626	127	
Fortierville	28	15	5	2		2 004	27	23	731		
Laurier-Station	ND										
Leclercville	41	21	5			3 674	87	22	1 236		
Lotbinière	43	18		2		3 609	136	57	761	120	
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	36	16	2	1		2 903	156	77		80	
Parisville	53	22	4	4		4 493	71		1 134	295	
Saint-Agapit	41	21	2		1	2 118	187	52	1 121	59	
Saint-Antoine-de-Tilly	41	12			1	1 507	49	102	575		
Saint-Apollinaire	37	9	3		3	2 576	40	57	599	232	
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	82	37	2	1	1	4 271	582	537	3 988		
Sainte-Croix	43	16	1	1	2	3 652	161	113	645		
Sainte-Françoise	21	9		1		3 820	37	28	1 753	95	
Saint-Édouard-de-Lotbinière	51	18	3			4 226	306	32	1 715	70	
Saint-Flavien	42	20	6	1		3 699	135		1 073	259	
Saint-Gilles	43	7	10	1	1	2 165	62		2 195	206	
Saint-Janvier-de-Joly	42	15	2	1		1 508	135				
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	61	18	29	0		4 394	146	74	1 245		
Saint-Patrice-de-Beaurivage	70	19	19	1	3	3 112	616	115	1 750	157	
Saint-Sylvestre	102	26	11		1	2 587	396	475	4 950	193	
Val-Alain	ND										
Villeroy	17	5				539			949	172	
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>331</b>	<b>108</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>57 817</b>	<b>3 449</b>	<b>1 974</b>	<b>27 046</b>	<b>2 065</b>

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 Utilisation des terres et Tableau 32-10-0403-01 Fermes classées selon le type d'exploitation agricole

Selon Statistique Canada, le taux de chômage de la MRC de Lotbinière était de 4,6 % en 2016. Pendant la même période, ce taux était de 5,9 % pour la MRC de Bécancour et de 6,0 % pour la MRC de l'Érable. Le tableau 2-12 présente les indicateurs du marché du travail pour chacune des municipalités du territoire d'application. Il est ainsi possible de constater que 14 des 23 municipalités du territoire ont enregistré un taux d'emploi supérieur à la moyenne québécoise en 2016. C'est à Saint-Narcisse-de-Beaurivage (73,1 %) et Saint-Patrice-de-Beaurivage (72,0 %) que le taux d'emploi des 15 ans et plus est le plus élevé. De plus, quatre municipalités présentent un taux de chômage plus élevé que celui de la province de Québec (7,2 %), soit les municipalités de Saint-Janvier-de-Joly (9,4%), de Val-Alain (15,3%), de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (9,5 %) et de Villeroy (26,0 %).

**Tableau 2-12 : Indicateurs du marché du travail par municipalité pour 2016**

MRC et municipalités	Taux d'activité des 15 ans et + (%)	Taux d'emploi des 15 ans et + (%)	Taux de chômage des 15 ans et + (%)
<b>MRC de Lotbinière</b>			
Dosquet	71,4	67,7	5,2
Laurier-Station	66,1	63,4	3,7
Leclercville	57,3	58,5	0
Lotbinière	53,6	52,2	0
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	73,8	70,8	4,2
Saint-Agapit	72,3	69,8	3,7
Saint-Antoine-de-Tilly	61,8	59,1	3,8
Saint-Apollinaire	75,2	71,7	4,5
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	70,6	68,0	4,4
Sainte-Croix	63,1	60,0	5,0
Saint-Édouard-de-Lotbinière	63,4	61,2	4,3
Saint-Flavien	71,3	68,2	4,9
Saint-Gilles	71,8	67,9	5,1
Saint-Janvier-de-Joly	70,5	63,9	9,4
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	76,0	73,1	4,6
Saint-Patrice-de-Beaurivage	73,9	72,0	1,7
Saint-Sylvestre	69,6	67,3	3,4
Val-Alain	65,8	55,7	15,3
<b>MRC de Bécancour</b>			
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	54,5	49,4	9,5
Fortierville	56,3	53,4	5,2
Parisville	67,8	65,6	4,9
Sainte-Françoise	57,3	53,3	7,0
<b>MRC de L'Érable</b>			
Villeroy	61,0	45,1	26,0
<b>Province de Québec</b>	<b>64,1</b>	<b>59,5</b>	<b>7,2</b>

Source : Profil du recensement, Recensement de 2016, Statistiques Canada.



Le revenu total médian par ménage en 2015 se chiffre à 61 017 \$ pour la MRC de Lotbinière, à 54 778 \$ pour la MRC de Bécancour et à 50 716 \$ pour la MRC de L'Érable. Il s'agit des données économiques complètes les plus récentes par rapport à l'année 2019.

**Tableau 2-13 : Revenu total médian par ménage en 2015**

Municipalité	Revenu total médian des ménages (\$)
<b>MRC de Lotbinière</b>	
Dosquet	54 272
Laurier-Station	61 111
Leclercville	48 000
Lotbinière	51 115
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	70 502
Saint-Agapit	64 512
Saint-Antoine-de-Tilly	73 856
Saint-Apollinaire	69 760
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	52 992
Sainte-Croix	56 192
Saint-Édouard-de-Lotbinière	55 851
Saint-Flavien	60 032
Saint-Gilles	61 312
Saint-Janvier-de-Joly	54 016
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	61 312
Saint-Patrice-de-Beaurivage	58 624
Saint-Sylvestre	54 912
Val-Alain	51 200
<b>MRC de Bécancour</b>	
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	45 376
Fortierville	43 648
Parisville	50 560
Sainte-Françoise	49 280
<b>MRC de L'Érable</b>	
Villeroy	43 349

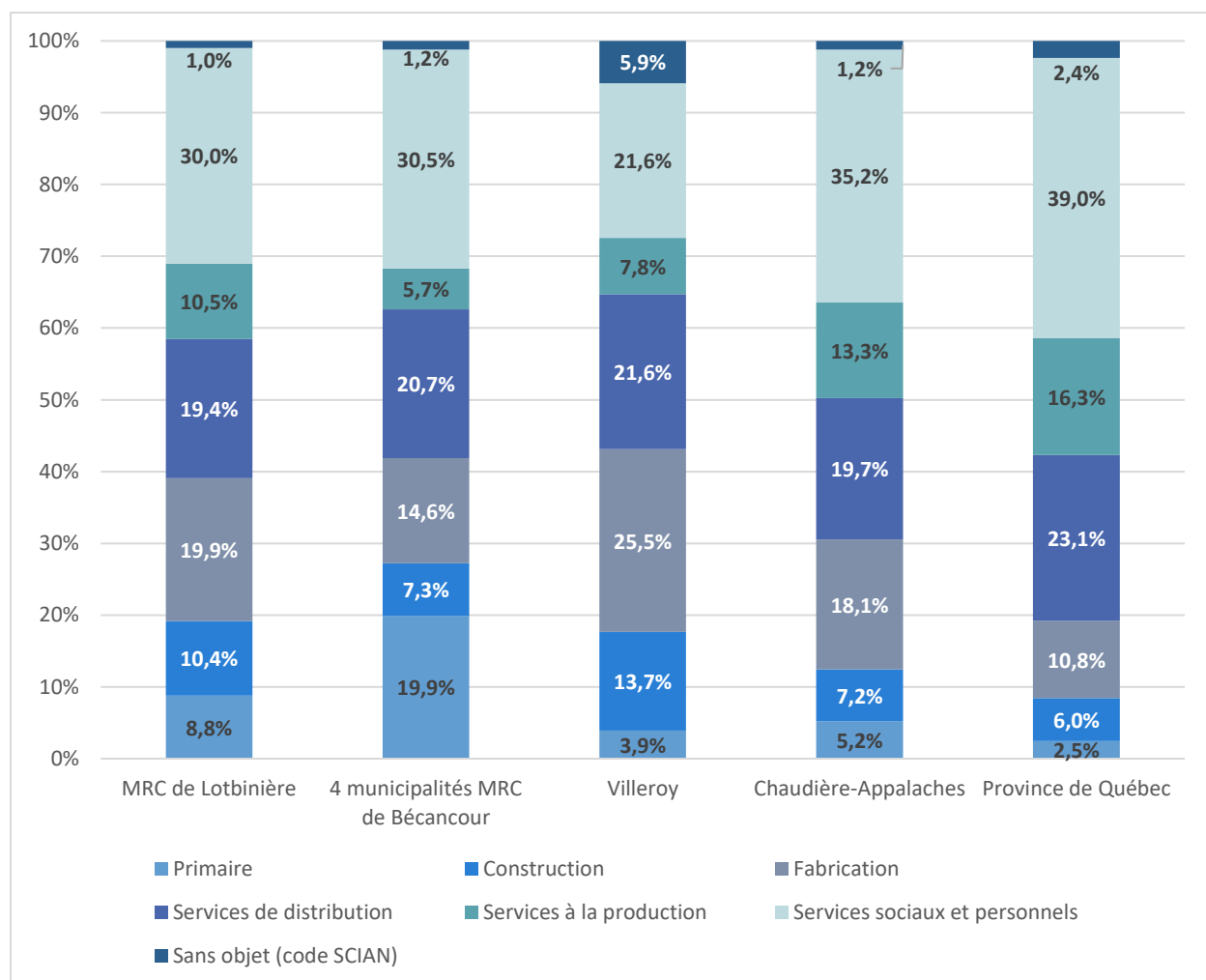
Source : Profil du recensement, Recensement de 2016, Statistiques Canada.

### 2.5.1 Répartition par secteur économique de la population en emploi

La figure 2-8 démontre la répartition des types d'emploi occupés par la population âgée de 15 ans et plus sur le territoire de la MRC de Lotbinière, des quatre municipalités de la MRC de Bécancour, de Villeroy, de la région de Chaudière-Appalaches et de la province de Québec. Il est ainsi possible de constater que la MRC de Lotbinière et les quatre municipalités de la MRC de Bécancour présentent une répartition similaire des types d'emplois occupés par la population. La municipalité de Villeroy présente une répartition plus distincte avec moins de services sociaux et personnels, mais plus de fabrication. De plus, ces répartitions se différencient à plusieurs égards de celle de la région administrative de Chaudière-Appalaches et de la province de Québec. En effet, le secteur primaire, largement composé du secteur agricole, occupe une proportion beaucoup plus importante pour les quatre municipalités de la MRC de

Bécancour (19,9 %) comparativement à l'ensemble de la région administrative (5,2 %) et du Québec (2,5 %). Une proportion beaucoup plus importante de résidents de la municipalité de Villeroy œuvre aussi dans le secteur de la fabrication (25,5 %) comparativement à la proportion établie pour la province de Québec (10,8 %). Cette même proportion pour la MRC de Lotbinière (19,9 %) est légèrement plus importante que celle de la région administrative (18,1 %). Toutefois, les quatre municipalités de la MRC de Bécancour obtiennent un taux moins élevé pour le secteur de la fabrication (14,6 %).

Enfin, malgré le fait que le secteur des services occupe la plus grande proportion des emplois sur le territoire de la MRC de Lotbinière (59,9 %), des quatre municipalités de la MRC de Bécancour (56,9 %) ainsi que de la municipalité de Villeroy (51,0 %), ces proportions s'avèrent toutefois inférieures à celle observée pour la région administrative (68,3 %) et pour celle de la province de Québec en général (78,4 %).



**Figure 2-8 : Répartition de la population de 15 ans et plus en emploi selon le type d'industrie en 2016**  
*Source : Profil du recensement, Recensement de 2016, Statistique Canada.*

### **3 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Afin de mieux comprendre le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application, la section 3 présente une description de cette gestion en expliquant tous ses aspects allant des responsabilités territoriales au type d'équipements utilisés pour le traitement des matières résiduelles.

#### **3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITES**

Au Québec, chaque municipalité est responsable de la gestion des matières résiduelles produites sur son territoire, et ce, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*. La MRC de Lotbinière bénéficie toutefois d'une délégation de compétence depuis 2001 suite à l'adoption du règlement 113-2001. Par l'adoption de ce règlement, l'ensemble des 18 municipalités de la MRC lègue légalement la compétence de la gestion de leurs matières résiduelles à la MRC de Lotbinière. Cette délégation de compétence confère également à la MRC le pouvoir de gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) situé dans la municipalité de Saint-Flavien. Elle dispose aussi, pour les mêmes fins, d'une délégation de compétence de la part de cinq municipalités situées à l'extérieur de son territoire, soit dans la MRC de Bécancour et celle de L'Érable. L'entente municipale conclue entre la MRC de Lotbinière et les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise a été adoptée le 29 novembre 2002 et un avenant est venu confirmer en 2015 que ces quatre municipalités ne déléguaient pas seulement la gestion du LET à la MRC, mais également la gestion de leurs matières résiduelles via le PGMR. La municipalité de Villeroy a été ajoutée à cette entente municipale en 2021. Il convient d'indiquer que la délégation de compétence actuelle à la MRC n'affecte en rien la capacité des municipalités locales sises sur le territoire de planification de convenir entre elles des ententes relatives à la collecte des matières résiduelles aux fins d'élimination ou de recyclage. Ainsi, la MRC de Lotbinière est responsable de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles sur le territoire à l'exception du transport des matières éliminées et recyclables, qui est plutôt géré par les différentes municipalités du territoire d'application.

La MRC s'est également dotée d'un Comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire afin de représenter les intérêts des municipalités dans l'exercice de sa compétence. Le Comité est normalement composé de quatre maires du territoire de la MRC de Lotbinière, dont le maire de la municipalité de Saint-Flavien, d'un maire représentant les municipalités situées à l'extérieur de la MRC ainsi que le préfet de la MRC de Lotbinière.

Exceptées les responsabilités décrites aux paragraphes précédents, la MRC de Lotbinière n'exerce aucune autre compétence en gestion des matières résiduelles sur le territoire. Rappelons toutefois qu'elle a déjà été responsable de la collecte sélective entre les années 1997 et 1999. Cette responsabilité incombe maintenant aux municipalités locales du territoire et est appliquée selon les différentes ententes intermunicipales décrites à la section suivante.

#### **3.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES**

La collecte des matières résiduelles (déchets et recyclables) est effectuée sur le territoire de planification selon quatre regroupements de municipalités.

### **3.2.1 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB)**

Les municipalités de Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre sont membres d'une même régie, soit la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB)<sup>10</sup>. La RIGMRB, dont le siège social est à Saint-Sylvestre, assure la collecte et le transport des matières résiduelles éliminées, valorisées et recyclées. Les matières destinées à l'enfouissement sont acheminées au lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Flavien tandis que les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri de la Société V.I.A. à Lévis. Les matières organiques seront, quant à elles, acheminées à la plateforme de compostage à Saint-Flavien.

### **3.2.2 Entente de gestion de regroupement Centre**

La municipalité de Laurier-Station, à titre de mandataire d'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles éliminées, dessert les municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Val-Alain et Saint-Édouard-de-Lotbinière (illustré en bleu à la figure 3-1). Ces matières sont acheminées au LET à Saint-Flavien. C'est également le cas au niveau des matières organiques qui seront acheminées à la plateforme de compostage à Saint-Flavien.

La municipalité de Laurier-Station, mandataire d'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières recyclées, dessert également les municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Val-Alain, Saint-Édouard-de-Lotbinière ainsi que Saint-Agapit et Saint-Apollinaire (territoire en bleu à la figure 3-2). Ces matières sont dirigées vers le centre de tri de la Société V.I.A à Lévis. Toutefois, dans le cadre de cette entente, Saint-Apollinaire assure la collecte et le transport des matières recyclées des ICI dont les contenants ont une capacité supérieure à 360 litres et qui nécessitent un mode de chargement spécifique (chargement avant). Ces matières recyclables sont aussi acheminées chez la Société V.I.A.

### **3.2.3 Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit**

Les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit sont membres d'une même régie, soit la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit<sup>11</sup>. La Régie, dont le siège social est à Saint-Apollinaire, assure la collecte et le transport des matières résiduelles éliminées, valorisées et recyclées (pour les ICI). Les matières destinées à l'enfouissement sont acheminées au LET à Saint-Flavien tandis que les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri de la Société V.I.A. à Lévis. Les matières organiques seront quant à elles acheminées à la plateforme de compostage à Saint-Flavien.

### **3.2.4 Regroupement Lotbinière Nord-Ouest**

Les municipalités de Leclercville, Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy ont signé en 2020 une entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières recyclables. Elles se sont regroupées pour effectuer un appel d'offres commun pour la collecte et le transport de leurs matières résiduelles (en vert sur les figures 3-1 et 3-2). Les matières collectées destinées à l'enfouissement sont expédiées vers le LET à Saint-Flavien alors que les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri

<sup>10</sup> Illustrées en orange sur les figures 3-1 et 3-2.

<sup>11</sup> Illustrées en rouge sur les figures 3-1 et 3-2.

du Groupe Gaudreau à Victoriaville. Les matières organiques seront, quant à elles, acheminées à la plateforme de compostage à Saint-Flavien.

Les figures 3-1 et 3-2 illustrent les territoires couverts par chacune des ententes intermunicipales ou regroupements décrits précédemment tandis que le tableau 3-1 offre un sommaire des responsabilités de collecte.

Tableau 3-1: Sommaire des responsabilités de collectes des matières résiduelles sur le territoire de planification du PGMR pour le secteur résidentiel

Entente	Objet de l'entente	Date d'échéance d'entente et renouvellement	Municipalités desservies	Destination de la matière
<b>Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB)</b>	Collecte des matières recyclables	Constitution : 2010, Renouvellement automatique annuel	Sainte-Agathe-de-Lotbinière Saint-Patrice-de-Beaurivage Saint-Narcisse-de-Beaurivage Saint-Janvier-de-Joly Saint-Gilles Saint-Sylvestre	Société V.I.A. (Lévis)
	Collecte des déchets			LET à Saint-Flavien
	Collecte des matières organiques			Plateforme de compostage à Saint-Flavien*
<b>Regroupement Lotbinière Nord-Ouest</b>	Collecte des matières recyclables	Échéance de l'entente : 31 décembre 2024 Nouvel appel d'offre prévu en fonction des lois en vigueur	Leclercville Lotbinière Sainte-Croix Saint-Antoine-de-Tilly Deschaillons-sur-Saint-Laurent Parisville Fortierville Sainte-Françoise Villeroy	Gaudreau Environnement (Victoriaville)
	Collecte des déchets			LET à Saint-Flavien
	Collecte des matières organiques			Plateforme de compostage à Saint-Flavien*
<b>Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit</b>	Collecte des déchets	Constitution : 2016, Renouvellement automatique	Saint-Apollinaire Saint-Agapit	LET à Saint-Flavien
	Collecte des matières organiques			Plateforme de compostage à Saint-Flavien*
<b>Regroupement Centre</b>	Collecte des matières recyclables	Entente signée en 2020 pour 10 ans	Dosquet Saint-Flavien Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun Saint-Édouard-de-Lotbinière Val-Alain Saint-Apollinaire Saint-Agapit	Société V.I.A. (Lévis)
	Collecte des matières organiques			Plateforme de compostage à Saint-Flavien*
	Collecte des déchets		Dosquet Saint-Flavien Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun Saint-Édouard-de-Lotbinière Val-Alain	LET à Saint-Flavien

*\* Temporairement (mai à novembre 2021), les matières organiques sont transportées chez Englobe à St-Henri de Lévis puisque la plateforme de compostage de la MRC n'est pas encore construite (en attente de l'autorisation du MELCC).*

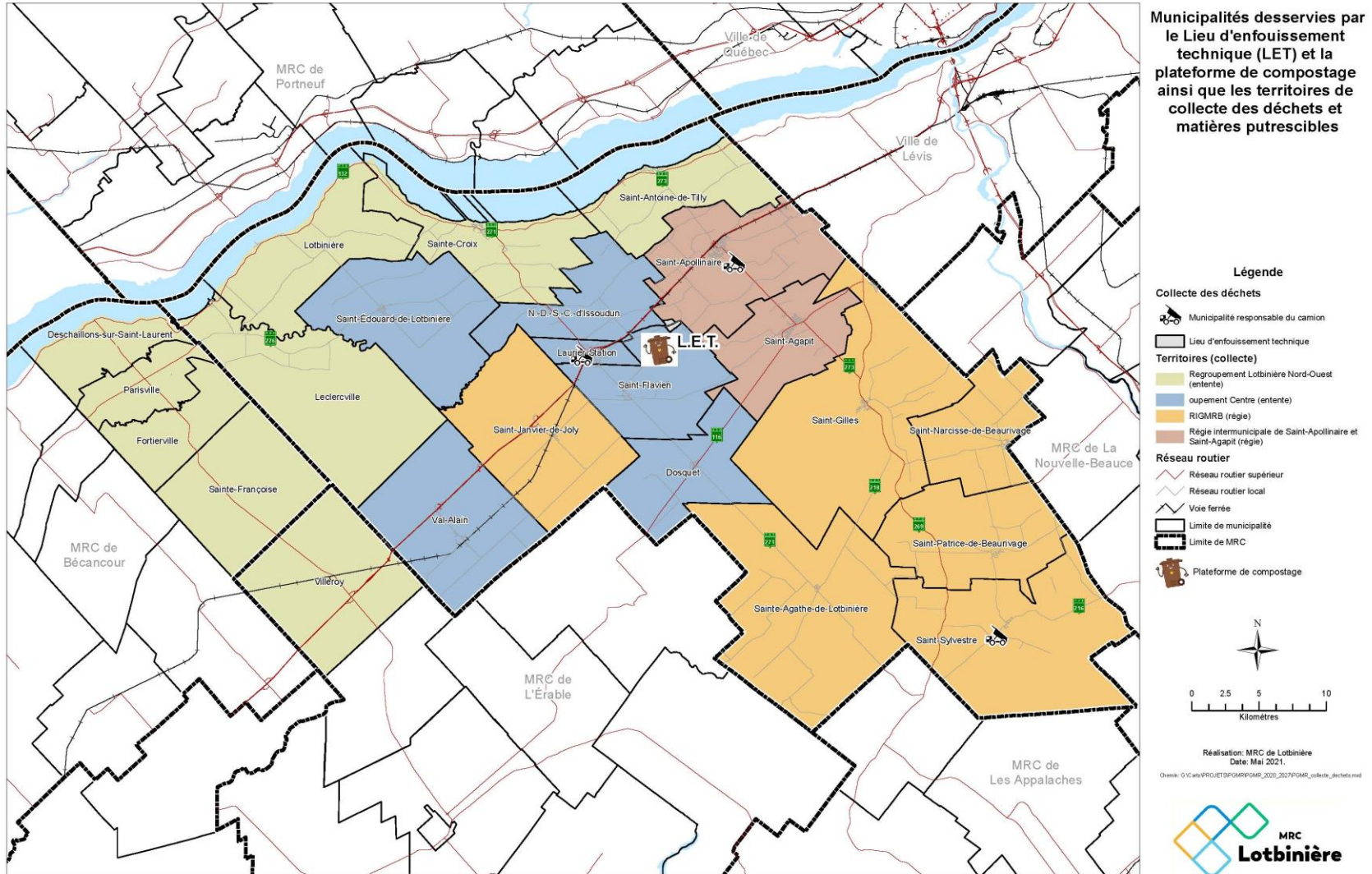


Figure 3-1 : Municipalités desservies par le Lieu d'enfouissement technique (LET) et la plateforme de compostage ainsi que les territoires de collecte des déchets et matières putrescibles



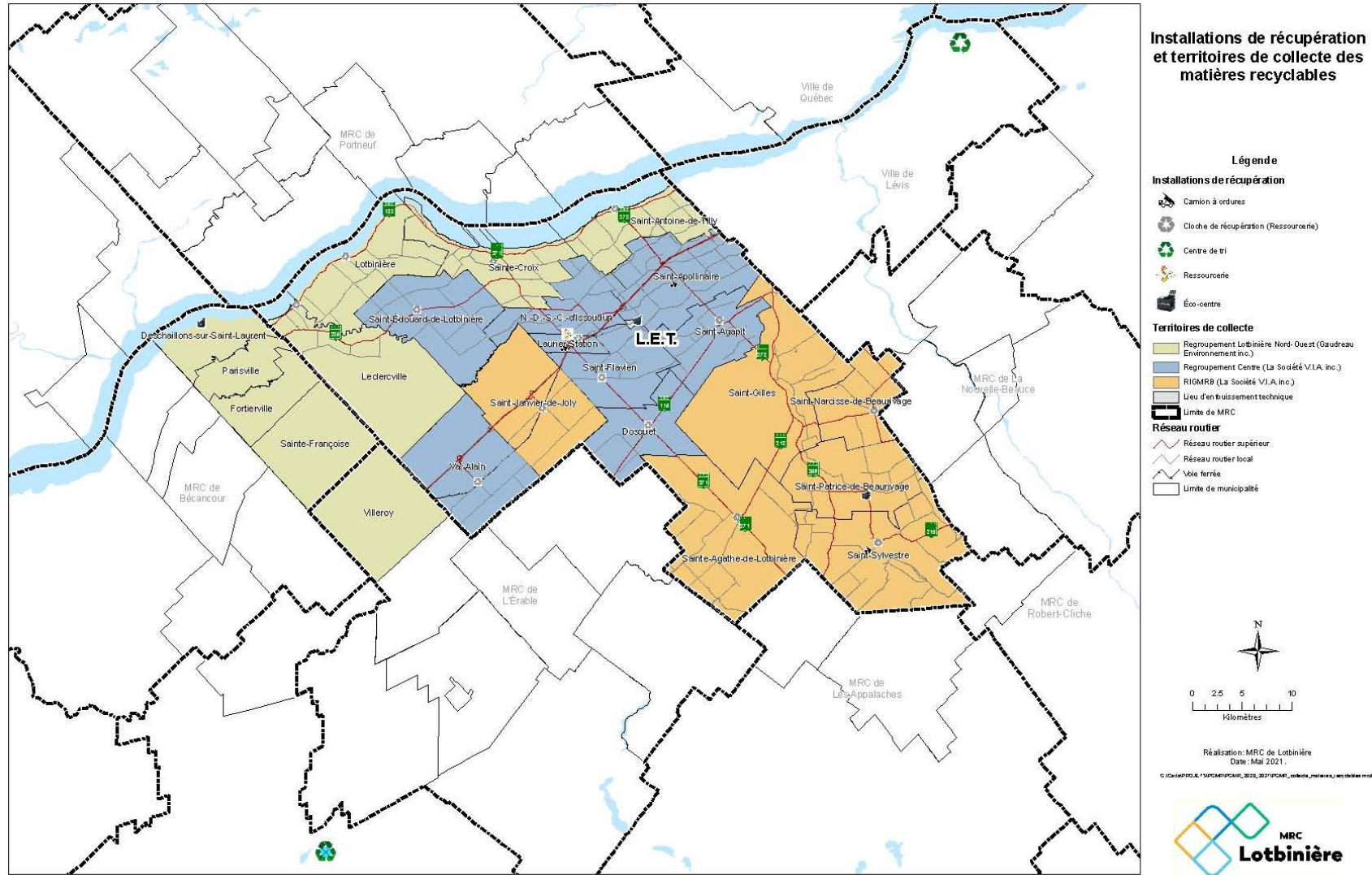


Figure 3-2 : Installations de récupération et territoires de collecte des matières recyclables

### 3.3 REGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

Outre les ententes détaillées précédemment, certaines municipalités du territoire d'application ont adopté une réglementation venant spécifier la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. La liste de ces règlements municipaux peut être trouvée au tableau 3-2.

**Tableau 3-2 : Réglementation ou points réglementés concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application**

Municipalité	Règlements/points réglementés
Fortierville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Interdiction de jeter les matières recyclables et compostables dans le bac à déchets (gazon, branches, feuilles)</li> </ul>
Laurier-Station	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de participer aux collectes</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
MRC de Lotbinière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière</li> <li>• Modification du SADR pour permettre la revalorisation de béton dans une carrière en activité</li> <li>• Règlement 200-2007 interdisant la collecte des matières suivante lors des collectes de déchets : gazon, feuilles mortes, arbres de Noël, pneus et toutes matières recyclables dont un service de collecte est offert sur le territoire.</li> </ul>
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
Parisville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
Saint-Agapit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
Saint-Antoine-de-Tilly	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
Saint-Apollinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> </ul>
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
Sainte-Croix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Preuve de vidange des installations septiques</li> <li>• Règlement concernant la gestion des déchets solides et la collecte sélective des matériaux récupérables</li> </ul>
Saint-Édouard-de-Lotbinière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Obligation d'utiliser des conteneurs pour les industries</li> </ul>
Saint-Flavien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> </ul>
Saint-Gilles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Interdiction de jeter des déchets dans le bac de recyclage</li> </ul>
Saint-Janvier-de-Joly	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Interdiction de jeter les matières recyclables</li> </ul>
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> </ul>
Saint-Patrice-de-Beaurivage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> </ul>
Saint-Sylvestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de taxation sur les matières résiduelles</li> <li>• Obligation d'utiliser les bacs appropriés</li> <li>• Réglementation à venir concernant la vidange de fosses septiques</li> </ul>

### **3.4 SECTEURS GÉNÉRANT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Une grande variété et quantité de matières résiduelles sont produites sur le territoire d'application du présent PGMR. Afin de faciliter leur gestion, les matières résiduelles ont été classées selon trois grands secteurs, soit le secteur résidentiel, le secteur des ICI (industries, commerces et institutions) et le secteur des CRD (construction, rénovation et démolition). Chacun de ces trois secteurs présente des caractéristiques qui leur sont propres et génère différents types de matières résiduelles qui ont différents types de récupération ou d'élimination. Les différents types de matières résiduelles sont décrits à la section 3.5.

#### **3.4.1 Secteur résidentiel**

Les matières générées par ce secteur proviennent des habitations résidentielles (permanentes et saisonnières) du territoire de la MRC. On compte 16 242 logements privés sur le territoire; le tableau 3-3 présente la répartition de ce nombre de logement sur l'ensemble du territoire d'application. La grande majorité des résidences sont des résidences principales et la plupart d'entre elles sont des maisons unifamiliales (92 %, voir aussi le tableau 2-4). Il n'y a pas d'immeuble à logement de plus de 5 étages sur le territoire d'application. Les immeubles à appartements sont concentrés dans six municipalités, Saint-Apollinaire figurant au sommet avec 490 appartements. Ce sont toutes des municipalités à caractère rurales comportant un noyau villageois.

#### **3.4.2 Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)**

Les entreprises présentes sur le territoire d'application sont majoritairement dans le secteur des industriel (5 576 employés), suivi du secteur commercial (3 761 employés) puis du secteur institutionnel (2 213 employés). Le tableau 2-8 représentait la répartition des entreprises sur le territoire. Le territoire d'application ne compte aucune entreprise majeure comme des papetières.

Les entreprises manufacturières comptent le plus grand nombre d'employés au total (voir tableau 2-9) et produisent une gamme étendue de résidus (produits chimiques, résidus métalliques, plastiques, caoutchouc, etc.) qui ne peuvent ne sont normalement pas pris en charge par les collectes municipales. Certains projets de la MRC visent à créer des synergies via des projets locaux afin d'améliorer la gestion de ces matières.

Les entreprises agricoles génèrent entre autres des plastiques agricoles (tubulures d'érablière, codes et emballages de balles de foin, etc.) qui ne peuvent être disposées avec les autres matières recyclables dans les bacs municipaux. Certains de services de recyclage à cet effet ont été mis en place depuis la dernière mise à jour du PGMR.

Les entreprises de vente au détail produisent de grands volumes de carton d'emballage. Les entreprises de services quant à elles produisent plutôt des matières recyclables et organiques.

Tableau 3-3 : Répartition du nombre de logements sur le territoire

Municipalité	Total logements privés	Résidences permanentes	Maison individuelle	Maisons jumelées/en rangée	Appartements	Logements mobiles
<b>MRC de Lotbinière</b>	<b>14 642</b>	<b>13 352</b>	<b>10 005</b>	<b>1 170</b>	<b>1 960</b>	<b>175</b>
Dosquet	438	416	360	5	40	5
Laurier-Station	1 111	1 080	645	140	250	40
Leclercville	262	223	220	0	0	5
Lotbinière	548	382	320	0	55	5
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	355	335	210	5	0	5
Saint-Agapit	1 842	1 780	1 020	395	360	5
Saint-Antoine-de-Tilly	824	691	615	25	35	0
Saint-Apollinaire	2 818	2 586	1 725	320	490	40
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	536	486	425	5	40	5
Sainte-Croix	1 274	1 118	775	80	250	5
Saint-Édouard-de-Lotbinière	547	493	405	15	60	10
Saint-Flavien	720	632	490	45	95	5
Saint-Gilles	1 113	1 016	820	65	105	25
Saint-Janvier-de-Joly	467	446	380	15	45	15
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	447	429	380	20	30	0
Saint-Patrice-de-Beaurivage	460	426	385	5	25	0
Saint-Sylvestre	453	405	355	5	35	0
Val-Alain	427	408	360	15	25	5
<b>MRC de Bécancour</b>	<b>9947</b>	<b>9 041</b>	<b>6 935</b>	<b>415</b>	<b>1 580</b>	<b>75</b>
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	557	447	370	5	55	10
Fortierville	304	284	245	5	30	0
Parisville	257	231	195	15	15	5
Sainte-Françoise	242	213	205	0	10	5
<b>MRC de L'Érable</b>	<b>11315</b>	<b>10 270</b>	<b>7 315</b>	<b>380</b>	<b>2 410</b>	<b>115</b>
Villeroy	240	208	185	10	5	5
<b>Grand total territoire</b>	<b>16 242</b>	<b>14 735</b>	<b>11 090</b>	<b>1 195</b>	<b>2 055</b>	<b>200</b>

### **3.4.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)**

Ce secteur génère des matières résiduelles particulières, qui se distinguent des deux autres secteurs, tant par la nature des matières que par le tonnage généré. Le répertoire des entreprises de la MRC de Lotbinière<sup>12</sup> décompte 202. Aucune entreprise de construction n'est enregistrée sur les territoires des quatre MRC de Bécancour et trois entreprises de construction sont enregistrées sur le territoire de Villeroy.

## **3.5 GESTION PAR TYPE DE MATIÈRES**

Cette section explique, pour chaque type de matières générées, les méthodes de disposition utilisées par chacun de ces secteurs. De façon générale, toutes les municipalités collectent les déchets et le recyclage aux deux semaines durant toute l'année. Les matières organiques putrescibles sont quant à elles collectées à chaque semaine du 1er avril au 30 novembre et via deux collectes durant la saison hivernale, et ce, pour l'ensemble du territoire d'application.

### **3.5.1 Matières recyclables**

Les matières recyclables (papier, carton, plastiques, verre, métal) sont récupérées au niveau résidentiel par l'entremise d'une collecte porte-à-porte mécanisée à l'aide de bacs roulants de 360 litres pour l'ensemble des 23 municipalités du territoire d'application. Les citoyens peuvent également amener leurs matières recyclables à l'écocentre géré par la MRC de Lotbinière situé à Saint-Flavien. De plus, des îlots de récupération se retrouvent dans la majorité des lieux publics des municipalités.

Pour le secteur des ICI, les municipalités offrent un service de collecte porte-à-porte mécanisé aux petits ICI assimilables. Les plus grands ICI et les entreprises de CRD sont, quant à eux, responsables de la disposition de leurs matières recyclables.

### **3.5.2 Matières organiques putrescibles**

La gestion des matières organiques putrescibles se fait par l'entremise de plusieurs méthodes différentes sur le territoire de la MRC, dépendamment du type de matières générées.

#### **3.5.2.1 Résidus verts**

Jusqu'en novembre 2020, les citoyens de la MRC pouvaient déposer leurs résidus verts (feuilles, rognures de gazon, branches, etc.) à l'un des 52 points de dépôt prévus à cet effet et répartis dans les 22 municipalités du territoire d'application du PGMR 2015-2019. Depuis 2021, les résidus verts sont collectés par la collecte porte-à-porte de matières organiques de la MRC de Lotbinière.

Les entreprises des secteurs ICI et CRD sont responsables de la gestion des résidus verts générés par leurs installations.

#### **3.5.2.2 Résidus alimentaires**

Depuis mai 2021, l'ensemble des 23 municipalités sont desservies par une collecte porte-à-porte des matières organiques avec des bacs roulants de 360 litres. Les matières collectées seront au départ composté par une entreprise privée et seront par la suite dirigées vers la plateforme de compostage de la MRC de Lotbinière qui sera située à Saint-Flavien à même les installations du LET lorsque celle-ci sera

---

<sup>12</sup> Voir le site web de la MRC

mise en exploitation prochainement. Entre temps, les matières compostables sont traitées à l'extérieur de la MRC.

La MRC de Lotbinière encourage tout de même le compostage domestique par la vente à prix réduit de composteurs domestiques à ses citoyens.

Les entreprises des secteurs ICI et CRD sont également responsables de la gestion des résidus alimentaires et toutes autres matières organiques générées par leurs installations.

### **3.5.2.3 Sapins de Noël**

Une fois par année, après la période des fêtes, la MRC de Lotbinière procède à une collecte des arbres de Noël pour le secteur résidentiel. Les arbres sont recueillis dans des points de dépôt déterminés par les municipalités et sont mis en copeaux. Certaines municipalités conservent les copeaux pour leurs aménagements paysagers. Le restant des copeaux sont utilisés en paillis dans des pépinières situées à Lévis.

Les entreprises des secteurs ICI et CRD sont responsables de la gestion de ce type de matières générées par leurs installations.

### **3.5.2.4 Branches et bois**

Les trois écocentres de la MRC de Lotbinière sont munis de conteneurs pour récupérer le bois et ceux-ci sont accessibles aux trois secteurs d'activité. La récupération du bois peut être faite toute l'année à l'écocentre de Saint-Flavien et seulement de mai à octobre à ceux de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Deschailons-sur-Saint-Laurent. Le bois récupéré est réduit en copeaux et valorisé par Récupération Delisle inc. (valorisation énergétique). Les branches sont, quant à elles, disposées sur une aire de réception au LET de Saint-Flavien et récupérées par Récupération Delisle inc. pour être utilisées en horticulture et éventuellement dans les activités d'opération de la future plateforme de compostage de la MRC.

### **3.5.2.5 Boues municipales**

Chaque municipalité du territoire est responsable de la gestion de ses boues municipales. Ainsi, dépendamment des ressources et du contexte de chaque municipalité, plusieurs méthodes de gestion sont identifiées sur le territoire d'application. Le tableau 3-5 offre un résumé des principales caractéristiques de cette gestion par les municipalités.

Tableau 3-4 : Gestion des boues municipales par municipalité du territoire d'application

MRC et municipalités	Type d'installation de traitement d'eaux usées	Traitement des boues	Disposition des boues
<b>MRC de Lotbinière</b>			
Dosquet	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Laurier-Station	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Leclercville	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Lotbinière	Étangs	Sacs géotextiles	Stockage
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Étang aéré	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Saint-Agapit	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Saint-Antoine-de-Tilly	Dégrillage fin	N/A	N/A
Saint-Apollinaire	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs et compostage
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Sainte-Croix	Dégrillage fin	Déshydratation mécanique	Enfouissement
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Saint-Flavien <sup>13</sup>	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Saint-Gilles	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Saint-Janvier-de-Joly	Étangs aérés	Sacs géotextiles	Stockage
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Saint-Sylvestre	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
Val-Alain	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée à ce jour</i>	
<b>MRC de Bécancour</b>			
Deschailons-sur-Saint-Laurent	Étangs aérés	Sacs géotextiles	Stockage
Fortierville	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Parisville <sup>14</sup>	Étangs aérés	Sacs géotextiles	Stockage
Sainte-Françoise		<i>Fosses septiques seulement</i>	
<b>MRC de L'Érable</b>			
Villeroy		<i>Fosses septiques seulement</i>	

<sup>13</sup> Branché sur le système de traitement de Laurier-Station.

<sup>14</sup> Branché sur le système de traitement de Deschailons-sur-Saint-Laurent.

Plusieurs municipalités de la MRC n'ont pas encore effectué la vidange de leurs étangs depuis leur création. Lorsque ces étangs seront vidés, chacune de ces municipalités devra veiller à ce que ces boues soient valorisées aux champs. Les boues récupérées des étangs aérés en 2019 par la municipalité de Laurier-Station ont été valorisées comme amendement sur des terres agricole de la région.

Afin d'encourager la revalorisation des boues municipales, autant par épandage aux champs que par compostage, le comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de la MRC de Lotbinière a adopté depuis 2007 une tarification pour l'enfouissement des boues municipales à son LET à Saint-Flavien. En ramenant les coûts d'enfouissement des boues municipales équivalent au coût d'enfouissement des déchets réguliers, le recyclage au champ et le compostage des boues représentent des options maintenant plus abordables pour les municipalités.

#### **3.5.2.6 Boues des fosses septiques**

Le service de vidange de la MRC de Lotbinière a été mis en place en 2016 afin d'amener les municipalités à appliquer sur leur territoire le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* qui stipule les normes visant l'implantation de ces fosses et leur fréquence de nettoyage. Sur les 23 municipalités du territoire d'application, seulement 3 municipalités ne participent pas au service de vidange, soit Sainte-Françoise, Villeroy et Fortierville.

Les boues de fosses septiques collectées lors du service de vidange régionale de la MRC de Lotbinière sont traitées, en vertu d'une entente intermunicipale entre la MRC de Lotbinière et la Ville de Québec, à la station mécanisée de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Celle-ci est pourvue d'un réservoir pour recueillir les boues des installations septiques et ensuite les introduire dans la chaîne de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. À la suite du traitement, les boues sont déshydratées et envoyées à l'incinérateur de la Ville de Québec. Ce dernier a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. Le mâchefer est envoyé à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres sont acheminées au LET de Saint-Joachim. Éventuellement, avec l'accumulation de données d'opération de la plateforme de compostage, la MRC pourra étudier l'option de réacheminer les boues à la plateforme plutôt que de les transférer à la Ville de Québec.

#### **3.5.2.7 Boues issues des ICI**

La gestion des boues issues des ICI est la responsabilité de leur propriétaire. Ainsi, les entreprises qui génèrent des boues industrielles sur le territoire ont la responsabilité d'en disposer selon les normes applicables.

### **3.5.3 Véhicules hors d'usage**

L'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions (ARPAC) assure une gestion environnementale adéquate des véhicules automobiles en fin de vie. Ses membres doivent respecter le « Guide de bonnes pratiques sur la gestion des véhicules hors d'usage » publié par le MELCC, ainsi que le code national de pratiques de l'*Automotive Recyclers Association* (ARC)<sup>15</sup>. Sur le territoire de la MRC de Lotbinière, aucune entreprise n'est membre de l'ARPAC. On retrouve toutefois plusieurs entreprises de récupération de véhicules hors d'usage sur le territoire d'application du présent PGMR. La liste de ces entreprises se retrouve à l'Annexe 1.

---

<sup>15</sup> Tous les détails peuvent être trouvés sur le site internet de l'Association ([www.arpac.org](http://www.arpac.org)).



### 3.5.4 Textile

La gestion des matières textiles générées sur le territoire de planification est laissée à la discrétion de son propriétaire. Il existe toutefois quatre organismes offrant des possibilités de réemploi et de recyclage de ces matières sur le territoire. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

#### 3.5.4.1 La Ressourcerie de Lotbinière

La Ressourcerie de Lotbinière, fondée en 1997, est un organisme à but non lucratif (OBNL) d'économie sociale écoresponsable. Établie à Laurier-Station, la Ressourcerie est aussi membre du Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ). Sa mission est la récupération et la revalorisation de matériel usagé comme les vêtements, les meubles, les électroménagers, les petits appareils électriques, la quincaillerie, certains articles de sport, les livres et les jouets. Les citoyens peuvent venir déposer leur matériel usagé directement au local de la Ressourcerie, situé à Laurier-Station, ou le déposer dans l'une des 18 cloches de récupération (ou points de dépôt) réparties sur le territoire de la MRC de Lotbinière (voir tableau 3-5). La Ressourcerie revend à son magasin, situé à Laurier-Station, la majorité des éléments récupérés. Les éléments trop usés (vêtements, souliers, peluches, draps, sacs, etc.) sont vendus à un récupérateur de textile à Montréal.

Tableau 3-5 : Localisation des cloches de récupération (points de dépôt) de la Ressourcerie de Lotbinière en 2021<sup>16</sup>

Municipalités	Localisation des cloches de récupération (points de dépôt)
<b>MRC de Lotbinière</b>	
Dosquet	Bureau municipal, 138 route Saint-Joseph
Laurier-Station	Centre d'achat Galerie Laurier
Leclercville	Centre communautaire, 8055 route Marie-Victorin
Lotbinière	Garage municipal, 19 rue Commerciale
Saint-Agapit	1159 rue Principale
Saint-Antoine-de-Tilly	Centre communautaire
<i>Saint-Apollinaire</i>	<i>(Récupération opérée par Entraide Saint-Apollinaire)</i>
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	254 sur Saint-Pierre
Sainte-Croix	L'Entraide, 6175 rue Principale
Saint-Édouard-de-Lotbinière	2509 rue Principale
Saint-Flavien	Garage municipal, 1040 rue Saint-Joseph
<i>Saint-Gilles</i>	<i>(Récupération opérée par la Société Saint-Vincent-de-Paul)</i>
Saint-Janvier-de-Joly	Chalet des Loisirs, 733 rue des Loisirs
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	400 rue Principale
Saint-Sylvestre	400 rue du Moulin
Val-Alain	1245 2 <sup>e</sup> rang

#### 3.5.4.2 Comptoirs d'Entraide

L'Entraide Saint-Apollinaire est un organisme communautaire qui vient en aide aux personnes dans le besoin. L'organisme offre une aide matérielle, alimentaire, vestimentaire et monétaire. Il effectue la récupération de vêtements usagés et de meubles via un petit comptoir de vente à Saint-Apollinaire. Le comptoir est accessible quelques heures par semaine, à l'exception de la période estivale.

<sup>16</sup> Les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy ne désirent pas installer de cloche sur leur territoire puisqu'un organisme les dessert déjà.

L'Entraide Sainte-Croix est également un organisme communautaire de la région qui répond aux personnes temporairement dans le besoin pour de l'aide alimentaire et vestimentaire.

#### **3.5.4.3 Le Vestiaire du Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour**

Le Vestiaire du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Bécancour, situé à Fortierville, effectue la récupération d'objets usagés, tels que des vêtements, livres, articles de sports et jouets. Le Vestiaire cible, entre autres, les plus démunis, les enfants, les adolescents, les étudiants, les personnes sans emploi, les familles monoparentales, les familles à faible revenu et les personnes âgées. Les donateurs peuvent déposer leur matériel usagé directement au local du Vestiaire ou encore, dans les nombreux points de chute (bac de recyclage) distribués sur le territoire de la MRC, dont Deschailons-sur-Saint-Laurent, Parisville et Sainte-Françoise.

#### **3.5.4.4 Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Gilles**

La Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Gilles, un organisme voué à l'entraide et au dépannage, y exploite un petit comptoir de vêtements usagés à raison de quelques heures par semaine, à l'exception de la saison estivale.

#### **3.5.4.5 Vestiaire Villeroy (Comité Amour et Partage)**

Le Comité Action Bénévole de Villeroy vise à répondre aux besoins du milieu en offrant divers services à la population, dont un comptoir de vêtements usagers et neufs. Ce comptoir opère deux heures par jour les mercredi et vendredi après-midi.

### **3.5.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)**

Selon la définition de RECYC-QUÉBEC, les résidus domestiques dangereux (RDD) sont les résidus de nombreux produits dangereux à usage domestique courant comme, par exemple, les huiles usagées, les résidus de peinture, les filtres usagés, les batteries et piles, les solvants, etc. (Bourque, 2010). Ces produits sont considérés comme dangereux puisqu'ils sont soit toxiques, inflammables, explosifs ou corrosifs, ou un mélange de plusieurs de ces caractéristiques (*ibid.*).

Au Québec, une gestion particulière est réservée pour certains de ces RDD par l'entremise de la réglementation basée sur la responsabilité élargie des producteurs. Ces RDD sont ainsi gérés des associations ou sociétés spécialisées comme celles présentées dans le tableau 3-6. Une liste contenant plusieurs autres organismes et entreprises du Québec participant à la gestion des RDD se retrouve à l'Annexe 1. :

**Tableau 3-6 : Associations et sociétés responsables de la gestion de certains types de RDD sur le territoire de la MRC**

<b>Associations ou sociétés</b>	<b>Résidus domestiques dangereux gérés</b>
<b>Appel à recycler Canada</b> Programme de gestion des piles, batteries et téléphones cellulaires	Piles, batteries, téléphones cellulaires.
<b>ARPE Québec</b> Association pour le recyclage des produits électroniques	Matériel informatique et électronique (ordinateurs, périphériques, consoles de jeux, téléphones, cellulaires, systèmes audio et vidéo, etc.)
<b>Crevier Lubrifiants</b>	Huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins et contenants d'antigel et de liquides de refroidissement de 50 litres ou moins
<b>Éco-peinture</b> Société québécoise de gestion écologique de la peinture	Peintures et huiles
<b>GoRecycle</b>	Halocarbure des électroménagers
<b>RecycFluo</b> Recyclage des ampoules contenant du mercure	Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, et ampoule à décharge à haute intensité.
<b>SOGHU</b> Société de gestion des huiles usagées	Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables

Tableau 3-7 : Points de dépôt des RDD sur le territoire de planification du PGMR

Points de dépôt	Type d'entreprises	Résidus domestiques dangereux y étant récupérés
<b>Bureaux municipaux</b>	Bureaux administratifs	Piles
<b>Dépôt Sainte-Croix</b> 110 chemin de l'Aqueduc, Sainte-Croix, G0S 2H0	Garage municipal de la municipalité de Sainte- Croix	Peintures
<b>Quincaillerie Maurice Hamel et Fils (Groupe BMR)</b> 6551 rue Principale, Sainte-Croix, G0S 2H0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires.
<b>Roger Grenier inc. – Marchands RONA</b> 169 boulevard Laurier, Laurier-Station, G0S 1N0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres, huiles, piles, batteries, téléphones cellulaires
<b>Dépôt Saint-Édouard-de-Lotbinière</b> 2598 Principale, Saint-Édouard-de-Lotbinière, G0S 1Y0	Garage municipal de la municipalité de Saint- Édouard-de-Lotbinière	Peintures
<b>Écocentre à Saint-Flavien</b> 1450 chemin Pointe du Jour, Saint-Flavien, G0S 2M0  Gratuit pour les citoyens du territoire, sans limitation de nombre de visites.	Écocentre de Saint-Flavien	Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres, huiles, matériel informatique et électronique, RDD organiques, bombones de propane, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires, etc. <sup>17</sup>
<b>La Coop Seigneurie – Saint-Gilles (Coop Fédérée)</b> 175 rue Montminy, Saint-Gilles, G0S 2P0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
<b>La Coop Seigneurie – Saint-Agapit (Coop Fédérée)</b> 1107 rue Daigle, Saint-Agapit, G0S 1Z0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
<b>La Coop Seigneurie – Sainte-Agathe-de- Lotbinière (Coop Fédérée)</b> 119 rue St-Georges, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, G0S 2A0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
<b>Quincaillerie de Parisville (Coop Fédérée)</b> 1098 route 265 Nord, Parisville, G0S 1X0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
<b>BMR Matériaux Fortierville</b> 141 rue Principale, Fortierville, G0S 1J0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, huiles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires.
<b>Quincaillerie 2000 inc. – Marchands RONA</b> 399 route 273, Saint-Apollinaire, G0S 2E0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, huiles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires.

<sup>17</sup> La liste complète des RDD acceptés aux écocentres de la MRC peut être trouvée à l'annexe 2.

<p><b>Écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage</b> Rue du Parc, Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0</p> <p>Gratuit pour les citoyens du territoire, sans limitation de nombre de visites.</p>	<p>Écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage</p>	<p>Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres. huiles, matériel informatique et électronique, RDD organiques, bombonnes de propane, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires, etc.<sup>18</sup></p>
<p><b>Bernard Breton inc. – Marchands RONA</b> 415 rue Principale, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, G0S 1W0</p>	<p>Quincaillerie – Centre de rénovation</p>	<p>Peintures</p>
<p><b>La Coop Seigneurie – Saint-Narcisse-de-Beaurivage (Coop Fédérée)</b> 404 rue St-François, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, G0S 1W0</p>	<p>Quincaillerie – Centre de rénovation</p>	<p>Peintures</p>
<p><b>Centre de Grain (Coop de Parisville)</b> 1201, rue Principale, Parisville, G0S 1X0</p>	<p>Coopérative agricole</p>	<p>Peintures</p>
<p><b>La Ressourcerie de Lotbinière</b> 1000B, rue Bergeron, Saint-Agapit, G0S 1Z0</p>	<p>Organisme à but non lucratif</p>	<p>Piles, batteries et téléphones cellulaires.</p>
<p><b>Bureau municipal de Parisville</b> 975, rue Principale Ouest, Parisville, G0S 1X0</p>	<p>Bureaux administratifs</p>	<p>Matériel informatique et électronique Peinture</p>
<p><b>Bureau municipal de Fortierville</b> 198, de la Fabrique, Fortierville, G0S 1J0</p>	<p>Bureaux administratifs</p>	<p>Matériel informatique et électronique Peinture</p>
<p><b>Bureau municipal de Sainte-Françoise</b> 563, rang 11, Sainte-Françoise, G0S 2N0</p>	<p>Bureaux administratifs</p>	<p>Matériel informatique et électronique</p>
<p><b>Écocentre de Deschaillons-sur-Saint-Laurent</b> 1995, route Marie-Victorin Deschaillons-sur-Saint-Laurent, G0S 1G0</p> <p>Gratuit pour les citoyens du territoire, sans limitation de nombre de visites.</p>	<p>Écocentre de Deschaillons-sur-Saint-Laurent</p>	<p>Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres. huiles, matériel informatique et électronique, RDD organiques, bombonnes de propane, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires, etc.<sup>18</sup></p>
<p><b>Bureau municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent</b> 1596, rte Marie-Victorin, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, G0S 1G0</p>	<p>Bureaux administratifs</p>	<p>Matériel informatique Peinture</p>
<p><b>Bureau de la MRC de Lotbinière</b> 6375, rue Garneau, Sainte-Croix, G0S 2H0</p>	<p>Bureaux administratifs</p>	<p>Piles</p>

<sup>18</sup> La liste complète des RDD acceptés aux écocentres de la MRC peut être trouvée à l'annexe 2.

### 3.5.6 Encombrants

Certaines municipalités du territoire de planification offrent une collecte annuelle ou bisannuelle à leurs citoyens pour la disposition des encombrants (meubles, électroménagers, etc.). Les municipalités offrant la collecte des encombrants sont les suivantes :

- Lotbinière (mai, septembre)
- Leclercville (mai, septembre)
- Saint-Antoine-de-Tilly (mai, septembre)
- Sainte-Croix (mai, septembre)
- Saint-Édouard-de-Lotbinière (mai, octobre)
- Saint-Sylvestre (juin)
- Parisville (mai, septembre)
- Deschailons-sur-Saint-Laurent (mai, septembre)
- Fortierville (mai, septembre)
- Sainte-Françoise (mai, septembre)
- Villeroy (mai, septembre)

Les encombrants collectés par ce service sont acheminés au LET à Saint-Flavien.

D'autres municipalités ont choisi d'octroyer un contrat à une entreprise privée qui offre un service sur demande de collecte à domicile des encombrants, soit les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Gilles, Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Flavien et Val-Alain. Selon le contrat signé, la compagnie peut collecter les encombrants jusqu'à une fois par semaine. Cette compagnie effectue le tri des matières collectées afin d'en récupérer la majorité. Les matières non récupérées par ce dernier sont acheminés au LET à Saint-Flavien.

Il est aussi possible pour les citoyens d'aller déposer leurs encombrants, métalliques ou non métalliques, aux écocentres de la MRC, à la Ressourcerie de Lotbinière située à Laurier-Station et à l'Entraide Saint-Apollinaire.

### 3.5.7 Plastiques agricoles

Le service de collecte des plastiques agricoles est offert aux propriétaires dont la collecte des matières recyclables est effectuée par Gaudreau Environnement, soit Leclercville, Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy. Le plastique agricole est collecté aux 2 semaines à même la collecte porte-à-porte des matières recyclables dans des bacs roulants de 360 litres. Les plastiques agricoles noirs, verts et blancs ainsi que les plastiques de moulée sont acceptés, alors que les cordes et filets sont refusés. Le plastique doit être raisonnablement propre et mis dans un sac à cet effet distribué gratuitement par la MRC de Lotbinière aux agriculteurs. La matière récupérée est acheminée au centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Victoriaville.

La municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a mis à la disposition des agriculteurs un conteneur pour l'apport volontaire du plastique agricole. La matière récupérée est également acheminée au centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Victoriaville.

Un projet pilote verra le jour en 2021-2022 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière en partenariat avec les MRC de Chaudière-Appalaches.

### **3.5.8 Pneus**

La majorité des municipalités de la MRC offre aux citoyens un site de récupération des pneus usagés, dont la plupart sont situés au garage municipal. Aussi, plus de 90 points de récupération (concessionnaires et garages, centres d'entretien de véhicules motorisés et lieux de dépôt) détiennent, au sein de la MRC, un permis d'entreposage temporaire de pneus hors d'usage avant que ceux-ci ne soient récupérés pour traitement ultérieur par des transporteurs accrédités de RECYC-QUÉBEC. Les citoyens de la MRC ont également la possibilité d'aller déposer leurs pneus usagés à l'un des trois écocentres présents sur le territoire.

### **3.5.9 Matières résiduelles éliminées ou enfouies**

Les ententes présentées à la section 3.2 expliquent la distribution des responsabilités des municipalités quant à la collecte des matières destinées à l'enfouissement. Ces matières sont collectées à l'aide d'une collecte porte-à-porte mécanisée et par l'entremise de bacs roulants de 360 litres, une fois par deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables. L'ensemble des matières collectées est ensuite transporté au LET à Saint-Flavien.

Les citoyens et les ICI du territoire ont aussi la possibilité de venir déposer leurs matières destinées à l'enfouissement au LET à Saint-Flavien. Un coût de 115 \$/tonne<sup>19</sup> est toutefois rattaché à ce service.

### **3.5.10 Autres types de matières**

Deux autres types de matières demandant une gestion particulière sont générés sur le territoire de planification du PGMR, soit les contenants consignés et les balayures de rue. Les contenants consignés sont gérés par le système de consigne québécois tandis que la disposition des balayures de rue est de la responsabilité de chaque municipalité. Les municipalités procèdent majoritairement au balayage des rues une fois par année. Les résidus ainsi récupérés sont réutilisés de différente façon. Aucune municipalité n'achemine ces résidus au site d'enfouissement. Le tableau 3-7 ci-dessous présente les détails pour cette activité.

---

<sup>19</sup>Tarif en vigueur pour 2020.

Tableau 3-8 : Gestion des balayures de rues sur le territoire de planification du PGMR en 2019

MRC et municipalités	Responsable	Utilisation/Disposition
<b>MRC de Lotbinière</b>		
Dosquet	Contrat donné à l'externe	Gestion par l'entreprise mandatée
Laurier-Station	N/D	N/D
Leclercville	Contrat donné à l'externe	Utilisé l'hiver avec le sable lors du déneigement des routes
Lotbinière	Contrat donné à l'externe	Entreposé
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Saint-Agapit	Contrat	Utilisé comme remplissage
Saint-Antoine-de-Tilly	Contrat donné à l'externe	N/D
Saint-Apollinaire	Municipalité	Utilisé comme remplissage dans les rues et sentiers pédestres
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage dans les rues et sentiers pédestres
Sainte-Croix	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage dans les rues et sentiers pédestres
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Saint-Flavien	Contrat donné à l'externe	Réutilisation
Saint-Gilles	Contrat donné à l'externe	N/D
Saint-Janvier-de-Joly	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Municipalité	Utilisé comme remplissage
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Saint-Sylvestre	Contrat donné à l'externe	N/D
Val-Alain	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
<b>MRC de Bécancour</b>		
Deschailons-sur-Saint-Laurent	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Fortierville	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Parisville	Contrat donné à l'externe	Utilisé l'hiver avec le sable lors du déneigement des routes
Sainte-Françoise	N/D	N/D
<b>MRC de L'Érable</b>		
Villeroy	La municipalité ne procède pas au balayage des rues	



## **4 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE**

La mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles repose sur le rassemblement et la mobilisation active d'intervenants œuvrant au sein de différents secteurs des sociétés locales et régionales. L'atteinte des objectifs contenus dans le PGMR exige ainsi la collaboration, la concertation et, en un sens, le développement d'un véritable partenariat collectif autour de cet enjeu.

Le présent chapitre fait donc le recensement des différents organismes ou entreprises qui œuvrent au sein de l'un ou l'autre des secteurs de la réutilisation, de la récupération, de la valorisation, du traitement ou de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de planification du présent PGMR. L'annexe 1 présente la liste complète de ces entités.

### **4.1 INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La section 4.1 présente et détaille les différentes installations de gestion des matières résiduelles actives sur le territoire d'application du PGMR.

#### **4.1.1 Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien**

La MRC de Lotbinière assure la gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) situé au 1450, rang de la Pointe-du-Jour à Saint-Flavien (voir figures 3-1 et 3-2). Ce site, communément désigné LET, est un lieu d'enfouissement technique appartenant aux 23 municipalités du territoire de planification du présent PGMR. Le LET se retrouve voisin du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Saint-Flavien, également la propriété des 23 municipalités, fermé depuis 1998.

Le LET à Saint-Flavien a été mis en exploitation en décembre 1998 à la suite de la fermeture du LES. Pour le précédant PGMR, les travaux d'enfouissement étaient confiés à l'entrepreneur Dilicontracto de Laurier-Station. L'entente de gestion avec cet entrepreneur a été renouvelée et couvre la période du 28 novembre 2021 au 29 novembre 2026. Depuis la mise en exploitation du LES et du LET, seules les municipalités propriétaires peuvent y enfouir leurs déchets résidentiels et commerciaux. Les entrepreneurs peuvent y enfouir leurs résidus de construction, rénovation et démolition seulement si les travaux ont eu lieu sur le territoire de planification. En 2020, le tarif d'enfouissement était de 115 \$ la tonne, incluant la redevance au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC).

Le volume total d'enfouissement autorisé pour le LET est de 785 000 m<sup>3</sup>. Site de « nouvelle génération », il comporte deux membranes synthétiques qui permettent l'imperméabilisation de la base des cellules d'enfouissement. Le LET reçoit environ 17 000 tonnes métriques de matières résiduelles par année et utilise approximativement 14 000 tonnes de sable et de sols décontaminés par année pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2019, il était comblé à 63 % de son volume autorisé, soit 496 846 m<sup>3</sup>. Le décret gouvernemental actuel prévoit une durée de vie du LET d'environ 32 ans.

La figure 4-1 présente l'évolution annuelle des quantités de matières enfouies au LET de Saint-Flavien depuis 2009, ainsi que la population de la MRC. Une estimation des quantités qui seront enfouies d'ici 2031 y est aussi présentée. Celle-ci est basée sur la gestion actuelle des matières résiduelles et n'inclut

donc pas l'amélioration anticipée du taux de récupération des matières. Aussi, la courbe de projection estimée ne tient pas compte de l'ajout de la plateforme de compostage et des collectes de matières organiques putrescibles débutées en 2021 puisque les données disponibles n'étaient pas suffisantes au moment d'écrire ces lignes. Cependant, il est anticipé que la pente de la courbe de tonnage enfoui sera diminuée.

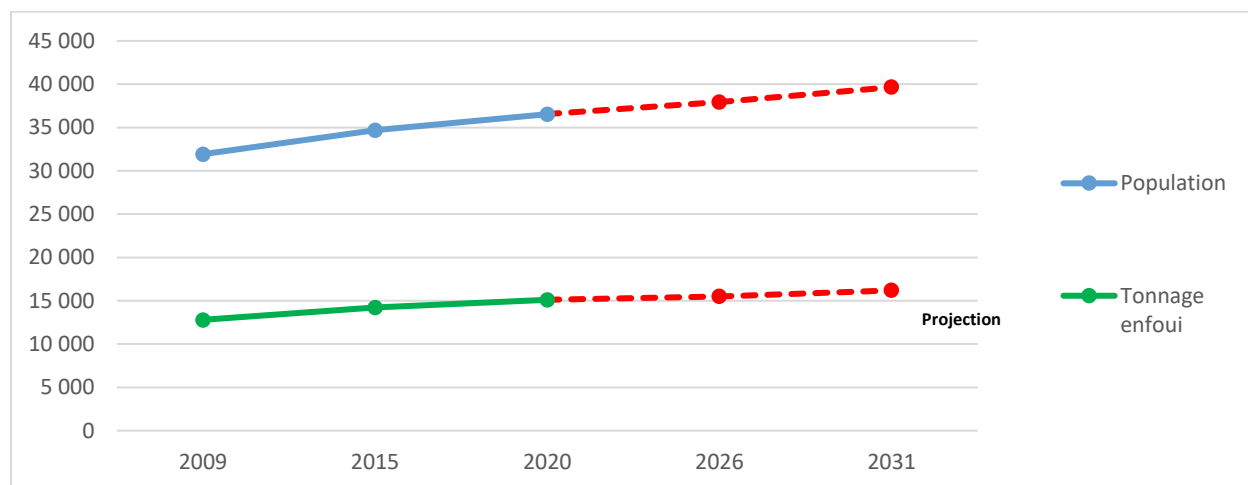


Figure 4-1 : Évolution des quantités de matières enfouies et projection d'ici 2031 en fonction de la population

Dès l'aménagement du LET, un bassin d'accumulation et un bassin aéré ont été aménagés pour traiter les eaux de lixiviation en provenance des nouvelles cellules. La station de traitement du LET de type « *suspended media Bio-reactor* » (SMBR) ou « réacteur biologique sur lit fluidisé », permet à la MRC de Lotbinière de traiter 40 m<sup>3</sup> d'eaux de lixiviation par jour durant toute l'année puisqu'elle est équipée de plaques chauffantes qui maintiennent l'eau à traiter à des températures favorisant un rabattement des concentrations d'azote ammoniacal (NH<sub>4</sub>).

#### 4.1.2 Écocentres

La MRC de Lotbinière exploite trois écocentres, soit un dans la municipalité de Saint-Flavien, à même le terrain du LET qu'elle gère, un écocentre à Saint-Patrice-de-Beaurivage dans le parc industriel (rue du Parc) et un écocentre à Deschailions-sur-Saint-Laurent à même le garage municipal. Les trois écocentres consistent en un parc de conteneurs identifiés où seuls les citoyens de la MRC de Lotbinière et des cinq municipalités extérieures peuvent y disposer différentes matières résiduelles qu'ils contribuent ainsi à détourner de l'enfouissement.

Les heures d'ouverture de l'écocentre à Saint-Flavien sont :

- Du 15 mars au 14 décembre : Lundi au vendredi de 8h à 16h30 et le samedi (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) de 9h à 16h
- Du 15 décembre au 14 mars : Lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 12h

Les écocentres de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent sont, quant à eux, ouvert du 1er mai au 31 octobre :

- le lundi de 9h à 12h
- le vendredi de 13h à 16h30
- le samedi de 9h à 12h

Les matières acceptées aux écocentres sont les suivantes :

- Huiles de cuisson
- Bois (sauf bois traité)
- Piles usagées
- Plastique et carton
- Bonbonnes de propane
- Encombrants (électroménager)
- Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques)
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante)
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, produits d'entretien ménager, lampes fluo compactes, etc.)
- Résidus verts (branches, feuilles, gazon)
- Produits électroniques

En 2019, l'écocentre à Saint-Flavien a recueilli 575 tonnes de matières (bois, RDD, peinture, produits électroniques, huile usée, métal), l'écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage a recueilli 52 tonnes et l'écocentre de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a recueilli 10 tonnes. Ces trois écocentres disposent de bacs pour entreposer les produits électroniques, la peinture et l'huile usée, de conteneurs de 40 verges cubes pour entreposer le bois et le métal, de barils pour les piles usées ainsi que d'une aire de réception pour les pneus usagés. Les bacs et conteneurs sont collectés par les récupérateurs lorsqu'ils sont pleins.

Dans les cinq prochaines années, selon l'augmentation de l'achalandage, la MRC de Lotbinière prévoit ajuster, au besoin, les heures d'ouverture des écocentres, augmenter la fréquence de collecte des bacs et conteneurs ainsi qu'ajouter, des conteneurs ou bacs durant les périodes de fort achalandage. De plus, les écocentres de la MRC de Lotbinière ont été conçus pour perdurer dans le temps. L'écocentre de Saint-Flavien étant en activité depuis 15 ans démontre que les installations sont adéquates et adaptables au cours des années pour répondre à la demande grandissante.

#### **4.1.3 Dépôt de matériaux secs**

Le territoire de planification du présent PGMR ne compte aucun dépôt de matériaux secs. La MRC de Lotbinière ne connaît pas l'utilisation par ses citoyens ou ICI des centres de récupération des résidus de CRD situés à l'extérieur de son territoire.

#### 4.1.4 Centre de tri et de récupération des matières recyclables

Le territoire de planification ne compte pas de centre de tri ni de centre de récupération des matières recyclables. Les matières recyclables recueillies lors des différentes collectes sélectives des municipalités sont disposées dans des installations situées à l'extérieur du territoire de planification, soit :

- Société V.I.A. (1200, rue des Riveurs, Lévis) : Entreprise spécialisée dans le conditionnement et la valorisation des matières recyclables. Ce centre de tri reçoit annuellement 47 000 tonnes de matières (capacité maximale de 75 000 tonnes par année).
- Centre de tri de Gesterra<sup>20</sup> (350, rue de la Bulstrode, Victoriaville) : Service de collecte, de tri et de valorisation de la matière recyclable. Ce centre reçoit annuellement 50 000 tonnes de matières recyclables provenant du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (capacité maximale non disponible).

#### 4.1.5 Infrastructures de compostage

La MRC de Lotbinière est présentement en démarche d'obtention de son certificat d'autorisation pour la construction d'une plateforme de compostage semi-couverte à même son LET de Saint-Flavien. Cette plateforme de compostage sera éventuellement utilisée par l'ensemble des 23 municipalités du territoire d'application grâce à la collecte des matières organiques qui a débuté en mai 2021. En attendant la mise en opération de la plateforme de compostage de la MRC, les matières organiques actuellement collectées sont dirigées vers un centre de compostage privé à Lévis. Lorsqu'elle opérera à pleine capacité, la plateforme devrait pouvoir traiter 5 000 tonnes métriques de compost par année.

#### 4.1.6 Centre de traitement des boues

Les boues collectées lors du service de vidange régionale de la MRC de Lotbinière sont traitées, en vertu d'une entente intermunicipale entre la MRC de Lotbinière et la Ville de Québec, à la station mécanisée de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Celle-ci est pourvue d'un réservoir pour recueillir les boues des installations municipales et ensuite les introduire dans la chaîne de traitement des eaux usées de la Ville. À la suite du traitement, les boues sont déshydratées et envoyées à l'incinérateur de la Ville de Québec. L'incinérateur de la Ville de Québec a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. Le mâchefer est envoyé à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres sont acheminées au LET de Saint-Joachim.

## 4.2 ORGANISMES

Plusieurs organismes gouvernementaux, institutionnels et communautaires œuvrent au sein de la MRC de Lotbinière en gestion des matières résiduelles. Ces organismes travaillent principalement à sensibiliser, informer ou éduquer la population à la récupération et le réemploi de vêtements et de meubles usagés ainsi que pour la redistribution de nourriture.

### 4.2.1 Organismes gouvernementaux

Plusieurs organismes gouvernementaux interviennent d'une façon ou d'une autre en gestion des matières résiduelles au sein du territoire de planification. De la municipalité locale au gouvernement canadien, ces organismes y accomplissent différents mandats : information et sensibilisation, lois et règlements, application de mesures de contrôle, de surveillance ou de sanction, mise en place ou soutien

---

<sup>20</sup> Place d'affaires située à Victoriaville (MRC d'Arthabaska).

à de nombreux types de partenariats. Le principal intervenant d'intérêt dans cette catégorie est la Société québécoise de récupération et de recyclage, RECYC-QUÉBEC, créée en 1990, a pour mission d'amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques. Seule ou avec des partenaires, la Société peut :

- Administrer tout système de consignation
- Réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies
- Favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation
- Promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés ou les produits issus du recyclage ou de la valorisation
- Promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation
- Administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets ou les assister dans l'élaboration de ces programmes

RECYC-QUÉBEC a été mandaté par le MELCC afin de veiller au respect des différentes étapes de la révision et de la mise en œuvre des PGMR. La Société d'État est ainsi responsable de l'analyse de la conformité des PGMR. Elle offre également un service d'accompagnement aux MRC et municipalités pour faciliter la mise à jour de ces plans (suivi du processus légal, élaboration d'outil et de programmes, expertise en gestion des matières résiduelles, etc.).

#### 4.2.2 Groupes environnementaux

Voici la liste des groupes environnementaux présents sur le territoire d'application du présent PGMR :

- **Le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA).** Fondé en 1991, dont le siège social est dans la Ville de Lévis, ce regroupement vise l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement. Il regroupait 105 membres en 2019-2020.
- **Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) :** Fondé en 1997, dont le siège social est à Drummondville, cet organisme de concertation regroupe des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, et ce, dans une optique de développement durable. Il regroupe 40 membres.
- **Les Amis du patrimoine naturel de Beaurivage :** Fondé en novembre 2001, dont le siège social est situé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce groupe est un organisme de sensibilisation et de concertation qui œuvre à l'amélioration de la qualité de l'environnement du bassin de la rivière Beaurivage. L'organisme est surtout actif dans les municipalités traversées par cette rivière (Saint-Sylvestre, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Gilles).

- **Les Amis du Marais de Saint-Antoine-de-Tilly** : Fondé en 1995, cet organisme, situé à Saint-Antoine-de-Tilly, a pour mission de protéger et de mettre en valeur la bordure fluviale du Saint-Laurent, particulièrement le marais intertidal, et de favoriser l'accès public au fleuve. Il regroupe 80 membres.
- **Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)** : Fondé en 2007, basé dans la municipalité de Sainte-Croix, cet organisme à but non lucratif se veut une table de concertation regroupant différents intervenants concernés par la ressource « eau » et a pour mission de mettre en œuvre une gestion intégrée et durable de l'eau dans la zone du bassin versant de la rivière du Chêne.
- **Table de concertation sur le climat Demain Lotbinière** : Fondé en 2019, ce regroupement englobe 24 organismes et groupes citoyens des secteurs environnemental, économique et social qui se rassemblent afin de soutenir une démarche territoriale pour réduire les gaz à effet de serre et augmenter la résilience face aux changements climatiques.

### 4.2.3 Commissions scolaires

Les commissions scolaires, maintenant Centres de services scolaires, ont un rôle important, mais souvent méconnu, en gestion des matières résiduelles notamment en raison des programmes qu'elles mettent en place au sein de leurs établissements ainsi que de l'information et la sensibilisation qu'elles font auprès des jeunes qui fréquentent leurs établissements. Cette sensibilisation des citoyens est d'autant plus importante puisqu'elle touche non seulement les élèves, mais aussi la famille et les amis que ces derniers côtoient.

Le territoire de la MRC de Lotbinière est desservi par trois commissions scolaires distinctes, soit les commissions scolaires de Beauce-Etchemin, des Navigateurs et des Bois-Francs (inclue également Villeroy). Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour sont, quant à elles, desservies par la commission scolaire de la Riveraine.

#### 4.2.3.1 Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Le siège social de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin est situé à Saint-Georges, dans la MRC de Beauce-Sartigan. Sa juridiction s'étend sur les écoles primaires des municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Sylvestre. Les élèves de ces municipalités de niveau secondaire fréquentent l'école polyvalente Benoît-Vachon située dans la municipalité de Sainte-Marie, en Nouvelle-Beauce.

#### 4.2.3.2 Commission scolaire des Navigateurs

Le siège social de la Commission scolaire des Navigateurs se situe sur le territoire de la Ville de Lévis, dans le quartier Saint-Romuald. Elle a juridiction sur les établissements scolaires des niveaux primaire, secondaire et technique des municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Dosquet, Saint-Flavien, Laurier-Station, Sainte-Croix, Lotbinière, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et Leclercville.

#### **4.2.3.3 Commission scolaire des Bois-Francs**

La Commission scolaire des Bois-Francs, sise à Victoriaville (siège social), a juridiction sur les écoles primaires de Val-Alain et de Villeroy. Les élèves qui quittent l'école de Val-Alain ainsi que celle de Villeroy à la fin du primaire sont dirigés à la polyvalente de La Samare à Plessisville, dans la MRC de L'Érable.

#### **4.2.3.4 Commission scolaire de la Riveraine**

La Commission scolaire de la Riveraine, ayant son siège social sur le territoire de la Ville de Nicolet, a juridiction sur les établissements scolaires situés dans les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise. Deux écoles primaires du 1er et 2e cycle s'y retrouvent, soit une à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, qui accueille les jeunes de Parisville, et une à Sainte-Françoise, qui accueille les jeunes de Fortierville. Après leurs études primaires, les élèves sont dirigés vers l'école secondaire Les Seigneuries située dans la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

#### **4.2.4 Établissements verts Bründtland (ÉVB)**

Le mouvement des établissements verts Bründtland (ÉVB) a été lancé en territoire québécois au début des années 1990 par des enseignants de la Centrale des syndicats du Québec, à la suite de la publication du rapport Bründtland sur le développement durable. Les écoles qui adhèrent au mouvement des ÉVB choisissent de se doter d'un projet pédagogique qui s'articule autour de valeurs fondamentales liées à l'écologie, au pacifisme, à la solidarité et à la démocratie. Le principe des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et valorisation), à la base des actions mises en place dans le cadre de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles, fait partie intégrante des valeurs qui animent la mission des ÉVB. Ce type d'établissement joue donc un rôle important au niveau de la sensibilisation et de la participation des jeunes à une bonne gestion des matières résiduelles.

#### **4.2.5 Carbone Scol'ERE Québec**

Carbone Scol'ERE est un programme éducatif présent dans certaines écoles primaires du Québec offrant la compensation carbone éducative aux citoyens, aux organisations et aux organisateurs d'événement. Ce programme aide à promouvoir et inculquer les gestes écoresponsables aux jeunes afin de les motiver à passer à l'action. En 2019-2020, huit écoles primaires (17 classes) du territoire de planification du PGMR ont participé au programme la Bourse du carbone Scol'ERE :

- L'Amitié à Sainte-Agathe-de-Lotbinière (1 classe);
- L'Épervière à Saint-Agapit (4 classes);
- Des Quatre-Vents à Saint-Apollinaire (5 classes);
- Des Sentiers à Saint-Apollinaire (2 classes);
- La Source à Saint-Patrice-de-Beaurivage (1 classe);
- Sainte-Thérèse à Val-Alain (1 classe);
- De la Caravelle à Dosquet (2 classes);
- Étienne-Chartier à Saint-Gilles (1 classe).

#### **4.2.6 Autres organismes**

Plusieurs membres des Cercles de fermières ont des activités, sur une base individuelle, de récupération et de réemploi. Bien qu'il soit impossible d'en dresser un portrait détaillé, nous pouvons toutefois indiquer que la récupération, le recyclage et la valorisation de vêtements, de tissus et de lainages sont pratiques courantes dans les activités de tissage, de tricot, de crochetage, de fabrication de vêtements et de courtepointes, chapeaux et ceintures, et ce, depuis de nombreuses années au sein de ces Cercles.

Finalement, l'organisme Aide Alimentaire Lotbinière offre un service de dépannage alimentaire aux familles en situation de précarité. Il offre un service de distribution alimentaire deux fois par mois. Les denrées qui sont distribuées proviennent de Moisson-Québec, des Moissonneurs Solidaires et de différents producteurs et commerçants locaux. Actuellement, une moyenne de 125 paniers par distribution est remise aux utilisateurs du service. Aide Alimentaire Lotbinière offre aussi un dépannage alimentaire d'urgence pour les personnes en situation de besoin.

### 4.3 ENTREPRISES

La MRC de Lotbinière compte plusieurs entreprises privées ayant des activités de récupération et de mise en valeur de matières résiduelles. Le secteur privé y joue en effet un rôle prépondérant et est ainsi associé à plusieurs niveaux ou aspects de la gestion de ces matières. Ces entreprises sont listées à l'annexe 1.

Le territoire de planification compte également des marchés aux puces et bazars qui font la récupération, le reconditionnement et la remise en marché de différents produits et équipements de consommation courante (petits appareils ménagers, vaisselle et ustensiles, bibelots, etc.). Également, les municipalités et organismes organisent ponctuellement des journées de vente d'objets réutilisables.

EnGlobe exploite à Sainte-Croix, depuis 1996, un centre multifonctionnel de gestion des sols, sous la responsabilité directe de son bureau de Québec. Elle y effectue le traitement de sols contaminés. Une partie de ceux-ci, une fois décontaminée, est acheminée au LET de la MRC de Lotbinière pour y être utilisée comme matériel de recouvrement journalier, conformément aux prescriptions de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. Le reste est dirigé vers d'autres lieux d'enfouissement.



## 5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE EN 2019

Afin de mieux évaluer l'état de situation concernant les quantités de matières résiduelles gérées sur son territoire d'application, la MRC de Lotbinière a fait l'inventaire de ces dernières. Cet inventaire est basé sur des données réelles enregistrées par différentes entités de la MRC, mais aussi sur des données estimées lorsqu'aucune donnée réelle n'était disponible. Le tableau 5-1 différencie les quantités réelles des quantités estimées par type de matières et identifie les sources de données ou d'estimation. Lorsque des données réelles étaient disponibles, elles ont été utilisées dans la quantification. À l'opposé, les données manquantes ont été estimées à l'aide des méthodologies et formules utilisées dans l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, élaboré par RECYC-QUÉBEC.

Tableau 5-1 : Type de données et sources par type de matières

Type de matières	Matières récupérées	Matières éliminées	Sources
<b>Matières recyclables</b>			
<i>Résidentiel</i>	Réelles	Estimées	• MRC de Lotbinière (responsables du PGMR) • Entreprise Environnek (tubulures d'érablière)
<i>ICI</i>	Réelles et Estimées	Estimées	
<i>CRD</i>	Estimées	Estimées	N/A
<b>Résidus verts</b>			
<i>Résidentiel</i>	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
<i>ICI</i>	Estimées	Estimées	N/A
<b>Résidus alimentaires</b>			
<i>Résidentiel</i> <sup>21</sup>	Estimées	Estimées	MRC de Lotbinière
<i>ICI</i>	Estimées	Estimées	N/A
Sapin de Noël	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Branches	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Bois	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Résidus de l'industrie agroalimentaire	Estimées	Estimées	N/A
Autres résidus organiques (ICI)	Estimées	Estimées	N/A
<b>Boues municipales</b>			
<i>Stations d'épuration</i>	Réelles	Réelles	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) et MRC de Maskinongé
<i>Fosses septiques</i>	Réelles	Réelles	MRC de Lotbinière
<b>Véhicules hors d'usage (VHU)</b>			
<i>Résidentiel</i>	Estimées	Estimées	N/A
<i>ICI</i>	Estimées	Estimées	N/A
Textile	Estimées	Estimées	N/A
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
<b>Encombrants</b>			

<sup>21</sup> Les matières organiques récupérées dans la catégorie « résidus alimentaires » représentent les quantités de matières récupérées grâce aux composteurs domestiques.

Type de matières	Matières récupérées	Matières éliminées	Sources
<i>Métalliques</i>	Estimées	Estimées	N/A
<i>Non métalliques</i>	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Matières nécessitant une gestion particulière			
<i>Balayures de rues</i>	Réelles	Réelles	MRC de Lotbinière
<i>Pneus</i>	Estimées	Estimées	N/A
<i>Contenants consignés</i>	Estimées	Estimées	N/A
Résidus ultimes	-	Réelles/ Estimées	MRC de Lotbinière

L'inventaire des matières résiduelles inclut l'ensemble des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la MRC de Lotbinière, des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour et de la municipalité de Villeroy (MRC de L'Érable), pour l'année calendrier 2019. Le tableau 5-2 présente un sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour les trois secteurs d'activités.

Tableau 5-2 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 par secteurs d'activités

Secteurs	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Secteur résidentiel	10 286	9 479	18 852
Secteur des ICI	19 138	15 300	34 438
Secteur des CRD	13 746	4 002	17 748
<b>TOTAL</b>	<b>43 169</b>	<b>28 781</b>	<b>71 038</b>

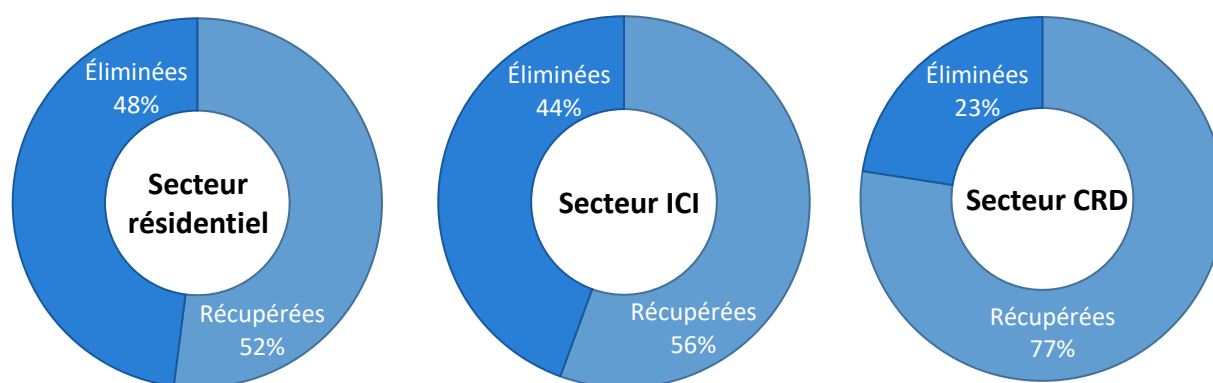


Figure 5-1 : Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées sur le territoire du PGMR en 2019 pour les trois secteurs d'activités

## 5.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Cette section inclut l'ensemble des matières récupérées, éliminées et générées par les citoyens des 23 municipalités visées par le présent PGMR. Le tableau 5-3 présente un sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur résidentiel.

**Tableau 5-3 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur résidentiel**

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Matières recyclables	3 149	1 772	4 920
<i>Collecte porte-à-porte</i>	3 078	1 772	4 850
<i>Métal récupéré aux écocentres</i>	70	0	70
Matières organiques	688	5 803	6 491
<i>Résidus verts</i>	492	1 971	2 463
<i>Résidus alimentaires<sup>22</sup></i>	193	2 720	2 913
<i>Sapin de Noël</i>	4	7	10
<i>Branches</i>	450	654	1 104
Boues municipales <sup>23</sup>	2 514	191	2 705
<i>Stations d'épuration</i>	1 650	0	1 650
<i>Fosses septiques</i>	864	191	1 055
Résidus domestiques dangereux (RDD)	44	19	63
<i>Huiles et organiques</i>	10	N/D	N/D
<i>Inorganiques</i>	1	N/D	N/D
<i>Peinture</i>	10	N/D	N/D
<i>Matériel informatique</i>	22	N/D	N/D
Encombrants	799	1 299	2 098
<i>Métalliques</i>	799	73	872
<i>Non métalliques</i>	0	1 227	1 227
<b>TOTAL</b>	<b>7 644</b>	<b>8 633</b>	<b>16 277</b>

**Tableau 5-4 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles « facultatives » au bilan récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur résidentiel**

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Véhicules hors d'usage (VHU)	1 700	0	1 700
Textile	120	396	516
Matières nécessitant une gestion particulière	1 273	0	360
<i>Balayures de rues</i>	360	0	360
<i>Pneus</i>	723	N/D	N/D
<i>Contenants consignés</i>	190	N/D	N/D
<b>TOTAL</b>	<b>3 092</b>	<b>396</b>	<b>2 575</b>

<sup>22</sup> Les matières organiques récupérées dans la catégorie « résidus alimentaires » représentent les quantités de matières récupérées grâce aux composteurs domestiques.

<sup>23</sup> Tonnes humides à 20 % de siccité.

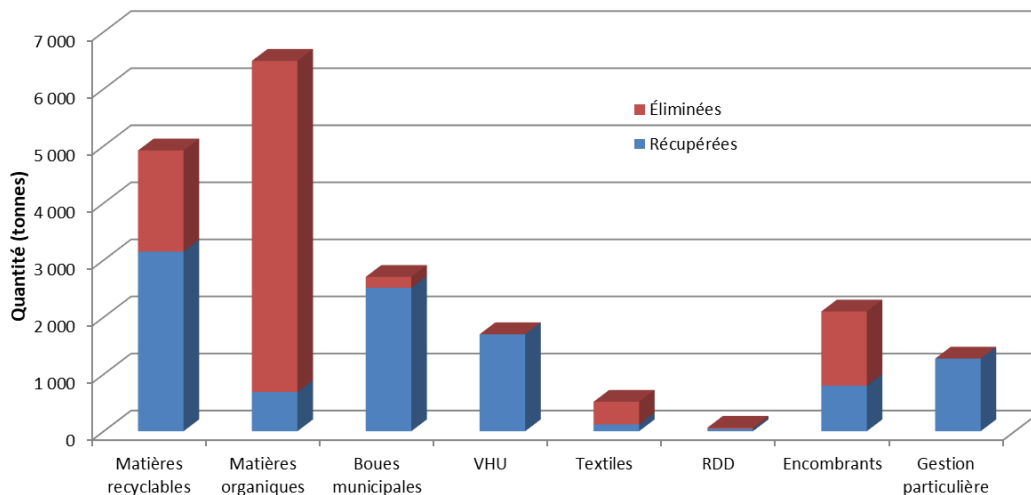


Figure 5-2 : Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel en 2019

### 5.1.1 Matières recyclables

Les matières recyclables du secteur résidentiel sont récupérées à l'aide d'une collecte porte-à-porte. Comme expliqué à la section 3.2, cette collecte est effectuée par la RIGMR de Beaurivage, le Groupe Gaudreau ou est régie par l'une ou l'autre des ententes conclues entre les municipalités. Les municipalités ainsi que la RIGMR conservent les tonnages de matières récupérées par la collecte afin d'en faire le suivi. Ces tonnages sont fournis aux municipalités par les deux centres de tri partenaires (Gaudreau et V.I.A.).

Pour les quatre municipalités de la MRC de Bécancour et la municipalité de Villeroy, les données ont été récupérées directement auprès des directrices générales de ces municipalités, qui ont reçu ces données de Gaudreau Environnement.

Les municipalités du territoire d'application permettent à certains petits ICI de participer à la collecte porte-à-porte des matières recyclables. Il n'est toutefois pas possible d'isoler les quantités récupérées auprès de ces ICI du reste des matières récupérées. Afin de présenter l'inventaire selon les générateurs de matières, il a été considéré que 9,8 % du tonnage récupéré provient des petits ICI assimilables<sup>24</sup>.

De plus, une partie des matières récupérées par l'entremise de la collecte est ultimement rejetée des centres de tri. Ces rejets sont renvoyés au LET à Saint-Flavien. Le total des matières rejetées du centre de tri de la Société V.I.A. était de 172,4 tonnes en 2019. Comme ce même total n'était pas disponible pour le centre de tri de Gaudreau Environnement, un taux de rejet a été estimé à partir du total de la population de la MRC de Lotbinière desservie par la Société V.I.A. Un taux de rejet de 6,18 kg/pers./an a donc été soustrait du total des matières récupérées par la collecte effectuée par Gaudreau Environnement donnant un tonnage de 52 tonnes. Ces rejets sont plutôt considérés dans le tonnage des matières enfouies, tel que présenté dans le tableau suivant.

<sup>24</sup> RECYC-QUÉBEC, 2015. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Méthodologie et calculs – Note méthodologique, 82 p.

**Tableau 5-5 : Quantité de sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles en 2019**

Type de matières	Quantités éliminées (tonnes)
Rejets de la collecte des recyclables	172
Rejet de la collecte des recyclables par Gaudreau	52
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>

Le tableau 5-6 liste les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par les 23 municipalités concernées par le PGMR. Les tonnages des tableaux suivants (5-6 à 5-9) excluent les petits ICI assimilables et les rejets des centres de tri..

**Tableau 5-6 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur résidentiel**

Municipalités	Quantité de matières recyclables (tonnes)		
	Récupérées <sup>25</sup>	Éliminées <sup>26</sup>	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	76	43	118
Dosquet	69	48	117
Fortierville	62	32	94
Laurier-Station	181	126	306
Leclercville	173	23	196
Lotbinière	267	39	305
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	62	43	105
Parisville	41	26	66
Saint-Agapit	312	217	529
Saint-Antoine-de-Tilly	427	80	508
Saint-Apollinaire	497	346	844
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	54	55	109
Sainte-Croix	197	123	320
Saint-Édouard-de-Lotbinière	84	58	143
Saint-Flavien	113	79	192
Sainte-Françoise	13	22	35
Saint-Gilles	148	131	279
Saint-Janvier-de-Joly	50	51	101
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	55	55	110
Saint-Patrice-de-Beaurivage	48	52	100
Saint-Sylvestre	47	50	97
Val-Alain	34	23	57
Villeroy	69	48	117
<b>TOTAL</b>	<b>3 078</b>	<b>1 772</b>	<b>4 850</b>

Les données sur les tonnages en fonction des différents types de matières récupérées n'étaient pas disponibles auprès des centres de tri. Cette ventilation a ainsi été basée sur les résultats de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017 effectuée par RECYC-QUÉBEC, selon le tableau suivant :

<sup>25</sup> Rejets des centres de tri exclus du total des matières récupérées. Les rejets sont plutôt inclus dans les déchets enfouis.

<sup>26</sup> Matières recyclables éliminées par l'entremise de la collecte porte-à-porte des déchets.

**Tableau 5-7 : Ventilation des matières recyclables récupérées par l'entremise de la collecte du secteur résidentiel selon le type de matières<sup>27</sup>**

Type de matières recyclables	Proportion des matières récupérées
Papier et carton	71,4 %
Métal	52,7 %
Plastique	34,8 %
Verre	78,8 %

Le tableau 5-8 présente cette ventilation appliquée au total des matières recyclables récupérées pour la MRC de Lotbinière, les quatre municipalités de la MRC de Bécancour et la municipalité de Villeroy.

**Tableau 5-8 : Ventilation des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective (porte-à-porte) en fonction du type de matière en 2019**

Type de matières recyclables	Quantités récupérées (tonnes)
Papier et carton	2 078
Métal	129
Plastique	326
Verre	545
<b>TOTAL</b>	<b>3 078</b>

Le même exercice a été suivi pour estimer les quantités de matières recyclables qui sont déposées dans la collecte des déchets. La ventilation est basée sur les proportions présentées au tableau 5-9.

**Tableau 5-9 : Ventilation des matières recyclables enfouies par l'entremise de la collecte des déchets du secteur résidentiel selon le type de matières<sup>28</sup>**

Type de matières recyclables	Proportion des matières enfouies
Papier et carton	10,5 %
Métal	2,2 %
Plastique	8,1 %
Verre	2,8 %

Le tableau 5-10 présente cette ventilation appliquée au total des matières enfouies et collectées par l'entremise de la collecte des déchets pour la MRC de Lotbinière, les quatre municipalités de la MRC de Bécancour et la municipalité de Villeroy.

<sup>27</sup> RECYC-QUÉBEC, 2018. Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel Résultats 2015-2017, 61 p.

<sup>28</sup> RECYC-QUÉBEC, 2014. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Guide d'utilisation et d'accompagnement, 61 p.

**Tableau 5-10 : Quantité des matières recyclables éliminées par l'entremise de la collecte des déchets en 2019 pour le secteur résidentiel**

Type de matières recyclables	Quantités éliminées (tonnes)
Papier et carton	788
Métal	165
Plastique	608
Verre	210
<b>TOTAL</b>	<b>1 772</b>

### 5.1.2 Matières organiques

Les matières organiques résiduelles du secteur municipal résidentiel peuvent être séparées en sept catégories, soit les résidus verts, les résidus alimentaires, les sapins de Noël, les branches, le bois, les boues municipales et les boues de fosses septiques. La collecte porte-à-porte des matières organiques aux périmètres urbains du territoire de planification du présent PGMR n'était pas en place au moment de la collecte des données pour la mise à jour du PGMR. Elle a été instaurée en mai 2021. Toutefois, plusieurs points de dépôts étaient mis à la disposition de la population pour se départir de leurs résidus verts, des branches, du bois<sup>29</sup> et des sapins de Noël. De plus, de nombreuses familles du territoire pratiquent le compostage domestique.

Jusqu'en novembre 2020, 52 conteneurs à résidus verts étaient répartis sur le territoire de la MRC de Lotbinière. Le suivi fait par la MRC des quantités récupérées par l'entremise de la collecte de ces conteneurs a permis de dresser un portrait des résidus verts collectés par année. À compter de 2021, les résidus verts seront collectés par la collecte porte-à-porte de matières organiques de la MRC de Lotbinière. Puisque la municipalité de Villeroy n'était pas desservie en 2019 par la MRC de Lotbinière pour la gestion de ses résidus verts, son tonnage a été estimé à 0 t/an.

De plus, à ce jour, presque 1 600 composteurs domestiques ont été distribués aux citoyens de la MRC de Lotbinière. Selon RECYC-QUÉBEC<sup>30</sup>, l'utilisation adéquate d'un composteur domestique permettrait de détourner environ 100 kg de résidus alimentaires du LET par année.

La majorité des municipalités du territoire d'application possèdent des installations de traitement des eaux usées de type « étangs aérés ». Deux municipalités situées en bordure du fleuve Saint-Laurent utilisent un système de dégrillage fin. Les municipalités de Sainte-Françoise et de Villeroy ne possèdent aucun système municipal de traitement des eaux usées (l'ensemble des propriétés est connecté à des fosses septiques). Par leur fonctionnement, les systèmes de traitement impliquant des étangs aérés ne produisent pas de boues de façon régulière. Les étangs sont ainsi seulement vidés lorsque nécessaire. Seule la municipalité de Laurier-Station a fait une vidange ou disposé de ses boues en 2019. Les quantités de boues récupérées des systèmes de traitement font l'objet d'un suivi serré par les municipalités propriétaires des installations, qui doivent fournir annuellement ces données au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH)<sup>31</sup>. La siccité des boues a été ramenée à 20 % pour

<sup>29</sup> Inclus à la section CRD.

<sup>30</sup> RECYC-QUÉBEC, 2010. Le compostage domestique, scénarios de gestion, la gestion des matières organiques, <http://organique.recyq-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/scenarios-de-gestion/recyclage-par-le-citoyen/>

<sup>31</sup> Fournies au MAMH par l'entremise du « Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) ».

faciliter la comparaison avec les autres données de l'inventaire, soit le taux proposé par l'outil de RECYC-QUÉBEC.

Environ 7 100 résidences du territoire d'application du PGMR ne sont pas raccordées à un réseau d'égouts. Ces résidences possèdent donc leur propre système de traitement par fosse septique. Selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (LQE, Q-2, r. 22), le propriétaire est responsable de la vidange de sa fosse septique, qui doit être effectuée tous les deux ans pour les résidences permanentes et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières. La MRC de Lotbinière a mis en place un service de vidange des boues d'installations septiques depuis 2016 en débutant avec 16 municipalités. Les municipalités de Leclercville, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Deschailions-sur-St-Laurent et Parisville se sont jointes au service en 2019. La municipalité de Villeroy sera invitée à se joindre au service à la suite de son intégration au PGMR. Finalement, les municipalités de Fortierville et Sainte-Françoise ne participent toujours pas au service.

Ce service a permis de régulariser les vidanges de fosses et de contrôler le sort des boues. Cependant, la quantité exacte de boues n'a pu être obtenue. Afin d'estimer cette quantité, les hypothèses présentées au tableau 5-11 ont été considérées et la méthodologie de quantification de l'outil d'inventaire des matières pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC a été utilisé. Les quantités estimées de boues générées par municipalité sont présentées dans le tableau 5-12. Toutes les boues sont et seront valorisées aux champs.

**Tableau 5-11 : Hypothèses considérées pour l'estimation des quantités de boues de fosses septiques générées par année sur le territoire d'application en 2019**

Élément	Donnée estimée
Siccité des boues de fosses septiques	3,5 %
Génération de boues par fosse septique annuellement	1,7 m <sup>3</sup> /an
Fréquence de la vidange des boues <sup>32</sup>	0,5 fois/an
Siccité pour comparaison dans le cadre du PGMR	20 %

<sup>32</sup> Assume une vidange aux deux ans. *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (LQE, Q-2, r. 22).



**Tableau 5-12 : Quantités estimées de boues de fosses septiques générées sur le territoire d'application et boues municipales collectées en 2019**

Municipalités	Type d'installation	Quantité générée de boues (tonnes à 20% de siccité)	Nbr d'installations septiques sur le territoire	Tonnages ramenés à 20% de siccité
Deschailions-sur-Saint-Laurent	Étangs aérés		209	31
Dosquet	Étangs		166	25
Fortierville	Étangs aérés		132	20
Laurier-Station	Étangs	1 650	2	0
Leclercville	Étangs aéré		119	18
Lotbinière	Étangs		406	60
N-D-S-C d'Issoudun	Pas encore de vidange (nouveau de 2014)		291	43
Parisville	Avec Deschailions-sur-Saint-Laurent		113	17
Saint-Agapit	Étangs		349	52
Saint-Antoine-de-Tilly	Dégrillage fin		494	73
Saint-Apollinaire	Étangs		1245	185
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Étangs		258	38
Sainte-Croix	Dégrillage fin		468	70
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Étang aéré		291	43
Saint-Flavien	Avec Laurier-Station		221	33
Sainte-Françoise	La municipalité n'est reliée à aucun réseau d'égout.		189	28
Saint-Gilles	Étangs		568	84
Saint-Janvier-de-Joly	Étangs		245	36
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Étangsz		188	28
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Étang aéré		254	38
Saint-Sylvestre	Étangs		327	49
Villeroy	La municipalité n'est reliée à aucun réseau d'égout.		215	32
Val-Alain	Étang aéré		345	51
<b>TOTAL POUR TOUTES LES MUNICIPALITÉS</b>		<b>1 650</b>	<b>7 095</b>	<b>1 055</b>

Le tableau 5-13 présente les quantités de matières organiques putrescibles récupérées, éliminées et générées par les 23 municipalités du territoire de planification. Les totaux incluent les résidus verts, les résidus alimentaires, les sapins de Noël, les branches, les boues municipales ainsi que les boues de fosses septiques des citoyens.

**Tableau 5-13 : Quantités totales de matières organiques putrescibles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019**

Municipalités	Quantité de matières organiques putrescibles (tonnes)		
	Récupérées <sup>33</sup>	Éliminées	Générées
Deschailions-sur-Saint-Laurent	54	160	214
Dosquet	58	148	207
Fortierville	14	109	122
Laurier-Station	1 771	279	2 050
Leclercville	33	95	128
Lotbinière	87	189	276
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	66	125	191
Parisville	29	77	106
Saint-Agapit	187	603	791
Saint-Antoine-de-Tilly	78	339	417
Saint-Apollinaire	362	1 094	1 456
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	72	167	239
Sainte-Croix	99	428	527
Saint-Édouard-de-Lotbinière	80	183	263
Saint-Flavien	86	189	276
Sainte-Françoise	9	101	110
Saint-Gilles	166	393	558
Saint-Janvier-de-Joly	65	162	227
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	73	131	203
Saint-Patrice-de-Beaurivage	73	151	224
Saint-Sylvestre	82	147	228
Val-Alain	71	192	263
Villeroy	38	82	119
<b>TOTAL</b>	<b>3 653</b>	<b>5 543</b>	<b>9 196</b>

Les figures 5-3 et 5-4 illustrent la composition des résidus organiques récupérés et éliminés par type de matières.

<sup>33</sup> Les matières organiques récupérées dans la catégorie « résidus alimentaires » représentent les quantités de matières récupérées grâce aux composteurs domestiques. Ces chiffres incluent les boues municipales récupérées par les municipalités de Laurier-Station.

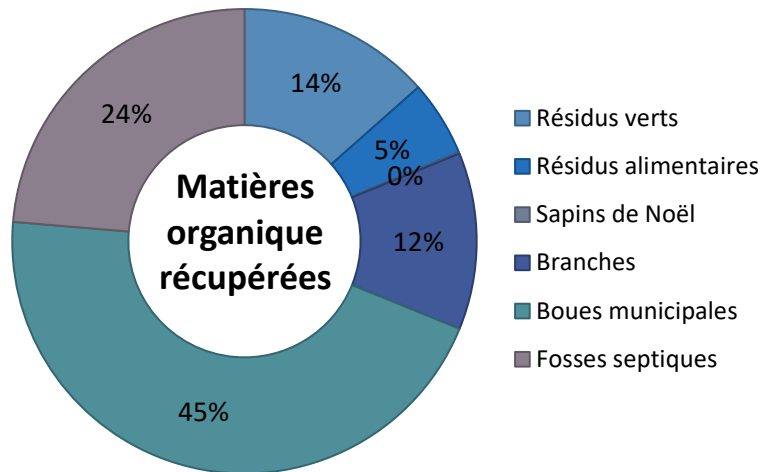


Figure 5-3 : Ventilation de la composition des matières organiques récupérées sur le territoire en 2019

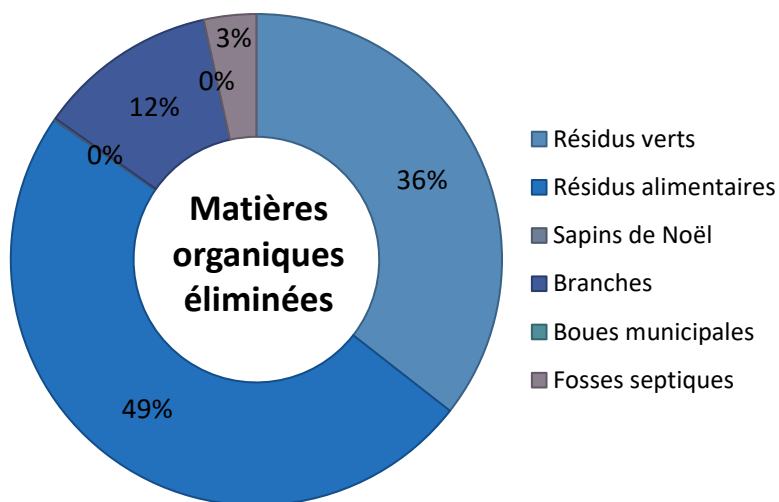


Figure 5-4 : Ventilation de la composition des matières organiques éliminées sur le territoire en 2019

### 5.1.3 Véhicules hors d'usage (VHU)

La MRC de Lotbinière ne possède aucune donnée réelle concernant les quantités de véhicules hors d'usage (VHU) générées sur son territoire. Les quantités estimées pour l'inventaire 2019 sont donc basées sur les taux de récupération et d'élimination québécois présentés dans l'outil d'inventaire des matières pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-14 présente les quantités estimées, en tonnes, des véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés pour le territoire d'application. Il est cependant important de noter que les quantités éliminées ne sont pas incluses au secteur résidentiel. En effet, selon RECYC-QUÉBEC, ces quantités doivent plutôt être incluses au secteur des ICI puisqu'elles représentent les rejets des recycleurs de VHU (RECYC-QUÉBEC, 2015).

**Tableau 5-14 : Quantités estimées, en tonnes, des véhicules hors d'usage récupérées, éliminées et générées pour le territoire d'application en 2019**

Municipalités	Quantité de véhicules hors d'usage (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées <sup>34</sup>	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	41	0	41
Dosquet	46	0	46
Fortierville	31	0	31
Laurier-Station	121	0	121
Leclercville	22	0	22
Lotbinière	37	0	37
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	42	0	42
Parisville	25	0	25
Saint-Agapit	208	0	208
Saint-Antoine-de-Tilly	77	0	77
Saint-Apollinaire	332	0	332
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	53	0	53
Sainte-Croix	118	0	118
Saint-Édouard-de-Lotbinière	56	0	56
Saint-Flavien	76	0	76
Sainte-Françoise	21	0	21
Saint-Gilles	126	0	126
Saint-Janvier-de-Joly	49	0	49
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	53	0	53
Saint-Patrice-de-Beaurivage	50	0	50
Saint-Sylvestre	48	0	48
Val-Alain	46	0	46
Villeroy	22	0	22
<b>TOTAL</b>	<b>1 700</b>	<b>0</b>	<b>1 700</b>

#### 5.1.4 Textile

Comme dans le cas des VHU, la MRC de Lotbinière ne possède aucune donnée réelle concernant les quantités de textiles générées sur son territoire. Les quantités estimées pour l'inventaire 2019 sont donc basées sur les taux de récupération et d'élimination québécois présentés dans l'outil d'inventaire des matières pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-15 liste les quantités estimées de textile récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification.

<sup>34</sup> Inclus au secteur ICI.

**Tableau 5-15 : Quantités estimées de textile récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019**

Municipalités	Quantité de textile (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	3	10	12
Dosquet	3	11	14
Fortierville	2	7	9
Laurier-Station	9	28	37
Leclercville	2	5	7
Lotbinière	3	9	11
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	3	10	13
Parisville	2	6	7
Saint-Agapit	15	49	63
Saint-Antoine-de-Tilly	5	18	23
Saint-Apollinaire	23	77	101
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	4	12	16
Sainte-Croix	8	27	36
Saint-Édouard-de-Lotbinière	4	13	17
Saint-Flavien	5	18	23
Sainte-Françoise	1	5	6
Saint-Gilles	9	29	38
Saint-Janvier-de-Joly	3	11	15
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4	12	16
Saint-Patrice-de-Beaurivage	4	12	15
Saint-Sylvestre	3	11	15
Val-Alain	3	11	14
Villeroy	2	5	7
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>396</b>	<b>516</b>

### 5.1.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux sont récupérés aux trois écocentres du territoire d'application, soit l'écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Flavien et de Deschaillons-sur-St-Laurent. Les quantités de RDD récupérées sont ainsi des données réelles provenant des statistiques annuelles des trois installations. Les quantités éliminées ont, quant à elles, été estimées à l'aide de la méthodologie proposée par RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2015). Le tableau 5-16 présente l'ensemble de ces données. Pour des raisons méthodologiques, les données incluent les produits couverts par la Responsabilité Élargie des Entreprises (REP).

Tableau 5-16 : Quantités réelles et estimées de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019

Municipalités	Quantité de Résidus domestiques dangereux (tonnes)					
	Récupérées				Éliminées	Générées
	Huiles et organiques	Inorganiques	Peinture	Matériel informatique		
Deschailons-sur-Saint-Laurent	0,4	0,1	0,3	0,3	0,5	1,5
Dosquet	0,2	0,0	0,3	0,6	0,5	1,6
Fortierville	0,3	0,0	0,2	0,2	0,3	1,2
Laurier-Station	0,6	0,1	0,7	1,5	1,3	4,3
Leclercville	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2	0,8
Lotbinière	0,2	0,0	0,2	0,5	0,4	1,3
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	0,1	0,0	0,1	0,6	0,5	1,3
Parisville	0,3	0,0	0,2	0,2	0,3	0,9
Saint-Agapit	1,0	0,2	1,3	2,7	2,3	7,5
Saint-Antoine-de-Tilly	0,4	0,1	0,5	1,0	0,9	2,8
Saint-Apollinaire	1,6	0,3	2,0	4,2	3,7	11,9
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0,6	0,0	0,3	0,9	0,6	2,3
Sainte-Croix	0,6	0,1	0,7	1,5	1,3	4,2
Saint-Édouard-de-Lotbinière	0,3	0,1	0,3	0,7	0,6	2,0
Saint-Flavien	0,4	0,1	0,5	1,0	0,8	2,7
Sainte-Françoise	0,2	0,0	0,1	0,2	0,2	0,8
Saint-Gilles	1,0	0,1	0,7	1,8	1,4	5,0
Saint-Janvier-de-Joly	0,2	0,0	0,3	0,6	0,5	1,8
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0,6	0,0	0,3	0,9	0,6	2,3
Saint-Patrice-de-Beaurivage	0,6	0,0	0,3	0,8	0,6	2,2
Saint-Sylvestre	0,5	0,0	0,3	0,8	0,5	2,1
Val-Alain	0,2	0,0	0,3	0,6	0,5	1,7
Villeroy	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>10,4</b>	<b>1,4</b>	<b>10,0</b>	<b>21,7</b>	<b>18,9</b>	<b>62,5</b>

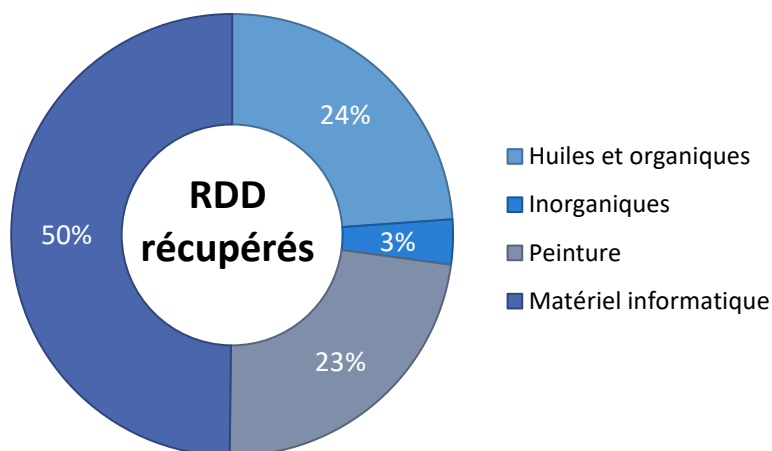


Figure 5-5 : Ventilation des résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés sur le territoire en 2019

### 5.1.6 Encombrants

Les encombrants métalliques et non métalliques sont récupérés aux trois écocentres de la MRC de Lotbinière et par les collectes annuelles offertes dans certaines municipalités. La MRC de Lotbinière ne possède pas de données sur les quantités totales d'encombrants métalliques générées sur son territoire. L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a donc été utilisé pour quantifier ces volumes pour 2019. Selon RECYC-QUÉBEC, une partie des encombrants métalliques éliminés sont les résidus de déchetage d'automobiles (fluff) plus les quantités envoyées à l'enfouissement. Ainsi, étant des rejets de recycleurs, ces quantités éliminées ont été considérées dans le secteur des ICI (section sur les véhicules hors d'usage). Du côté des encombrants non métalliques, les données d'élimination au LET à Saint-Flavien étaient disponibles et sont donc présentées dans l'inventaire. Les quantités d'encombrants non métalliques récupérées ne peuvent malheureusement pas être estimées puisqu'aucune étude ne permet de les quantifier adéquatement, selon RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-15 présente les quantités d'encombrants récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application.

**Tableau 5-17 : Quantités estimées d'encombrants métalliques et non métalliques récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019**

Municipalités	Quantité d'encombrants (tonnes)					
	Encombrants métalliques			Encombrants non métalliques		
	Récupérés	Éliminés <sup>35</sup>	Générés	Récupérés <sup>36</sup>	Éliminés	Générés
Deschailons-sur-Saint-Laurent	19	2	21	0	4	4
Dosquet	22	2	24	0	19	19
Fortierville	15	1	16	0	2	2
Laurier-Station	57	5	62	0	106	106
Leclercville	10	1	11	0	17	17
Lotbinière	17	2	19	0	25	25
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	20	2	21	0	24	24
Parisville	12	1	13	0	9	9
Saint-Agapit	98	9	107	0	151	151
Saint-Antoine-de-Tilly	36	3	40	0	58	58
Saint-Apollinaire	156	14	170	0	399	399
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	25	2	27	0	27	27
Sainte-Croix	55	5	60	0	150	150
Saint-Édouard-de-Lotbinière	26	2	29	0	62	62
Saint-Flavien	36	3	39	0	36	36
Sainte-Françoise	10	1	11	0	6	6
Saint-Gilles	59	5	65	0	53	53
Saint-Janvier-de-Joly	23	2	25	0	25	25
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	25	2	27	0	6	6
Saint-Patrice-de-Beaurivage	23	2	26	0	14	14
Saint-Sylvestre	23	2	25	0	18	18
Val-Alain	22	2	24	0	19	19
Villeroy	10	1	11	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>799</b>	<b>73</b>	<b>872</b>	<b>0</b>	<b>1 227</b>	<b>1 227</b>

<sup>35</sup> Une partie est incluse au secteur ICI.

<sup>36</sup> Non quantifiables.

### **5.1.7 Autres résidus demandant une gestion particulière**

Trois types de matières demandant une gestion particulière sont générés sur le territoire de planification du PGMR, soit les pneus usagés, les contenants consignés et les balayures de rues. Puisque la MRC de Lotbinière ne possède aucune donnée sur les quantités produites des deux premières matières, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a été utilisé pour les calculs. Les données réelles ont pu toutefois être utilisées pour le calcul des quantités de balayures de rues.

Bien que cette portion de la mise à jour soit facultative, le tableau 5-18 liste tout de même les quantités estimées récupérées, éliminées et générées pour les pneus usagés, les contenants consignés et les balayures de rues.

De plus, la MRC dispose de données d'estimation réalisée par une entreprise spécialisée dans le recyclage de la tubulure d'érablière (Environnek). Cette dernière a recueilli une quantité de 63 tonnes de tubulure en 2019 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière (excluant les municipalités externes) et estime un potentiel de récupération de 25 %, représentant 15,75 tonnes. Pour le moment, puisqu'il n'y a pas de service de récupération actuellement, les tubulures d'érablière sont considérées dans les volumes de matières éliminées.



Tableau 5-18 : Quantités estimées de pneus et de contenants consignés récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification en 2019

Municipalités	Quantité de résidus (tonnes)								
	Pneus			Contenants consignés			Balayures de rues		
	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés
Deschailions-sur-Saint-Laurent	10			5			N/D	0	N/D
Dosquet	20			5			N/D	0	N/D
Fortierville	8			3			N/D	0	N/D
Laurier-Station	53			13			N/D	0	N/D
Leclercville	10			2			N/D	0	N/D
Lotbinière	16			4			N/D	0	N/D
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	18			5			N/D	0	N/D
Parisville	6			3			N/D	0	N/D
Saint-Agapit	92			23			N/D	0	N/D
Saint-Antoine-de-Tilly	34			9			N/D	0	N/D
Saint-Apollinaire	146	Données non disponibles		37	Données non disponibles		360	0	360
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	23			6			N/D	0	N/D
Sainte-Croix	52			13			N/D	0	N/D
Saint-Édouard-de-Lotbinière	25			6			N/D	0	N/D
Saint-Flavien	33			8			N/D	0	N/D
Sainte-Françoise	5			2			N/D	0	N/D
Saint-Gilles	55			14			N/D	0	N/D
Saint-Janvier-de-Joly	21			5			N/D	0	N/D
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	23			6			N/D	0	N/D
Saint-Patrice-de-Beaurivage	22			6			N/D	0	N/D
Saint-Sylvestre	21		5		N/D	0	N/D		
Val-Alain	20		5		N/D	0	N/D		
Villeroy	9		2		N/D	0	N/D		
<b>TOTAL</b>	<b>723</b>			<b>190</b>			<b>360</b>	<b>0</b>	<b>360</b>

### 5.1.8 Résidus ultimes

Étant propriétaire du LET à Saint-Flavien, la MRC de Lotbinière conserve un registre détaillé des quantités, de la provenance et du type de matières apportées à ses installations. Ainsi, la quantité réelle de matières enfouies sur le territoire d'application du PGMR est basée sur des données réelles enregistrées au LET. Ces données comprennent les quantités de matières résiduelles enfouies pour le secteur résidentiel et les ICI assimilable. Malgré les détails des données réelles, il est impossible de séparer de ce total les données reliées aux ICI assimilables des données réelles du secteur résidentiel. Ainsi, des facteurs de l'outil RECYC-QUÉBEC 2015 ont été utilisés afin d'évaluer la quantité « réelle » associée exclusivement au secteur résidentiel. Ceci évite de compter la quantité de résidus des ICI en double puisqu'elle est plutôt comptée dans cette catégorie. Cette opération mathématique donne une valeur de 7 507 tonnes de résidus. Puisqu'un facteur estimé est appliqué à une donnée réelle, la résultante est alors considérée comme une donnée de référence; un point de comparaison.

En parallèle, selon les méthodes de calcul fournies par RECYC-QUÉBEC 2015 et utilisées précédemment pour la quantification de certaines matières dans l'inventaire précédent, le total des résidus ultime à utiliser doit plutôt correspondre à la somme de l'ensemble des matières éliminées identifiées (RECYC-QUÉBEC, 2015), chaque sous-catégorie ayant sa quantité de résidus éliminés. Ainsi, le total calculé pour le secteur résidentiel est de 9 479 tonnes. Ce chiffre représente également la somme de données réelles et de données estimées par type de matière, mais demeure cohérent avec la méthodologie du dernier inventaire tout en évitant le double-comptage des données des ICI assimilables. La valeur de 9 029 tonnes a donc été utilisée pour le présent rapport.

## 5.2 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Cette section inclut l'ensemble des matières récupérées, éliminées et générées par les industries, commerces et institutions des 23 municipalités visées par le présent PGMR. Le tableau 5-17 présente un sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI.

Tableau 5-19 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur des ICI<sup>37</sup>

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Matières recyclables	3 742	11 580	15 321
<i>Tubulures d'érable<sup>38</sup></i>	0	63	63
Matières organiques	15 396	2 922	18 318
<i>Résidus de l'industrie agroalimentaire</i>	15 396	228	15 624
<i>Résidus verts</i>	0	286	286
<i>Résidus alimentaires</i>	0	1 993	1 993
<i>Autres résidus organiques</i>	0	414	414
Véhicules hors d'usage (VHU)	0	799	799

<sup>37</sup> Quantités estimées selon l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles* pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC, sauf pour les volumes de tubulures d'érable qui ont été estimés par une entreprise spécialisée dans leur recyclage (Environnek).

<sup>38</sup> Seulement applicable pour les municipalités de la MRC de Lotbinière.

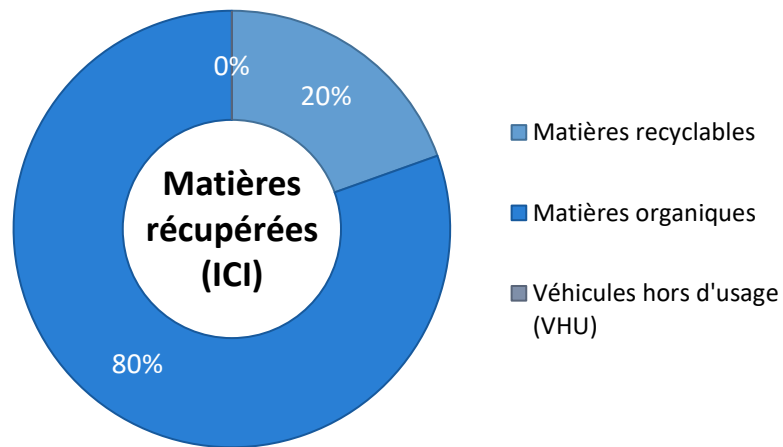


Figure 5-6 : Proportion des matières résiduelles récupérées par type de matières pour le secteur des ICI en 2019

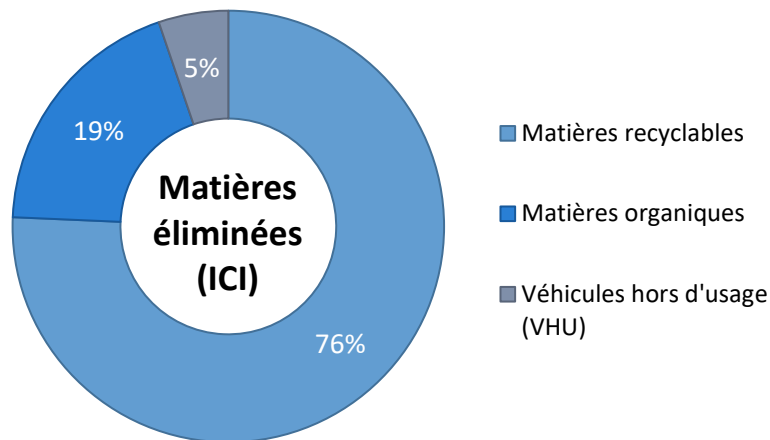


Figure 5-7 : Proportion des matières résiduelles éliminées par type de matières pour le secteur des ICI en 2019

### 5.2.1 Matières recyclables

Sauf pour les petits ICI assimilables à la collecte résidentielle, chaque entreprise, industrie ou institution est responsable de la gestion de ses matières résiduelles. Ainsi, la MRC de Lotbinière ne possède pas de donnée complète sur les quantités et le type de matières générées par les ICI. Ces données ont donc été estimées en se basant sur les méthodes d'estimation proposées par RECYC-QUÉBEC par l'entremise de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR.

Le tableau 5-20 présente une ventilation des quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application pour le secteur des ICI. Les tableaux 5-21 et 5-22 présentent, quant à eux, les volumes de matières recyclables récupérées et éliminées selon les secteurs d'activités des ICI.

**Tableau 5-20 : Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI en 2019**

Municipalités	Quantité de matières recyclables (tonnes)			
	Récupérées <sup>39</sup>	Éliminées	Rejet des centres de tri <sup>40</sup>	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	75	205	6,4	286
Dosquet	39	86	3,3	128
Fortierville	74	156	6,3	236
Laurier-Station	707	1 918	60,6	2 685
Leclercville	11	31	0,9	43
Lotbinière	55	167	4,7	226
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	19	48	1,7	69
Parisville	69	128	5,9	203
Saint-Agapit	291	780	24,9	1 096
Saint-Antoine-de-Tilly	130	587	11,1	728
Saint-Apollinaire	727	2 111	62,3	2 900
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	78	209	6,7	294
Sainte-Croix	577	1 903	49,5	2 529
Saint-Édouard-de-Lotbinière	115	464	9,8	589
Saint-Flavien	97	244	8,3	349
Sainte-Françoise	1	2	0,1	3
Saint-Gilles	268	682	23,0	973
Saint-Janvier-de-Joly	32	96	2,8	132
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	141	554	12,1	707
Saint-Patrice-de-Beaurivage	73	197	6,3	276
Saint-Sylvestre	28	103	2,4	134
Val-Alain	68	301	5,9	359
Villeroy	69	285	5,9	376
<b>TOTAL</b>	<b>3 742</b>	<b>11 259</b>	<b>320,9</b>	<b>15 321</b>

**Tableau 5-21 : Quantité de matières recyclables récupérées par secteur ICI en 2019 (incluant les rejets)**

Secteur d'activité (SCIAN)	Quantité de matières recyclables récupérées (tonnes)				
	Papier et carton	Verre	Métal	Plastique	Autres
Agriculture	28	4	29	19	114
Foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz	2	0	2	1	8
Manufacturier	147	18	150	100	593
Transport et entreposage	9	1	9	6	37
Hébergement et restauration	373	33	2	9	183
Commerce de gros et de détail	1 340	53	87	113	429
Construction	<i>Inclus dans le secteur CRD</i>				
Services et bureaux	93	2	6	1	21
Services d'enseignement	17	0	1	1	11
Soins de santé et assistance sociale	6	0	1	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>2 015</b>	<b>111</b>	<b>287</b>	<b>252</b>	<b>1 397</b>

<sup>39</sup> Rejets des sites de recyclage exclus du total des matières récupérées. Les rejets sont plutôt inclus dans les matières recyclables éliminées.

<sup>40</sup> Inclus dans les quantités éliminées.

Tableau 5-22 : Quantité de matières recyclables éliminées par secteur ICI en 2019

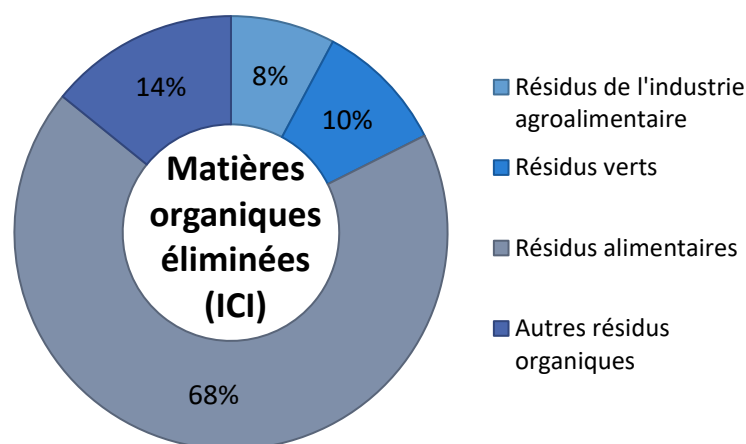
Secteur d'activité (SCIAN)	Quantité de matières recyclables éliminées (tonnes)				
	Papier et carton	Verre	Métal	Plastique	Autres
Agriculture	208	9	28	132	567
Foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz	15	1	2	9	40
Manufacturier	1 084	49	148	690	2 956
Transport et entreposage	67	3	9	43	182
Hébergement et restauration	287	146	34	110	1 061
Commerce de gros et de détail	800	85	101	348	1 828
Construction	<i>Inclus dans le secteur CRD</i>				
Services et bureaux	7	2	1	6	49
Services d'enseignement	4	1	1	8	54
Soins de santé et assistance sociale	2	1	2	4	75
<b>TOTAL</b>	<b>2 473</b>	<b>296</b>	<b>327</b>	<b>1 349</b>	<b>6 813</b>

### 5.2.2 Matières organiques

À l'instar des matières recyclables, la gestion des matières organiques générées par les ICI est la responsabilité de ces dernières. Ainsi, aucune donnée réelle n'a pu être utilisée pour la quantification des quantités récupérées, éliminées et générées pour ce secteur. Les estimations sont donc basées sur l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-21 présente une ventilation par municipalité des quantités estimées.

**Tableau 5-23 : Quantités estimées de matières organiques récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI en 2019**

Municipalités	Quantité de matières organiques (tonnes)		
	Récupérées <sup>41</sup>	Éliminées	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	0	53	53
Dosquet	0	28	28
Fortierville	1 155	64	1 218
Laurier-Station	0	472	472
Leclercville	0	12	12
Lotbinière	117	58	176
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	0	11	11
Parisville	0	32	32
Saint-Agapit	2 474	212	2 687
Saint-Antoine-de-Tilly	10 261	274	10 535
Saint-Apollinaire	1 272	550	1 822
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0	52	52
Sainte-Croix	58	439	497
Saint-Édouard-de-Lotbinière	0	94	94
Saint-Flavien	0	82	82
Sainte-Françoise	0	0	0
Saint-Gilles	0	165	165
Saint-Janvier-de-Joly	0	25	25
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	20	105	125
Saint-Patrice-de-Beaurivage	20	45	64
Saint-Sylvestre	0	34	34
Val-Alain	0	59	59
Villeroy	20	55	75
<b>TOTAL</b>	<b>15 396</b>	<b>2 922</b>	<b>18 318</b>



**Figure 5-8 : Ventilation des matières résiduelles éliminées sur le territoire pour le secteur des ICI en 2019**

<sup>41</sup>Inclus les résidus de l'industrie agroalimentaire.

### 5.2.3 Véhicules hors d'usage

Selon la méthodologie de calcul proposée par RECYC-QUÉBEC pour les véhicules hors d'usage, seules les quantités éliminées de ce type de matières doivent être considérées dans le secteur des ICI. En effet, il est considéré que la matière éliminée est en fait les rejets des recycleurs de véhicules et serait exclusivement du *fluff*. Le tableau 5-22 détaille, par municipalité, la quantité estimée de véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés.

**Tableau 5-24 : Quantités estimées de véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI en 2019**

Municipalités	Quantité de véhicules hors d'usage (tonnes)		
	Récupérées <sup>42</sup>	Éliminées	Générées
Deschailons-sur-Saint-Laurent	0	19	19
Dosquet	0	22	22
Fortierville	0	15	15
Laurier-Station	0	57	57
Leclercville	0	10	10
Lotbinière	0	17	17
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	0	20	20
Parisville	0	12	12
Saint-Agapit	0	98	98
Saint-Antoine-de-Tilly	0	36	36
Saint-Apollinaire	0	156	156
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0	25	25
Sainte-Croix	0	55	55
Saint-Édouard-de-Lotbinière	0	26	26
Saint-Flavien	0	36	36
Sainte-Françoise	0	10	10
Saint-Gilles	0	59	59
Saint-Janvier-de-Joly	0	23	23
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	25	25
Saint-Patrice-de-Beaurivage	0	23	23
Saint-Sylvestre	0	23	23
Val-Alain	0	22	22
Villeroy	0	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>799</b>	<b>799</b>

### 5.2.4 Résidus ultimes

La MRC de Lotbinière tient un registre des quantités de matières apportées à son LET à Saint-Flavien. Pour cette raison, les données réelles des quantités de matières enfouies par les ICI étaient disponibles pour l'année 2019. Ces données sont présentées au tableau 5-23.

<sup>42</sup> Inclus dans le secteur résidentiel. Voir la section 5.1.3.

Tableau 5-25 : Quantités de matières enfouies au LET de la MRC de Lotbinière par le secteur ICI en 2019

Municipalités	Quantité de matières enfouies (tonnes)	
	ICI <sup>43</sup>	Matériel de recouvrement <sup>44</sup>
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	165	16 831
Dosquet	113	
Fortierville	109	
Laurier-Station	1 196	
Leclercville	70	
Lotbinière	129	
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	66	
Parisville	62	
Saint-Agapit	1 106	
Saint-Antoine-de-Tilly	234	
Saint-Apollinaire	1 881	
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	132	
Sainte-Croix	939	
Saint-Édouard-de-Lotbinière	314	
Saint-Flavien	290	
Sainte-Françoise	54	
Saint-Gilles	443	
Saint-Janvier-de-Joly	131	
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	350	
Saint-Patrice-de-Beaurivage	163	
Saint-Sylvestre	184	
Villeroy	92	
Val-Alain	298	
<b>TOTAL</b>	<b>8 520</b>	

### 5.2.5 Autres matières

L'ensemble des données disponibles concernant la production de matières nécessitant une gestion particulière, sur le territoire de planification du présent PGMR et pour le secteur des ICI, a été utilisé pour faire les quantifications détaillées précédemment. Les résidus de transformation industrielle, incluant les résidus du secteur primaire, sont inclus dans la quantification des matières résiduelles générées par les ICI. Les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles sont les rejets des centres de tri des matières recyclables et des éco-centres. Le tableau 5-4 liste les quantités générées en 2019. Les conteneurs mis à la disposition des citoyens pour les matières organiques sont en partie verrouillés lorsque non utilisés. Les autres se trouvent sur les terrains des garages municipaux et sont ainsi surveillés. Ainsi, les contaminants retrouvés à l'intérieur de ces conteneurs sont habituellement de faible quantité et sont donc considérés comme négligeables.

<sup>43</sup> Comprends les petits ICI assimilables à la collecte porte-à-porte offerte par la MRC.

<sup>44</sup> Inclus les sols décontaminés ainsi que le *fluff* automobile.

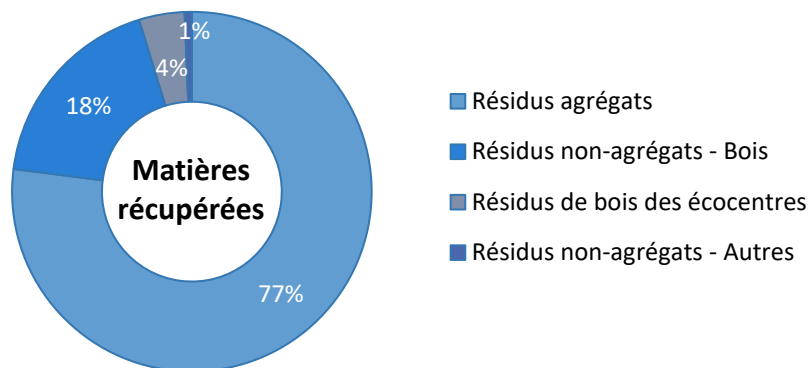


### 5.3 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RENOVATION ET DE LA DEMOLITION (CRD)

Cette section inclut l'ensemble des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition des 23 municipalités visées par le présent PGMR. Puisqu'aucune donnée n'était disponible sur les quantités de matières produites par ce secteur, les méthodes de quantification proposées dans l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour le PGMR ont été utilisées pour la quantification. Le tableau 5-24 présente l'estimation de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des CRD. Le tableau 5-25 offre, quant à lui, une ventilation par municipalité de ces quantités.

**Tableau 5-26 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2019 pour le secteur des CRD**

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Résidus agrégats	10 586	653	11 239
Résidus non-agrégats - Bois	2 509	1 391	3 900
Résidus de bois des écocentres	562	238	800
Résidus non-agrégats - Autres	89	1 720	1 809
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	65	533	598
<i>Gypse</i>	24	636	660
<i>Autres résidus organiques</i>	0	550	550
<b>TOTAL</b>	<b>13 746</b>	<b>4 002</b>	<b>17 748</b>



**Figure 5-9 : Ventilation des matières récupérées sur le territoire pour le secteur des CRD en 2019**

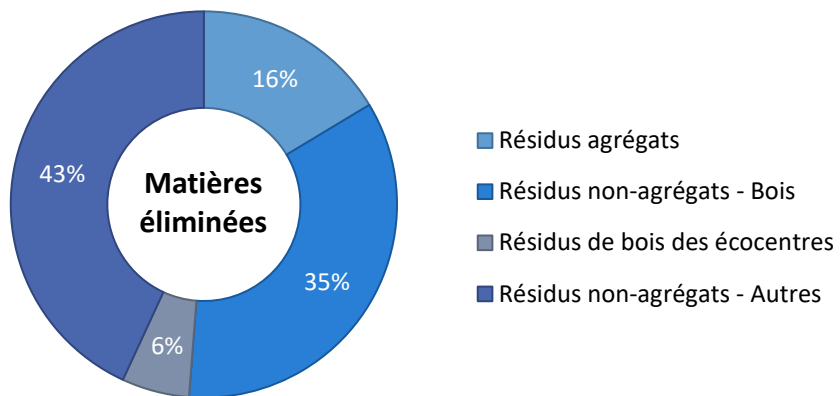


Figure 5-10 : Ventilation des matières éliminées sur le territoire pour le secteur des CRD en 2019

Tableau 5-27 : Ventilation par municipalité de la quantité de matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD en 2019

Municipalité	Quantité de matières récupérées, éliminées et générées (tonnes)											
	Résidus agrégats			Résidus non-agrégats - Bois			Résidus de bois des écocentres			Résidus non-agrégats - Autres		
	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	603	37	640	143	79	222	4	18	22	5	98	103
Dosquet	256	16	272	61	34	94	18	4	22	2	42	44
Fortierville	458	28	486	109	60	169	3	9	13	4	74	78
Laurier-Station	674	42	715	160	88	248	48	6	54	6	109	115
Leclercville	125	8	132	30	16	46	2	11	13	1	20	21
Lotbinière	207	13	220	49	27	76	15	11	26	2	34	35
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	232	14	246	55	30	85	11	7	18	2	38	40
Parisville	362	22	384	86	48	133	3	8	11	3	59	62
Saint-Agapit	1 164	72	1 236	276	153	429	84	6	90	10	189	199
Saint-Antoine-de-Tilly	431	27	457	102	57	159	31	11	42	4	70	74
Saint-Apollinaire	1 855	114	1 969	440	244	683	133	21	155	16	301	317
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	297	18	315	70	39	109	9	16	24	2	48	51
Sainte-Croix	658	41	699	156	86	243	47	8	56	6	107	113
Saint-Édouard-de-Lotbinière	313	19	333	74	41	115	23	4	27	3	51	54
Saint-Flavien	422	26	448	100	55	156	30	5	35	4	69	72
Sainte-Françoise	312	19	332	74	41	115	2	8	10	3	51	53
Saint-Gilles	703	43	747	167	92	259	35	22	57	6	114	120
Saint-Janvier-de-Joly	273	17	290	65	36	101	20	3	23	2	44	47
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	295	18	314	70	39	109	8	13	21	2	48	50
Saint-Patrice-de-Beaurivage	278	17	296	66	37	103	8	15	23	2	45	48
Saint-Sylvestre	268	17	285	64	35	99	8	14	22	2	44	46
Val-Alain	258	16	274	61	34	95	19	7	26	2	42	44
Villeroy	141	9	150	34	19	52	0	11	11	1	23	24
<b>TOTAL</b>	<b>10 586</b>	<b>653</b>	<b>11 239</b>	<b>2 509</b>	<b>1 391</b>	<b>3 900</b>	<b>562</b>	<b>238</b>	<b>800</b>	<b>89</b>	<b>1 720</b>	<b>1 809</b>

## **6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

Les sections précédentes ont brossé un portrait du contexte particulier de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Lotbinière et des cinq autres municipalités de la MRC de Bécancour et de Villerooy. L'analyse des informations recueillies et rassemblées a permis de cibler autant les points forts que ceux à améliorer. La présente section a pour but de fournir un bilan de la mise à jour du PGMR de 2016, de définir les orientations et objectifs visés par la MRC de Lotbinière pour le territoire d'application du PGMR d'ici 2025 ainsi que de lister les mesures et actions qui seront mises de l'avant pour atteindre ces objectifs.

### **6.1 BILAN DU DEUXIÈME PGMR (2016)**

La mise à jour 2016 du PGMR de 2006 a permis de faire l'état de situation sur les 31 actions initialement prévues en plus des huit autres ajoutées entre 2006 et 2014. Depuis 2018, les rapports de suivi du PGMR sont disponibles sur le site internet de la MRC. Le rapport de suivi au 30 juin 2021 se retrouve au tableau 6-1. Chaque action y est détaillée, avec le pourcentage d'avancement ainsi qu'une description sommaire des avancements réalisés.

Tableau 6-1 : Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Lotbinière au 30 juin 2021

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
<b>Matières recyclables</b> (objectif de récupération : 70 %)							
1	<b>Finaliser la création d'un cahier de charge unique pour les centres de traitement</b>	Territoire desservi par deux centres de tri qui n'offrent pas le même niveau de service. Création d'un cahier de charge unique afin d'atteindre les mêmes objectifs.	MRC Municipalités	Nombre de cahiers de charge utilisés	Un cahier de charge unique est utilisé	30%	La Régie de gestion intermunicipale des matières résiduelles de Beaurivage (regroupement de 6 municipalités) a renouvelé son contrat avec le centre de tri VIA à Lévis qui n'accepte pas le plastique agricole. Une sensibilisation auprès des élus municipaux avait été effectuée à ce moment afin qu'ils choisissent un centre de tri acceptant le plastique agricole. Le second regroupement (7 municipalités) a également un contrat avec le centre de tri VIA depuis quelques années. 8 municipalités offrent la collecte du plastique agricole via un contrat avec Gaudreau Environnement depuis plusieurs années.
2	<b>Distribuer et installer des bacs de récupération dans les lieux publics des quatre nouvelles municipalités participantes au PGMR</b>	Uniformiser, pour tout le territoire d'application du PGMR, la disponibilité de bacs de récupération dans les lieux publics.	MRC	Nombre de bacs distribués et installés	Un bac de récupération est installé par lieu public	100%	2015 : Distribution et subvention de 19 ilots de récupération dans 6 municipalités de la MRC de Lotbinière. 2016 : Distribution et subvention de 3 ilots de récupération dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. Les trois autres municipalités n'ont pas souhaité acquérir d'équipement. 2017 : Distribution et subvention d'un ilot de récupération pour la municipalité de Saint-Flavien. Programme de subvention Récupération hors foyer terminé le 31 décembre 2016. Action terminée puisqu'il n'y a plus de financement disponible. 2019 : Retour du programme de financement : Notre projet a été refusé en raison du grand nombre de demande reçue.
3	<b>Mettre à la disposition des participants des bacs de récupération (recyclables et organiques) lors d'événements dans les lieux publics</b>	S'assurer de la présence de bacs de récupération lors d'événements se tenant sur le territoire de la MRC.	MRC Municipalités	Nombre de bacs transportables mis à la disposition des organisateurs d'événements	Dix bacs sont disponibles	0%	Projet reporté. L'achat des bacs n'a pu être réalisé durant la dernière période du PGMR et est donc reportée.

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
4	<b>Sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles</b>	Obtention de données primaires sur les quantités et les types de matières générées dans les ICI sur le territoire. Mise à jour et approfondissement du sondage effectué en 2013.	MRC	Nombre d'ICI contactés Nombre de sondages complétés	L'ensemble des ICI ciblés par l'échantillonnage a été contacté; Au moins 90 % des sondages ont été complétés	25%	Réalisation d'un projet dans le cadre du programme "Projet intégrateur en environnement" de l'Université de Sherbrooke à l'automne 2016. Les étudiants étaient chargés de sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles. 80 ICI contactés, 20 réponses reçues. Autres actions à venir.
5	<b>Améliorer la gestion des matières recyclables par les ICI</b>	Maximiser le recyclage des matières.	MRC	Nombre d'ICI rencontrés Quantité de matières valorisées	40 ICI ont été contactés 60 % des matières recyclables générées par les ICI sont récupérées 70% des ICI pratiquent le recyclage	100% en cours en continu	Réalisation d'un projet dans le cadre du programme "Projet intégrateur en environnement" de l'Université de Sherbrooke à l'automne 2016. Les étudiants étaient chargés d'aider les ICI dans la recherche de débouchés et de produire un guide de gestion pour les ICI. 80 ICI contactés pour le sondage, 20 réponses reçues, 1 ICI rencontré. L'atteinte des objectifs de récupération sera validée lors de la révision du PGMR en 2021. La MRC de Lotbinière a participé à l'appel de projets d'économie circulaire de Recyc-Québec en 2016 (projet de symbiose industrielle non retenu). Participation d'un employé à une formation sur la symbiose industrielle organisée par la SADC de Lotbinière. La MRC participe au projet Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière (2020-...)
6	<b>Offrir à l'ensemble du territoire la subvention du PGMR pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI</b>	Faire la promotion de la subvention offerte par la MRC de Lotbinière auprès des municipalités et les encourager à fournir un conteneur de recyclage aux ICI.	MRC	Nombre de municipalités offrant la subvention	Subvention de 50 conteneurs	100%	Rappel de la subvention aux municipalités 2 fois par année. 10 500 \$ de subvention en 2014 (35 conteneurs). 4 000 \$ de subvention en 2015 (10 conteneurs). 7 400 \$ de subvention en 2016 (19 conteneurs). 2 800 \$ de subvention en 2017 (7 conteneurs). 900 \$ de subvention en 2018 (5 conteneurs). 3 200 \$ de subvention en 2019 (8 conteneurs). 1 700 \$ de subvention en 2020 (5 conteneurs). Une subvention totale de 30 500 \$ depuis 2014 (90 conteneurs)

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
7	<b>Sensibiliser et travailler avec les entreprises de terrains de camping afin d'assurer la récupération des matières recyclables générées sur leurs terrains</b>	Malgré qu'ils soient des ICI, les terrains de camping présentent un contexte particulier. Cette population temporaire provient souvent de l'extérieur. Les matières générées aux terrains sont toutefois gérées par la MRC. La MRC travaillera donc avec les terrains de camping afin de les aider à mettre en place des îlots de récupération et pour sensibiliser leurs clients à la récupération.	MRC	Nombre de terrains de camping qui récupèrent ses matières recyclables	Tous les terrains de camping ayant plus de 200 sites font la récupération de leurs matières recyclables	0%	Projet reporté. Cette portion de sensibilisation/communication n'a pu être réalisée faute de manque de ressource. La mesure est donc reportée.
<b>Matières putrescibles (objectif de récupération : 100 %)</b>							
8	<b>Aménager une plateforme de compostage gérée par la MRC</b>	Une étude de faisabilité a été effectuée en 2011 et une analyse économique préliminaire en 2015. La plateforme de compostage acceptera la matière du secteur résidentiel et des petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) y seront traités.	MRC	Utilisation de la plateforme de compostage	La plateforme est aménagée et fonctionnelle	85%	Mandat à la firme WSP pour la réalisation de l'étude détaillée d'avant-projet ainsi qu'un relevé préliminaire. Présentation des technologies proposées au forum des maires du 7 avril 2017. Dépôt d'un projet au PTMOBC le 6 octobre 2017. Avis d'éligibilité du PTMOBC reçu le 19 février 2018. Dépôt de l'étape 2 le 29 novembre 2019. Dépôt de la demande de CA en mars 2020.  Construction prévue à l'automne 2021 ou au printemps 2022 pour une mise en marche en été 2022.
9	<b>Mettre en place une collecte des matières organiques putrescibles aux périmètres urbains du territoire</b>	Mise en place de la collecte après la réalisation de l'action précédente (n°8). Il y aura d'abord une évaluation des coûts et de la faisabilité. La collecte sera accessible au secteur résidentiel et aux petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) seront acceptés.	MRC	Nombre de municipalités desservies par la collecte à trois voies	100 % des municipalités présentant une densité de population significative sont desservies par la collecte à trois voies	100%	Échéancier prolongé, la collecte a débuté en mai 2021 dans les 22 municipalités du territoire d'application en plus de la municipalité de Villeroy qui s'ajoutera au territoire d'application dans la nouvelle version du PGMR.

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
10	<b>Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques en périmètre urbain</b>	Inclusion, dès la mise en place de la collecte, des petits ICI assimilables. Inclusion graduelle des autres ICI à l'intérieur du périmètre urbain.	MRC Municipalités	Nombre d'ICI en milieu urbain participant à la collecte à trois voies	Au moins 50 % des ICI participant à la collecte à trois voies (en incluant les ICI assimilables)	0%	Échéancier prolongé à 2022.
11	<b>Ajouter des conteneurs et la collecte des résidus verts dans les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour</b>	Mise à la disposition des citoyens de dépôt à résidus verts (gazon, résidus de jardins, branches, etc.) pour l'ensemble des municipalités du territoire d'application.	MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de municipalités desservies par la collecte des résidus verts</li> <li>• Nombre de points de dépôt</li> </ul>	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des résidus verts	100%	Chacune des municipalités du territoire de planification disposent au minimum d'un conteneur pour les résidus verts depuis mai 2015. En 2019, on compte 67 conteneurs. 2015-2020 : 3 052 tonnes de résidus verts détournées
12	<b>Ajouter les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour à la collecte des sapins de Noël</b>	Procéder à la collecte des sapins de Noël sur l'ensemble du territoire de planification.	MRC	Nombre de municipalités desservies par la collecte des sapins de Noël	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des sapins de Noël	100%	Les 22 municipalités du territoire sont desservies depuis janvier 2016.
13	<b>Conserver l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit</b>	Favoriser le compostage domestique et ainsi réduire l'enfouissement de la matière organique.	MRC	Nombre de composteurs vendus par année	Augmentation du nombre de composteurs vendus annuellement	100%	Des composteurs domestiques sont disponibles en continu au garage du LET à Saint-Flavien. Vente de 1000 composteurs depuis 1999. Ventes : 2012:111, 2013:4, 2014:50, 2015:20, 2016:115, 2017:49, 2018:91, 2019:57, 2020: 98
	<b>Boues municipales et de fosses septiques</b> (objectif de recyclage : 100 %)						



N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
14	<b>Mettre en place une gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles</b>	La vidange des boues de fosses septiques résidentielles sera gérée par la MRC et les municipalités plutôt que par le propriétaire. Dans un premier temps, l'action 14 permettra l'implantation d'une vidange régulière de l'ensemble des fosses septiques du territoire. Dans un deuxième temps, elle permettra le recyclage des boues de fosses septiques par l'entremise de la future usine de biométhanisation de la Ville de Québec. L'action permettra aussi un meilleur suivi des quantités de boues générées annuellement.	MRC Municipalités	Nombre de fosses septiques gérées par une administration municipale	100 % des fosses septiques des municipalités du territoire d'application sont gérées par l'administration municipale	100%	Début du service le 2 mai 2016. 16/22 municipalités participent au service de vidange de la MRC de Lotbinière. Intégration en 2019 des municipalités de Leclercville, Deschaillons-sur-St-Laurent, Parisville et Saint-Patrice-de-Beaurivage 20/22 municipalités. Les deux municipalités (Fortierville, Sainte-Françoise) restantes effectuent la gestion à l'interne.
15	<b>Consolider et harmoniser les méthodes de suivi des quantités de boues municipales produites annuellement par les usines de traitements des eaux du territoire</b>	La MRC demandera, une fois par année, aux municipalités possédant un système de traitement des eaux usées de fournir la quantité, la siccité et la méthode de disposition de ses boues municipales.	MRC	Suivi des informations sur les boues municipales	Une ressource à la MRC a été nommée responsable et un chiffrier de suivi a été développé	100%	Un responsable a été nommé et un fichier de suivi a été préparé. En février de chaque année, une validation est réalisée auprès du responsable de chacune des municipalités.
<b>Encombrants (objectif de récupération : 50 %)</b>							
16	<b>Conserver l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière</b>	Aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière afin de les soutenir dans leurs activités.	MRC	Aide financière versée	La MRC verse une aide financière à la Ressourcerie annuellement	100%	Un montant de 25 000 \$ est versé à la Ressourcerie en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
17	<b>Améliorer le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière</b>	Permettra de mieux évaluer les retombées de l'investissement de la MRC dans la Ressourcerie. Permettra aussi de faciliter la reddition de compte auprès du MDDELCC par rapport au suivi du PGMR.	MRC Ressourcerie de Lotbinière	Informations sur les matières récupérées à la Ressourcerie	Les quantités récupérées à la Ressourcerie, présentées par type de matières, sont fournies annuellement à la MRC	100%	La Ressourcerie fourni un fichier détaillé par type de matières et par type de traitement (vente, recyclage, etc.) pour leur année financière (1er avril au 31 mars). Rapport annuel 2015-2016 de la Ressourcerie : 262 174 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2016-2017 de la Ressourcerie : 260 770 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2017-2018 de la Ressourcerie : 353 283 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2018-2019 de la Ressourcerie : 372 248 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2019-2020 de la Ressourcerie: 340 386 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2020-2021 de la Ressourcerie: 275 866 lbs de matières ont transigées par l'organisme (baisse due à la fermeture du magasin quelques mois en raison de la COVID)
<b>Matériel informatique</b> <i>(objectif de récupération : 70 %)</i>							
18	<b>Améliorer le taux de récupération du matériel électronique et des produits visés à la REP</b>	Une attention particulière sera portée par la MRC afin de sensibiliser les citoyens à rapporter leur matériel informatique ainsi que les produits visés à la REP aux endroits indiqués plutôt que de les déposer dans la collecte des déchets. Un suivi rigoureux des quantités récupérées sera nécessaire afin d'évaluer la réussite de l'action.	MRC	Taux de récupération des encombrants, du matériel informatique et des produits visés par la REP	Augmentation du taux de récupération des matières visées par l'action	En continu	Tenue d'une collecte spéciale annuelle des produits électroniques et RDD en plus des services offerts par les 3 écocentres de la MRC de Lotbinière chaque année. Publications dans le "Vivre en Lotbinière" rappelant les matières acceptées aux écocentres de la MRC de Lotbinière, dont les produits électroniques. Distribution d'aide-mémoires à l'été 2017 et 2018 dans le cadre du programme Tri-logique. L'atteinte de l'objectif de récupération sera validée lors de la révision du PGMR en 2021

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
19	<b>Implanter un troisième écocentre</b>	Aménagement d'un nouvel écocentre afin de faciliter l'accès aux municipalités à l'ouest de la MRC.	MRC	Nombre d'écocentres accessibles aux citoyens de la MRC de Lotbinière	Trois écocentres accessibles	100%	En 2015, la MRC de Lotbinière a mis un conteneur à CRD dans la municipalité de Parisville durant 2 mois. La municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent opérait déjà un petit écocentre (conteneur à CRD et à encombrants). En 2015, la MRC de Lotbinière a pris en charge les frais de traitement du CRD. En 2016, de nouvelles matières sont acceptées à la demande de la MRC de Lotbinière, soit les produits électroniques, la peinture et les RDD. En 2017, les infrastructures du nouvel écocentre sont en place et en opération avec plus d'heures d'ouverture.
<b>Résidus domestiques dangereux (objectif de récupération : 75 %)</b>							
20	<b>Conserver la tenue d'une collecte spéciale annuelle</b>	La première collecte effectuée en juin 2014 ayant connu un franc succès, la MRC encouragera les municipalités à reproduire l'expérience annuellement sur leur territoire respectif. La collecte spéciale accepte tous les types de RDD ainsi que les matières concernées par le programme de REP (piles, peinture, matériel informatique, etc.).	MRC	- Nombre de collectes effectuées par année - Quantité de matières récupérées par type	- Une collecte par année - Augmentation des taux de récupération	100%	2e édition le 6 juin 2015 (4 965 kg de matériel informatique et 3 856 kg de RDD). 3e édition le 4 juin 2016 (5 613 kg de matériel informatique et 3 157 kg de RDD). 4e édition le 20 mai 2017 (3 331 kg de matériel informatique et 3 292 kg de RDD). 5e édition le 19 mai 2018 (5 838 kg de matériel informatique et 3 050 kg de RDD). 6e édition le 18 mai 2019 (5 333 kg de matériel informatique et 4 245 kg de RDD). 7e édition : annulé en raison du COVID-19
21	<b>Assurer la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler)</b>	Recyclage des piles rechargeables et de téléphone cellulaire. La MRC s'assurera de la participation au programme de l'ensemble des 18 municipalités de son territoire en plus des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour et offrira son aide pour l'achat et l'installation de collecteur.	MRC Municipalités	Nombre de collecteurs à la disposition des citoyens	Mettre à la disposition des citoyens au moins un collecteur de piles par municipalité	100%	L'ensemble des municipalités offrent un point de dépôt. Également, les quincailleries sur le territoire sont en majorité un point de dépôt pour les piles usagées.
<b>Textile (objectif de récupération : 50 %)</b>							

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
22	<b>Mettre en place un système de suivi des quantités de textile récupérées par l'entremise des points de dépôt</b>	L'obtention des quantités récupérées permettra de mesurer l'efficacité du système ainsi que de faciliter la reddition de compte du PGMR. (Quantités récupérées par l'entremise de la Ressourcerie de Lotbinière et de l'organisme Le Vestiaire de Fortierville)	Le Vestiaire de Fortierville Ressourcerie de Lotbinière MRC	Quantité de textile récupérée	Les quantités de textile récupérées par l'entremise de la collecte sont conservées dans un chiffrier de suivi commun	100%	La Ressourcerie de Lotbinière tient un fichier de suivi. On y retrouve le détail des quantités vendues, jetées et récupérées. Cela comprend également un suivi de la provenance des matières (dépôt au magasin, points de dépôt ou partenaires).
23	<b>Maintenir l'offre faite aux municipalités participantes de la MRC de Bécancour pour la collecte des textiles sur leur territoire</b>	Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour possèdent déjà un système de récupération des textiles géré par l'organisme fortiervillois Le Vestiaire. La Ressourcerie de Lotbinière a offert ses services de collecte aux quatre municipalités qui ont décidé de conserver le service du Vestiaire.	MRC Ressourcerie de Lotbinière	Nombre de points de dépôt ajoutés	Quatre points de dépôt sont installés dans les municipalités participantes de la MRC de Bécancour (un par municipalité)	100%	Un rappel de la proposition de mettre une boîte de don de la Ressourcerie de Lotbinière a été fait. Un organisme est déjà présent à Fortierville (Le Vestiaire).
<b>Plastiques agricoles</b> <i>(objectif de récupération : 30 %)</i>							
24	<b>Inscrire les plastiques d'ensilage à la liste des matières traitées par la collecte sélective pour l'ensemble des municipalités sur le territoire d'application du PGMR</b>	Neuf municipalités offrent actuellement le service de collecte du plastique agricole. La MRC travaillera afin que l'ensemble des municipalités du territoire de planification offre le service. S'inscrira dans le cahier de charge unique (voir action 1).	MRC Municipalités	Nombre de municipalités offrant le service de récupération des plastiques agricole	Les 22 municipalités offrent le service de récupération de plastique	50%	Adhésion à un projet pilote avec Agri-Récup en 2021 Partenaire à l'UPA Chaudière-Appalaches dans le cadre de la réalisation d'une vidéo sur la récupération des plastiques agricoles. (Vidéo disponible sur le site internet de la MRC)
25	<b>Rechercher des débouchés pour la récupération de tubulure d'érablière</b>	Malgré l'arrêt du service de récupération de la MRC en 2006 dû à un manque de débouché, les tubulures d'érablières représentent une matière valorisable générée sur le territoire. La MRC souhaite donc continuer à rechercher des débouchés pour le recyclage de ce type de matières.	MRC de Lotbinière	-	-	En continu	Rencontre avec Environnek le 19 juin 2015. Il est constaté que les installateurs de tubulures offrent déjà le service de récupération des tubulures à leurs clients. Sensibilisation envoyés à toutes les érablières du PGMR en 2021

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
	<b>Résidus du secteur de CRD (objectif de récupération : 70 %)</b>						
26	<b>Promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles hors MRC</b>	La MRC de Lotbinière ne compte aucune point de dépôts des matériaux secs ni d'entreprises qui font la récupération de ce type de résidus (bardeaux d'asphaltes, gypse, etc.). Le bois, à l'exception du bois traité, peut être toutefois déposé dans les deux écocentres de la MRC. Afin de faciliter la récupération de ce type de matériaux aux citoyens mais aussi aux entrepreneurs, la MRC de Lotbinière compte faire la promotion des sites de récupération et valorisation disponibles à l'extérieur de son territoire. Des ententes seront prises avec les sites de récupération et valorisation qui permettront de faire le suivi de l'achalandage de ces sites par les citoyens de la MRC de Lotbinière et du volume récupéré.	MRC de Lotbinière	Taux de valorisation des résidus du secteur CRD	70 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés	En continu	Dépliant d'information conçu. Transmission de la version PDF pour publication sur les sites internet des municipalités. Action annulée, car la MRC offre désormais un point de dépôt pour les CRD à son LET à Saint-Flavien et à l'écocentre de Deschaillons-sur-St-Laurent. En 2019, c'est plus de 300 tonnes de CRD qui ont été détournées de l'enfouissement grâce au point de dépôt de la MRC de Lotbinière. En 2020, c'est plusieurs tonnes de CRD qui ont été détournées de l'enfouissement par un récupérateur privé en place sur le territoire via le point de dépôt de la MRC. L'atteinte de l'objectif sera validée lors de la révision du PGMR en 2021.
27	<b>Étude de faisabilité pour la création d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC</b>	Dans l'optique d'atteindre l'objectif de récupération de 70 % des résidus de CRD, la MRC de Lotbinière souhaite réaliser une étude de faisabilité qui permettra d'évaluer si l'implantation d'un site de récupération des résidus de CRD sur son territoire serait réalisable et pertinent.	MRC de Lotbinière	Réalisation de l'étude de faisabilité	Décision sur l'implantation ou non d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC	100%	En mars 2018, la MRC a mis en place un projet pilote afin de trier les CRD reçus au LET pour récupérer le bois s'y trouvant. Les CRD apportés par les entrepreneurs sont donc détournés de l'enfouissement pour être ensuite triés et valorisés par une entreprise privée. Puisque le projet pilote est efficace, la MRC n'a pas réalisé d'étude de faisabilité.
	<b>Résidus de béton, de brique et d'asphalte (conservé un taux de valorisation &gt; 80 %)</b>						

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
28	<b>Adoption d'une réglementation permettant la revalorisation du béton dans les carrières en activité sur le territoire</b>	Afin d'être recyclé, le béton, le béton armé et le béton bitumineux doivent d'abord être concassés et broyés. Le site d'une carrière existante est tout à fait approprié pour ce type d'activité. La légalisation de telles activités offrira un débouché alternatif pratique pour les municipalités, les entrepreneurs en construction et les entreprises de pavage ayant à disposer de ce type de résidus.	MRC de Lotbinière	La création d'un règlement permettant la revalorisation du béton dans les carrières existantes	Le règlement a été adopté	100%	Le règlement 268-2016 a été adopté le 10 août 2016. Ce règlement permet la revalorisation de béton, béton armé et béton bitumineux dans une carrière existant
29	<b>Promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction</b>	La MRC souhaite faire connaître les sites de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte aux acteurs du milieu qui auront potentiellement à disposer de ce genre de matières.	MRC de Lotbinière	Taux de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte	Conservation d'un taux de valorisation au-dessus de 80 %	En continu	Dépliant d'information conçu. Transmission de la version PDF pour publication sur les sites internet des municipalités. Lorsque cette matière est apportée aux écocentres, les citoyens/entreprises sont invités à l'apporter chez une entreprise privée à proximité qui en fera la réutilisation.
<b>Pneus (objectif de récupération : 90 %)</b>							
30	<b>Continuer de communiquer aux citoyens l'information concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés</b>	Faire connaître les points de dépôt sur le territoire afin de faciliter la récupération pour les citoyens et assurer le recyclage de la matière.	MRC de Lotbinière	Informations disponibles sur le site internet de la MRC	Conserver l'information sur l'emplacement des points de dépôt de pneus sur le site internet de la MRC pour la durée du PGMR	100%	Publications dans le "Vivre en Lotbinière" rappelant les matières acceptées aux écocentres de la MRC de Lotbinière, dont les pneus. Information disponible sur le site internet de la MRC. Transmission d'articles types aux municipalités pour leurs journaux municipaux. Distribution d'aide-mémoires à l'été 2017 et 2018 dans le cadre du programme Tri-logique.
<b>Déchets ultimes (objectif de réduction : &lt; 375 kg/pers./an d'ici 2020)</b>							

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
31	<b>Installer un système de captage et de destruction des biogaz au LET à Saint-Flavien</b>	Les infrastructures prévues se résument par un réseau de collecte des biogaz composé de puits verticaux forés dans les matières résiduelles qui seront raccordés à la station de pompage qui acheminera les biogaz à la torchère à flamme visible pour leur destruction.	MRC de Lotbinière	Captage et destruction du biogaz au LET à Saint-Flavien	Captage et destruction du biogaz avec une efficacité de 75 %	100%	Le système de destruction des biogaz a été mis en opération le 4 mai 2016. Une efficacité de 95% est atteinte en 2016.
32	<b>Mettre en application le règlement #200-2007 sur la collecte de certaines matières recyclables et organiques</b>	Le conseil de la MRC a adopté le règlement #200-2007 lequel interdit à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 la collecte des matières suivantes lors des collectes des déchets dans les municipalités de la MRC : gazon, feuilles mortes, arbres de Noël, pneus et toutes matières recyclables dont un service de collecte est offert sur le territoire.	MRC de Lotbinière	Quantité de matières recyclables récupérées	Augmentation du taux de récupération des matières recyclables	50%	Collecte des résidus verts par apports volontaires pour inciter les gens à ne pas les mettre dans leur bac à déchets. Collecte annuelle des sapins de Noël pour éviter leur disposition à l'enfouissement. Sensibilisation sur le recyclage avec le programme Tri-logique. Implantation de la collecte des matières organiques en 2021
<b>Mesures de réduction à la source</b>							
33	<b>Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les autres municipalités participantes à faire de même</b>	Une politique d'achat écoresponsable favorisera une gestion des achats en fonction des 3RV-E. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi seront privilégiés avant l'achat d'un nouveau produit.	MRC Municipalités	Nombre de politiques adoptées dans la MRC	Une politique est adoptée par la MRC. Au moins cinq municipalités adoptent une politique d'achat écoresponsable	0%	Reporté. La politique n'a pu être adoptée durant la période couverte par le dernier PGMR.
34	<b>Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source</b>	Développement d'outils de promotions pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source.	MRC de Lotbinière	Outils mis en place pour faire la promotion des municipalités	Un minimum de deux outils est mis en place pour faire la promotion	50%	La SADC de Lotbinière offre des publireportages de ¼ de page dans le Journal Le Peuple Lotbinière à des entreprises qui se démarquent par leurs actions responsables (social, environnemental et économique) et elle organise un concours en Développement durable pour les ICI où la MRC est membre du jury.
<b>Mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</b>							

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
35	<b>Sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire</b>	Poursuite et amélioration de la campagne de sensibilisation actuelle pour l'ensemble du territoire d'application. Une attention particulière sera mise sur la sensibilisation de la réduction à la source par l'entremise de pratiques écoresponsables par le citoyen comme l'herbicyclage et le compostage domestique.	MRC de Lotbinière	Nombre de documents de sensibilisation diffusés	Un minimum de 5 documents est publié par année	100%	Publication d'articles afin de rappeler les services offerts (composteurs domestiques, collecte des résidus verts, collecte des sapins de Noël, collecte spéciale des RDD, feuillicyclage, etc.). 2015 : 3 parutions dans le Rassembleur + 2 parutions Journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux 2016 : 6 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 1 parution dans le Québec Municipal + journaux municipaux + 2 parutions Journal Le Peuple de Lotbinière 2017 : 3 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 1 parution journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux + Distribution d'aide-mémoires des services offerts 2018 : 4 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 2 parutions journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux + Distribution d'aide-mémoires des services offerts 2019 : 4 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 2 parutions journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux 2020: 4 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 2 parutions journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux + Campagne de communication La vie en brun. Transmission d'une banque d'articles sur la gestion des matières résiduelles aux municipalités pour leurs journaux municipaux (message uniforme).



N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
36	<b>Création d'une patrouille verte afin de sensibiliser au foyer</b>	Une patrouille verte estivale sera créée afin de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles sur le territoire. Cette patrouille verte sera composée d'étudiants formés et sera effective en période estivale seulement. Sans faire office d'inspecteur, les patrouilleurs auront comme responsabilité de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion de leurs matières résiduelles en les conseillant sur les méthodes de tri, sur le compostage domestique, sur l'herbicyclage et sur tout autre sujet relié à l'environnement (ex. : utilisation de l'eau potable). Ils pourront émettre des avis de courtoisie pour les résidents ne respectant pas les bonnes pratiques encouragées par la MRC (ex. : mauvais tri de ses matières, nettoyage du pavé de cour avec le boyau d'arrosage, etc.).	MRC de Lotbinière	Nombre d'heures de patrouille par été	Un minimum de 100 heures de patrouille effectuée sur l'ensemble de territoire d'application	0%	Reporté. Attente de la mise en place de la collecte des matières organiques pour maximiser la sensibilisation (service).
37	<b>Sensibilisation lors d'événements sur le territoire</b>	La MRC de Lotbinière fera la promotion des bonnes habitudes à adopter à l'extérieur de la maison. Elle assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale.	MRC de Lotbinière	Nombre d'événements auxquels la patrouille verte a participé	Participation à un minimum de 3 événements par été	60%	Participation au programme Tri-Logique (5 événements en 2017). Sensibilisation des jeunes via le programme Tri-Logique en 2018 (4 camps de jour). Distribution d'aimants aide-mémoire sur le recyclage et de l'aide-mémoire des services offerts par la MRC en gestion des matières résiduelles.
<b>Suivi et application du PGMR</b>							

N°	Description/objectif	Description/objectif	Responsable	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
38	<b>Maintenir la ressource pour faire le suivi</b>	Suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique et calculs de la performance des actions. Fait en continu depuis 2006, le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche d'une ressource à temps plein en 2012. L'action 29 vise à conserver cette ressource et à assurer un suivi régulier de l'évolution du dossier de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application.	MRC de Lotbinière	Nombre de ressources disponibles pour faire le suivi du PGMR	Conserver au minimum une ressource à temps plein pour la durée du PGMR	100%	Une ressource est maintenue pour effectuer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action du PGMR
39	<b>Produire un rapport annuel</b>	Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus.	MRC de Lotbinière	Rapport annuel	Production d'un rapport de suivi par année	100%	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR est déposé chaque année avant le 30 juin.

## 6.2 ÉVALUATION COMPARATIVE DES RÉSULTATS 2013-2019 PAR SECTEUR

Le tableau 6-2 présente la comparaison des résultats obtenus par catégories<sup>45</sup> entre les mises à jour de l'inventaire du PGMR en fonction des trois secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD. Des pistes d'explication des variations sont élaborées à la suite du tableau suivant.

Tableau 6-2 : Comparaison des quantités de matières résiduelles récupérées et générées entre 2013 et 2019 par secteur

Type de matières	2013			2019			Objectifs visés	Évolution		
	Quantité matières (t)		Taux perform.	Quantité matières (t)		Taux perform.		2013-2019		
	Récupérées	Générées		Récupérées	Générées		2016	Perform.	Récupérées	Générées
Matières recyclables	4 216	5 854	72,0%	3 149	4 920	64,0%	70%	-8,0%	-25,3%	-15,9%
Matières organiques	1 232	5 049	24,4%	1 138	6 491	17,5%	60%	-6,9%	-7,6%	28,6%
Boues municipales	5 170	6 074	85,1%	2 514	2 705	92,9%		7,8%	-51,4%	-55,5%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	12	47	24,5%	22	63	35,0%		10,5%	88,2%	31,9%
Matériel informatique	18	N/D	N/D	22	N/D	N/D		N/D	18,7%	N/D
Encombrants	739	1 569	47,1%	799	2 098	38,1%		-9,0%	8,2%	33,8%
<b>Sous-total Résidentiel</b>	<b>11 386</b>	<b>18 593</b>	<b>61,2%</b>	<b>7 644</b>	<b>16 277</b>	<b>47,0%</b>		<b>-14,3%</b>	<b>-32,9%</b>	<b>-12,5%</b>
Matières recyclables	3 130	12 928	24,2%	3 742	15 321	24,4%	70%	0,2%	19,5%	18,5%
Matières organiques	8 321	10 796	77,1%	15 396	18 318	84,0%	60%	7,0%	85,0%	69,7%
<b>Sous-total ICI</b>	<b>11 451</b>	<b>23 723</b>	<b>48,3%</b>	<b>19 138</b>	<b>33 639</b>	<b>56,9%</b>		<b>8,6%</b>	<b>67,1%</b>	<b>41,8%</b>
Résidus agrégats	9 223	9 793	94,2%	10 586	11 239	94,2%	80%	0,0%	14,8%	14,8%
Résidus non-agrégats - Bois	2 186	3 398	64,3%	2 509	3 900	64,3%	70%	0,0%	14,8%	14,8%
Résidus de bois des écocentres	411	616	66,7%	562	800	70,2%	70%	3,5%	36,6%	29,8%
Résidus non-agrégats - Autres	77	1 576	4,9%	89	1 809	4,9%	75%	0,0%	14,8%	14,8%
<b>Sous-total CRD</b>	<b>11 898</b>	<b>15 383</b>	<b>77,3%</b>	<b>13 746</b>	<b>17 748</b>	<b>77,5%</b>		<b>0,1%</b>	<b>15,5%</b>	<b>15,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 736</b>	<b>57 699</b>	<b>60,2%</b>	<b>40 527</b>	<b>67 664</b>	<b>59,9%</b>		<b>-0,3%</b>	<b>17%</b>	<b>17%</b>

<sup>45</sup> Les catégories facultatives sont les balayures de rue, les cendres domestiques industrielles et résidentielles, les contenants consignés, les pneus, les produits visés par un programme de REP, les résidus de transformations des ICI, les résidus du secteur primaire, les résidus ultimes, les textiles et les véhicules hors d'usage (VHU). Celles-ci ne figurent pas dans le tableau puisque comme les données de l'outils ont été utilisées, la variation de l'ensemble des résultats correspond en fait à l'augmentation de la population. Les autres catégories sont considérées comme obligatoires pour la mise à jour. Voir le *Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2* de RECYC-QUÉBEC.

## 6.2.1 Description des données du tableau

Les données de matières récupérées et générées de l'inventaires ont été regroupées afin de calculer le taux de performance de chaque catégorie. Ce calcul représente la quantité de matière récupérée sur la quantité générée et est présenté en pourcentage. La variation de performance de la colonne Évolution 2013-2019 représente la soustraction des points de pourcentage de 2019 moins ceux de 2013 (et non le pourcentage de variation). Les variations de matières récupérées et générées représentent quant à elles les pourcentages de variation des quantités entre 2019 et 2013. Pour les trois dernières colonnes, un chiffre négatif représente une régression tandis qu'un chiffre positif représente une amélioration. Malgré la mise en place de plusieurs actions, on peut remarquer une performance globale qui a légèrement diminuée, principalement causé par le recul dans le secteur résidentiel. Il devient donc pertinent d'analyser chaque donnée plus en profondeur.

### 6.2.1.1 Impact de l'accroissement de la population

Avant d'entreprendre l'analyse détaillée, un facteur ayant un impact sur les résultats de l'inventaire doit être souligné : la croissance de la population entre 2013 et 2019. Avec l'ajout de la municipalité de Villeroy au territoire desservi, la population concernée est passée de 33 574 en 2013 à 36 315,<sup>46</sup> cet accroissement sur le territoire d'application représente une augmentation de 8,2 %. On pourrait alors considérer que les quantités générées devraient normalement augmenter de ce même pourcentage si aucune action n'influence le comportement des citoyens. Ainsi, dans certaines catégories de matières résiduelles, on retrouve ce pourcentage de différence en lien avec la méthodologie de calcul.

## 6.2.2 Évolution du secteur résidentiel

### 6.2.2.1 Matières recyclables

On remarque un recul de la performance de recyclage de 8 %, amenant cette catégorie à 6 % sous l'objectif de 70 %. Cependant, on remarque une diminution marquée tant de la matière récupérée que générée. Cette différence peut représenter la modification des habitudes de consommation des citoyens qui portent une plus grande attention à la quantité de produits consommés et/ou au meilleur tri qui est fait lorsqu'ils disposent des matières résiduelles (bonne matière dans le bon bac).

### 6.2.2.2 Matières organiques

Bien qu'un recul de presque 7 points de pourcentage soit noté au niveau de la performance, la diminution des quantités récupérées peut s'expliquer principalement par de plus faibles taux de performance de résidus verts et de branches en 2019 par rapport à 2013. L'augmentation de la quantité générée est en grande partie reliée à l'augmentation du nombre de résidences unifamiliales (29,5 %). Avec une performance présentement à 17,5 %, cette catégorie est loin de l'objectif de 60 %.

### 6.2.2.3 Boues municipales

Deux facteurs importants expliquent la différence entre les données 2013 et 2019. Tout d'abord, le meilleur taux de performance s'explique par la mise en œuvre du programme de gestion des boues des fosses septiques par la MRC, permettant de récupérer la quasi-totalité des boues générées sur son territoire. Ce taux n'est pas à 100 % puisque certaines municipalités ne sont pas incluses dans ce plan de collecte. Quant aux taux de matières récupérées et générées, la grande diminution provient du fait que

---

<sup>46</sup> En retirant l'ajout des 474 habitants de Villeroy en 2019, l'accroissement reste tout de même de 6,7 % entre 2013 et 2019.

seulement un étang a été vidangé en 2019 (Laurier-Station) tandis que sept étangs avaient été vidangés en 2013. Il est aussi intéressant de rappeler que ces boues sont récupérées à 100 %, améliorant ainsi le taux de performance.

#### **6.2.2.4 Résidus domestiques dangereux (RDD)**

L'ajout d'un écocentre et la mise en place d'actions de sensibilisation de la population face à ces résidus sont probablement à l'origine de l'amélioration du taux de performance des RDD. On remarque ainsi une augmentation importante pour la proportion de matières récupérées (dont le matériel informatique) malgré une augmentation des quantités générées. Il demeure toutefois impossible de déterminer la quantité exacte de matériel informatique généré.

#### **6.2.2.5 Résidus encombrants**

Le recul de performance peut s'expliquer par la plus grande élimination de résidus non métalliques au LET de St-Flavien, représenté par l'augmentation des quantités générées. Le taux de récupération de ces résidus n'est pas disponible puisqu'aucune étude n'existe pour le déterminer. Quant aux résidus encombrants métalliques, la quantité récupérée suit l'accroissement de la population (données tirées de l'outil de RECYC-QUÉBEC 2020).

#### **6.2.2.6 Évaluation globale du secteur résidentiel**

En somme, le recul de performance du secteur résidentiel peut être attribuable principalement aux reculs des matières recyclables et organiques puisque celles-ci représentent plus de la moitié des matières générées dans ce secteur. Sans considérer les boues municipales puisque celles-ci sont gérées par la MRC et non les citoyens directement, le recul de performance global du secteur est de 7,5 %. On note également une hausse des quantités générées de 10 % ainsi qu'une chute des quantités récupérées de 4 %.

### **6.2.3 Évolution du secteur des ICI**

#### **6.2.3.1 Matières recyclables**

L'outil RECYC-QUÉBEC 2020 a été utilisé pour obtenir les données de cette catégorie, en combinaison avec le nombre d'employés par secteur d'industrie (voir tableau 3-4). Ainsi, le taux de performance s'est légèrement amélioré, mais les variations des statistiques sont principalement reliées à la variation du nombre d'employés par secteur sur le territoire desservi. Comme pour les autres catégories, les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC sont plutôt similaires. La performance est en revanche bien en-deçà de l'objectif visé.

#### **6.2.3.2 Matières organiques**

La même méthodologie que celle des matières recyclables des ICI a été utilisée (utilisation de l'outil RECYC-QUÉBEC et des employés par secteur SCIAN) pour cette catégorie. Ainsi, les variations des statistiques sont principalement reliées à la variation du nombre d'employés par secteur sur le territoire desservi puisque les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC sont plutôt similaires. Malgré tout, la performance dépasse l'objectif visé et a augmenté depuis 2013.

#### **6.2.3.3 Évolution globale du secteur des ICI**

La performance générale du secteur s'est améliorée principalement grâce à la variation de du nombre d'employés par secteur sur le territoire desservi. La performance au niveau des matières organiques est largement responsable de cette amélioration. Cela dit, l'augmentation des matières générées et

récupérées témoigne de l'impact que chaque geste a sur le résultat. Il est donc important de continuer à développer des actions pour améliorer la performance dans ce secteur.

## 6.2.4 Évolution du secteur de la CRD

### 6.2.4.1 Résidus agrégats et non-agrégats (bois et autres)

Les données de base utilisées pour calculer ces catégories correspondent à la valeur des permis de construction des trois MRC impliquées, répartie sur les populations de chaque municipalité. Ces données sont ensuite combinées aux valeurs moyennes des permis de bâtir des MRC et des facteurs de l'outil de RECYC-QUÉBEC 2020. Les variations des statistiques sont donc reliées en partie à l'accroissement de la population et à l'évolution des données comme les permis de bâtir, d'où les valeurs identiques pour ces trois catégories. On peut remarquer tout de même que les performances de récupération des résidus agrégats et non agrégats (bois) sont respectivement bien au-dessus et un peu en dessous des cibles fixées. Cependant, la performance de récupération des résidus non-agrégats reste très basse.

### 6.2.4.2 Résidus de bois des écocentres

Les données de base utilisées pour calculer ces catégories correspondent aux quantités réelles de matières récupérées et jetées (non récupérables) aux trois écocentres du territoire. Les données de matière récupérée correspondent au bois trié des résidus, le reste étant envoyé au LET de Saint-Flavien pour enfouissement. On remarque donc une augmentation de la performance et des quantités tant récupérées que générées. Ceci peut être associé à l'implantation du troisième écocentre facilitant l'accès à un point de collecte de ces résidus ainsi qu'une meilleure conscientisation des citoyens, augmentant ainsi les chiffres de cette catégorie. Ces actions ont permis d'atteindre la cible de 70 %.

### 6.2.4.3 Évolution globale du secteur de la CRD

La performance de la MRC de Lotbinière a légèrement augmenté pour ce secteur, grâce à l'amélioration de la performance de récupération du bois. Les autres performances sont élevées à excellente, et mis à part la récupération des résidus non-agrégats « autres » tels que les bardeaux d'asphalte et le gypse. Ainsi, à l'instar des matières résiduelles du secteur des ICI, l'augmentation des matières générées et récupérées remarquée aux écocentres via le bois témoigne de l'impact que chaque geste a sur le résultat. Il est donc important de continuer à développer des actions pour améliorer la performance dans ce secteur.

## 6.3 ÉVALUATION COMPARATIVE DES RÉSULTATS D'ENFOUISSEMENT 2013-2019 PAR HABITANT

Il est possible d'observer l'amélioration concrète provenant des actions du PGMR en regardant le taux de matières résiduelles générées par habitant du territoire. Le tableau suivant présente le sommaire de ce taux, ramenant les données de chaque secteurs répartis sur la population.

Tableau 6-3 : Comparaison des quantités de matières résiduelles enfouies par habitant (kg/pers./an) entre 2013 et 2019

Secteur	2013	2019	Variation
Secteur résidentiel	260	256	-1,4%
Secteur des ICI*	186	153	-18,0%
Secteur des CRD	13	27	99,4%

---

<b>TOTAL</b>	<b>459</b>	<b>435</b>	<b>-5,2%</b>
--------------	------------	------------	--------------

---

*\*Exclu le matériel de recouvrement.*

Bien que la performance globale des municipalités impliquées dans le PGMR ait légèrement augmenté et que la population du territoire a aussi augmenté, il est intéressant de souligner que la quantité de matières enfouies par habitant a tout de même diminuée. Le résultat 2019 est déjà inférieur à la prochaine cible de 525 kg ou moins. Malgré tout, il sera toutefois possible de continuer à améliorer ce résultat.

## 6.4 PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Les sections précédentes attestent de la particularité de la MRC de Lotbinière sur plusieurs aspects touchant la gestion des matières résiduelles. Cette section explique ces particularités et comment elles peuvent représenter une problématique pour la poursuite des objectifs du PGMR.

### 6.4.1 Problématiques et enjeux régionaux

#### 6.4.1.1 *Densité de la population et occupation du territoire*

La majorité des municipalités sur le territoire de planification accueillent moins de 2 000 citoyens, tandis que la densité moyenne de la population est de 18,4 habitants/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du territoire d'application. Quelques noyaux urbains peuvent être trouvés dans les plus grandes municipalités comme Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Laurier-Station. Toutefois, plus de 95 % du territoire de la MRC de Lotbinière se retrouve en zone agricole. Cette situation pose toujours de nombreux défis dans la mise en place de méthodes efficaces pour la collecte des matières résiduelles, peu importe le type de résidu. En effet, les distances souvent importantes entre les propriétés engendrent une consommation de carburant très élevée par tonne de matières récupérées. Cependant, ce type de collecte permet d'assurer l'issue des matières résiduelles amassées. Des collectes sur rendez-vous sont une alternative que plusieurs MRC ont développée.

Avec l'ajout prochain d'une plateforme de compostage opérée par la MRC et la collecte de matières organiques putrescibles depuis mai 2021<sup>47</sup>, la MRC de Lotbinière pourra confirmer que la collecte de ces matières en vaut la peine. Aussi, la vente à prix réduit de composteur domestique par la MRC contribue aussi à récupérer ces matières organiques. De fait, les agriculteurs sont souvent déjà adeptes du compostage domestique. La collecte n'est ainsi pas nécessaire pour ces propriétaires. La diminution des quantités récupérées de matières organiques peut probablement être associée à ces phénomènes.

Une autre façon de contrer les problèmes de faible densité de population est d'ajouter des points de collectes acceptant une très grande variété possible de matières. À cet effet, l'ajout d'un écocentre ainsi que de plusieurs points de collectes (ex. : conteneurs pour résidus verts) a permis d'augmenter le taux de matières recyclées.

#### 6.4.1.2 *Diversité du secteur ICI*

La MRC de Lotbinière accueille un large éventail d'entreprises et de commerces spécialisés. Les plus importants employeurs du territoire sont du domaine industriel (fonderie, ateliers de portes et fenêtres, ateliers de meuble, etc.). En fait, comme il est possible de le constater au tableau 2-8, le secteur de services et bureaux ainsi que le secteur du commerce du gros rassemble le plus grand nombre d'entreprises, bien que le secteur manufacturier renferme le plus grand nombre d'employés. Or, les matières résiduelles générées par le secteur industriel sont énormément variables dans leurs caractéristiques, leurs composantes et leur quantité. L'hétérogénéité des matières résiduelles peut rendre leur processus de récupération plus difficile à plusieurs niveaux (manipulation, séparation, entreposage, recycleurs, etc.).

---

<sup>47</sup> Au moment d'écrire ces lignes, 15 des 23 municipalités couvrent 100 % de leur territoire pour la collecte de matières organiques putrescibles. Les huit autres couvrent leur périmètre urbain et quelques îlots déstructurés.



La situation géographique de la MRC de Lotbinière peut représenter aussi un obstacle à la récupération des matières provenant du secteur industriel. En effet, pour une grande partie de ces matières, les recycleurs et valorisateurs ne sont pas nécessairement présents sur le territoire d'application. Il arrive aussi que l'entreprise manque d'espace pour entreposer les matières à valoriser. Pour certaines matières, il est possible que le seul débouché viable soit situé à l'extérieur de la région. Il est aussi probable que les coûts engendrés par le transport de matières neutralisent les bénéfices que l'entreprise aurait pu obtenir grâce à la vente de ses résidus. Également, certaines matières produites par ce secteur ne pourront être vendues par faute de débouchés ou de l'atteinte d'un volume minimal. Dans ce cas, le propriétaire devra payer pour leur disposition. Actuellement, les coûts d'enfouissement sont souvent moins dispendieux que les coûts demandés pour le recyclage des matières. Il sera ainsi plus difficile de convaincre les entreprises de la région de favoriser le recyclage des matières au lieu de l'enfouissement. Cependant, des projets de symbiose industrielle ou d'économie circulaire locaux pourraient aider à résoudre cette problématique.

Une autre problématique concernant le secteur des ICI et des CRD est la connaissance de la nature des matières produites sur le territoire ainsi que leur quantité. Puisque ces deux secteurs sont responsables de la gestion de leurs propres matières résiduelles, les données à collecter afin d'assurer un suivi des quantités de matières produites et disposées ne sont généralement pas suivies par les entreprises. Ainsi, bien qu'un sondage ait été fait en 2016, le faible taux de réponse ne permet toujours pas d'avoir une idée précise des types et quantités de matières résiduelles générés par ces secteurs.

#### **6.4.1.3 Conscientisation et sensibilisation des ICI et des citoyens**

Malgré la responsabilité d'une MRC à l'élaborer, le mettre en place et l'administrer, un PGMR implique l'ensemble des citoyens, entreprises et institutions de son territoire. Chacun a donc son rôle à jouer pour l'atteinte d'une gestion responsable de ses matières résiduelles. Or, l'implication environnementale citoyenne et entrepreneuriale peut être freinée de plusieurs façons et en fonction de plusieurs facteurs. Pour certains, les coûts trop élevés du recyclage justifieront le statu quo de l'enfouissement, tandis que pour d'autres l'effort additionnel de gestion dissipera toute volonté. Le succès et l'atteinte des objectifs du PGMR seront donc dépendants d'une campagne d'information, de conscientisation et de sensibilisation efficace sur l'ensemble du territoire. Quoique plus longue et difficile à obtenir, l'implication volontaire des citoyens et des entreprises assurera une meilleure gestion des matières résiduelles à long terme. En effet, l'utilisation de moyens coercitifs amènera des résultats à court terme certes, mais pourrait aussi engendrer d'autres problèmes à court, moyen et long terme (ex. : dépôt illégal de déchets, mécontentement de la population, etc.). La prise de conscience collective face aux changements climatiques tend toutefois à modifier graduellement les habitudes des citoyens et entreprises.

#### **6.4.1.4 Législation et partage des pouvoirs**

La MRC de Lotbinière est responsable de la gestion des matières résiduelles à l'égard des municipalités de son territoire (entente intermunicipale 113-2011). Toutefois, les 23 municipalités du territoire d'application, présentant chacune un contexte relativement différent, peuvent légiférer sur certains aspects de gestion des matières résiduelles sur leur territoire (ex. : collecte). Comme il est possible de le constater à la section 3.3, certaines municipalités ont adopté des règlementations à ce sujet. Ces règlementations ne sont toutefois pas uniformes d'une municipalité à l'autre, ce qui peut, entre autres, compliquer le suivi des quantités de matières générées et récupérées. Avec l'ajout d'une nouvelle municipalité, les mises à niveau des règlementations doivent se poursuivre.

#### **6.4.1.5 Gestion sur les terres publiques.**

Le territoire de la MRC de Lotbinière n'accueille aucune terre publique possédant des problématiques de GMR particulières.

## **6.5 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS**

### **6.5.1 Objectifs provinciaux**

Le *Plan d'action 2019-2024* découlant de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit les objectifs suivants :

1. Réduire à 525 kg par année ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
2. Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal;
3. Recycler 60 % de la matière organique; et
4. Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

La Stratégie de valorisation de la matière organique publiée par le MELCC prévoit quant à elle l'atteinte des objectifs suivants :

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
2. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030; et
4. Réduire de 270 000 tCO<sub>2</sub>éq les émissions de GES en 2030.

Comme il est possible de le constater au tableau 6-4, les efforts déployés au cours des dernières années ont permis à la MRC de Lotbinière de dépasser certains des objectifs provinciaux mentionnés, notamment au niveau de la quantité de matières enfouies par habitant et matières organiques récupérées dans le secteur ICI. Par la mise à jour 2022-2029 de son PGMR, la MRC de Lotbinière compte continuer dans cette voie et atteindre minimalement l'ensemble des objectifs provinciaux. Elle a ainsi identifié, pour chaque type de matières et pour chacun des trois secteurs, des objectifs et des cibles à atteindre d'ici 2029.

### **6.5.2 Orientations et objectifs régionaux**

Le tableau 6-4 liste l'ensemble des objectifs et orientations que la MRC de Lotbinière, ainsi que les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Villeroy, s'engage à atteindre d'ici 2029.

**Tableau 6-4 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois**

Objectifs gouvernementaux	Orientation du PGMR	Situation actuelle	Objectifs pour le territoire d'application du PGMR
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/pers./an <sup>48</sup> d'ici 2023	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 435 kg/pers./an<sup>49</sup></li> </ul>	1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029
Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels (PCPVM)	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens <u>et les ICI</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 64,0 % résidentiel</li> <li>• 24,4 % ICI</li> <li>• 34 % résidentiel et ICI combinés</li> <li>• 17 % d'ICI desservies</li> </ul>	2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour ces matières (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029

<sup>48</sup> L'objectif provincial de ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées inclut toutes les matières résiduelles produites sur le territoire de planification, mais pas nécessairement celles éliminées sur ce dernier. Puisque certaines matières peuvent avoir été éliminées à l'extérieur de la MRC via des ententes privées (notamment pour les gros ICI), il n'est pas possible de comparer directement l'objectif de 525 kg/pers./an à l'objectif du PGMR de 350 kg/pers./an. L'objectif provincial est donc présenté ici à titre indicatif seulement.

<sup>49</sup> Inclus les matières éliminées pour les trois secteurs (résidentiel, ICI et CRD).

Objectifs gouvernementaux	Orientation du PGMR	Situation actuelle	Objectifs pour le territoire d'application du PGMR
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2023 (du <i>Plan d'Action 2019-2024</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination</li> <li>• Maintenir un système de reddition de compte de la vidange et du recyclage des boues d'installations septiques résidentielles<sup>50</sup></li> <li>• Maintenir l'offre de services actuelle et poursuivre la représentation auprès des municipalités non desservies</li> <li>• Maximiser le recyclage des boues municipales dont la qualité le permet via une plateforme de compostage (externe à la région) ou la revalorisation aux champs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17,5 % résidentiel</li> <li>• 84,0 % ICI</li> <li>• 69,2 % résidentiel et ICI combinés</li> </ul>	<p>3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI.</p> <p>4- Recycler 100 % des boues municipales le permettant d'ici 2029</p> <p>5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029</p>
Recycler ou valoriser 70% des résidus de CRD d'ici 2029	<p>Réduire la quantité de résidus de béton, brique et d'asphalte envoyée à l'élimination</p> <p>Acheminer les résidus de CRD dont le bois vers un centre de tri ou un centre de valorisation</p>	77,5 % <sup>51</sup>	<p>6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.</p>
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Récupérer 100 % des matières organiques sur le territoire	0% en 2019	<p>5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029</p>

<sup>50</sup> En collaboration avec l'Organisme de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne

<sup>51</sup> Basé sur le total des résidus de CRD reçus au LET et le total des résidus générés quantifiés par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Il est considéré que la balance des résidus générés, non reçue au LET à Saint-Flavien, a été valorisée.

Objectifs gouvernementaux	Orientation du PGMR	Situation actuelle	Objectifs pour le territoire d'application du PGMR
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Atteindre 100 % des matières organiques sur le territoire récupérées	0% en 2019	5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 (de la <i>Stratégie de valorisation de la matière organique</i> )	Recycler ou valoriser, via la plateforme de compostage et l'écocentre, au moins 70% de la matière organique visée <sup>52</sup>	69,2 %	3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI.

<sup>52</sup> Les matières visées sont les résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois, biosolides municipaux et biosolides papetiers.

### 6.5.3 Accessibilité et capacité du LET de Saint-Flavien

En vertu de l'article 53.25 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec (LQE), la MRC ne peut établir, après l'entrée en vigueur du présent PGMR, de nouvelles dispositions qui impliqueraient l'interdiction ou la limitation de la mise en décharge dans ses installations de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire d'application.

En continuité avec son PGMR d'origine, la MRC de Lotbinière déclare qu'elle entend limiter la mise en décharge, à son LET à Saint-Flavien, des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire. Ainsi, seules les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, de Fortierville, de Parisville, de Sainte-Françoise et de Villeroy sont autorisées à enfouir leurs matières résiduelles dans les installations de la MRC puisqu'elles font partie d'une entente intermunicipale.

De plus, sans l'interdire, la MRC dissuade les municipalités d'enfouir leurs boues d'épuration municipales par l'entremise de la résolution n°022-03-2007, qui ramène le tarif d'enfouissement de cette matière au coût de l'enfouissement des déchets réguliers. Le but de cette démarche est de favoriser la valorisation de ce type de résidus en rendant les coûts d'enfouissement non compétitifs par rapport à ceux du compostage et de la valorisation aux champs, ce qui aura un effet similaire à l'interdiction d'enfouir cette matière (résolution n°022-03-2007).

La MRC se réserve également le droit d'accepter de faibles quantités de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire, mais découlant d'entente avec d'autres municipalités ou villes. Ces faibles quantités incluent, entre autres, les rejets découlant du recyclage des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière.

Le volume total d'enfouissement autorisé du LET à Saint-Flavien est de 785 000 m<sup>3</sup>. Le LET reçoit environ 17 000 tonnes métriques de matières résiduelles par année. À la fin de l'année 2019, il était comblé à 496 846 m<sup>3</sup>, soit environ 63 % de son volume autorisé. Le décret gouvernemental actuel prévoit une durée de vie du LET d'environ 32 ans.

## 7 PLAN D'ACTION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2022-2029

### 7.1 STRATÉGIES D'INTERVENTION

La MRC de Lotbinière souhaite atteindre les objectifs fixés à l'aide de moyens actuellement à sa disposition, mais mettra aussi en place de nouvelles méthodes adaptées et optimisées.

#### 7.1.1 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Comme il est possible de le constater dans le bilan de 2019 du PGMR, la MRC de Lotbinière a continué de développer ses activités visant à informer, sensibiliser et éduquer les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles. Fait en continu depuis 2006, le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche et le maintien d'une ressource à temps plein depuis 2012. Depuis ce temps, de nombreuses actions ont pu être mises en place. Entre autres, plusieurs articles de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles et sur les écocentres ont été publiés dans les journaux et sur le site internet de la MRC. De plus, un aide-mémoire sur une bonne gestion des matières résiduelles résidentielles a été développé et est disponible sur le site internet de la MRC.

Pour les sept prochaines années, la MRC de Lotbinière prévoit continuer sur cette lancée en amplifiant et en précisant son message. Les aide-mémoires, les bulletins informationnels, les rapports de suivi et les statistiques de valorisation des matières continueront à être diffusés sur le site internet de la MRC ainsi que sur ses pages de médias sociaux afin d'aller rejoindre les plus jeunes citoyens. De plus, une attention particulière sera mise sur la sensibilisation de la réduction à la source par l'entremise de pratiques écoresponsables par le citoyen comme l'herbicyclage et la collecte à trois voies. Cela s'applique tant pour le secteur résidentiel que le secteur des ICI.

Avec l'accomplissement de la plateforme de compostage et la collecte à trois voies déjà bien répandue, la MRC disposera d'infrastructures complètes pour répondre aux besoins de sa population. Ainsi, les mesures d'ISÉ seront la clé pour s'assurer que les citoyens exploitent ces infrastructures de façon optimale. Ainsi, la MRC mettra en place des mesures plus spécifiques, telles que :

- **L'élaboration d'un plan de communication détaillé** : un plan de communication solide permettra d'intégrer les différents médias (journaux, radio, médias sociaux, etc.) afin d'aller rejoindre l'ensemble de la population présente sur le territoire. Ce plan permettra également de préparer les campagnes de communication ainsi que d'atteindre plus efficacement les groupes cibles visés tout en tirant profit des outils de communications produits par d'autres organismes comme RECYC-QUÉBEC.
- **L'affectation d'une ressource déjà en place au soutien terrain du PGMR** : la communication des messages clés du PGMR sera optimisée par l'utilisation d'une personne terrain qui pourra aller collecter les renseignements nécessaires à une meilleure intégration des ICI dans le PGMR ainsi que d'effectuer de la sensibilisation auprès des citoyens lors des divers événements prenant place sur le territoire d'application. Cette ressource sera aussi une aide aux ICI afin d'optimiser les méthodes de disposition de leurs matières et pourra fournir des informations concernant les subventions disponibles et les services offerts par la municipalité et la MRC.

- **La sensibilisation lors d'événements sur le territoire** : La MRC de Lotbinière fera la promotion des bonnes habitudes à adopter à l'extérieur de la maison. Elle assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement et trouver les bonnes sources d'informations pour connaître les services, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale. Cette présence pourra être assurée par la ressource terrain soit par l'entremise d'un kiosque ou tout simplement en se fondant dans la foule et en discutant avec les citoyens. Un partenariat avec l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE)<sup>53</sup> pourrait être envisagé.

### 7.1.2 Acquisition de connaissances

Le succès de la mise en œuvre des actions est relié à la quantité et qualité des informations collectées. Plusieurs informations réelles sont disponibles pour le secteur résidentiel, mais les matières résiduelles des ICI et CRD sont toujours en grande partie estimée à partir des outils de RECYC-QUÉBEC.

La seconde mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles élaboré à travers le PGMR permet de donner un aperçu de l'évolution de la situation grâce à une combinaison de données réelles et estimées. La MRC souhaite continuer d'approfondir et de détailler cet inventaire de façon à que celui-ci offre des données réelles pour l'ensemble des secteurs et des types de matières. Le plan d'action qui sera mis en place par la MRC au cours de sept prochaines années permettra l'acquisition de connaissances à ce niveau (voir les mesures 4, 6, 14, 15, 16, 21, 22, 24, 25, 26, 33 et 35 au tableau 7-1).

À partir des informations rassemblées par l'entremise de ces actions, la MRC de Lotbinière pourra faire un suivi représentatif de son plan d'action et ainsi attester de son succès en se basant sur des données réelles.

### 7.1.3 Responsabilisation des générateurs ICI et CRD

L'augmentation des quantités de matières résiduelles valorisées annuellement sur le territoire de la MRC sera directement liée à la participation du secteur des ICI et celui des CRD. En effet, selon l'inventaire présenté précédemment, ces deux secteurs présentent chacun un taux d'élimination relativement élevé. Dans le but de responsabiliser les ICI et CRD à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, la MRC de Lotbinière prévoit mettre en place plusieurs actions de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi spécifiques à ces secteurs (voir les mesures 4, 5, 8, 23, 25, 29, 30 et 33 au tableau 7-1).

## 7.2 MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION

Le plan d'action GMR 2022-2029 de la MRC de Lotbinière comprend 36 mesures qui seront mises en place dans le but d'atteindre les objectifs provinciaux et régionaux. Le tableau 7-1 présente l'ensemble de ces mesures par type de matières visées ainsi que l'échéancier, les coûts, les personnes responsables, les indicateurs de suivi, les cibles associés et les objectifs régionaux reliés. L'annexe 3 présente une fiche détaillée pour chacune des mesures. Le tableau 7-2, offre, quant à lui, un résumé des coûts prévus.

En 2019, le territoire de planification a reçu un montant de 709 668 \$ par l'entremise du programme de compensation de la collecte sélective et un montant de 284 000 \$ par le programme de redevances à

<sup>53</sup> L'organisme FEVE peut œuvrer hors de l'Estrie et ainsi répondre à des besoins sur le territoire d'application du présent PGMR.



l'élimination. Les montants découlant de la compensation de la collecte sélective vont directement aux municipalités. Quant à elles, les redevances à l'élimination sont utilisées pour la mise en place des actions prévues au plan d'action qui suit. La MRC de Lotbinière prévoit une bonification des redevances à venir prochainement avec l'implantation de la collecte des matières organiques et la complétion de la plateforme de compostage.

Également, l'utilisation du programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) sera évaluée pour les résidences situées à l'extérieur des périmètres urbains qui n'auront pas accès à la collecte des matières organiques.

La MRC de Lotbinière ne prévoit aucun revenu découlant du plan d'action. Un budget d'opération annuel de 245 000 \$ est utilisé pour la mesure 6 (Compléter l'aménagement d'une plateforme de compostage gérée par la MRC).

Tableau 7-1: Plan d'action 2022-2029 de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière

N°	Mesure	Description	Secteur(s) visé(s)	Méthodes de mises en place	Responsable de la mise en place	Échéancier	Coûts	Indicateurs	Cible	Obj. Région.
	<b>Matières recyclables</b>								Objectif de récupération : 75 %	
1	<b>Assurer une uniformité des services des Écocentres à travers le territoire d'application du PGMR</b>	Le territoire est desservi par trois écocentres qui offrent des niveaux de services légèrement différents, mais adaptés à leurs secteurs. Cette mesure vise à maintenir ou accroître les services qui permettent d'atteindre les objectifs du PGMR via ces trois centres.	Résidentiel, ICI et CRD	À l'aide des commentaires des citoyens récoltés sur place et via le site internet de la MRC de Lotbinière, celle-ci évaluera deux fois par année l'offre de services des trois écocentres afin de s'assurer que les services offerts continuent de répondre aux besoins des citoyens. Les services seront modulés au besoin.	Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités	Expiration des contrats avec les valorisateurs	Temps ressources internes	Quantité et type de matière récupérée par écocentres	Services similaires par écocentres menant à l'atteinte de l'objectif de récupération.	1, 2, 3
2	<b>Assurer la présence d'îlots à trois voies (déchets, compost et recyclage) dans les lieux publics (parcs, promenades, cœurs villageois, etc.) de chacune des municipalités participantes au PGMR</b>	Compléter la mise en place, pour tout le territoire d'application du PGMR, de la disponibilité d'îlots à trois voies (soit combinés ou côte-à-côtes) dans les lieux publics. Ajouter des bacs bruns là où des îlots à deux voies sont déjà implantés.	Résidentiel	Bien que les programmes de financement ne soient plus en vigueur, les villes devront ajouter des bacs de compost dans les lieux publics où des îlots de recyclage/déchets sont déjà présents tandis que les îlots à trois voies seront requis lors de nouveaux aménagements. Les municipalités seront responsables de la collecte de ces îlots. Au besoin, la MRC pourra supporter l'achat de ces îlots.	Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC	2026	25 000 \$	Nombre d'îlots à trois voies distribués et installés; Augmentation du taux de récupération (atteinte objectif 75 %)	Au moins un îlot à trois voies par lieu public	1, 2, 3, 5
3	<b>Mettre à la disposition des municipalités participantes des îlots à trois voies supplémentaires lors d'événements dans les lieux publics</b>	S'assurer de la présence d'îlots à trois voies supplémentaires lors d'événements se tenant sur le territoire de la MRC.	Résidentiel	Créer un partenariat avec l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) pour offrir des îlots à trois voies (ou des bacs de chaque type) transportables d'un événement à l'autre.	Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités	2026	7 000 \$	Nombre d'îlots transportables mis à la disposition des organisateurs d'événements; Augmentation du taux de récupération (atteinte objectif 75 %)	Dix îlots à trois voies sont disponibles pour les événements sur le territoire.	1, 2, 3, 5

4	<p><b>Améliorer la gestion des matières recyclables pour l'ensemble des ICI du territoire d'application, tout type confondu (ex.: bureaux, magasins, campings, usines, etc.)</b></p>	<p>Utiliser des partenariats avec les acteurs économiques présents sur le territoire (Synergie-Québec, SADC, Équipe de Développement économique, chambres de commerce, etc.) pour obtenir des données primaires sur les quantités et les types de matières générées dans les ICI sur le territoire. Ces données permettront de futures actions afin de maximiser le recyclage et la revalorisation des matières (mesure 5). Une ressource terrain pourra d'ailleurs être affectée à la recherche d'entreprises désirant s'impliquer dans la démarche et recueillir par le fait même les informations pertinentes requises (mesure 34). Cette ressource développera également un plan d'intervention pour améliorer la récupération de ces matières.</p>	<p>ICI</p> <p>La MRC rassemblera les acteurs économiques des 23 municipalités autour des objectifs de recyclages du PGMR afin qu'ils puissent inciter leur réseau à participer aux efforts de recyclage (développement de projets d'économie circulaire, de symbiose industrielle et d'intégration des pratiques 3RV-E). La MRC participe d'ailleurs déjà au projet Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière (2020-...). L'ajout d'une ressource via la mesure 34 facilitera l'obtention des informations nécessaires, favorisant ainsi l'atteinte de l'objectif de la mesure 4. Envisager l'embauche d'un ou une stagiaire pour exécuter les tâches de collecte de données (mesure 34).</p>	<p>MRC</p>	<p>2029</p>	<p>Temps ressources internes Stagiaire : 35 000 \$/an, 1 an</p>	<p>Nombre d'ICI contactés/rencontrés; Nombre de sondages complétés; Quantité de matière générée; Quantité de matière valorisée</p>	<p>a. Un échantillon représentatif des ICI des ICI ont été contacté (à déterminer en début de mandat); b. 75 % des matières recyclables générées par les ICI sont détournées de l'enfouissement c. 100% des ICI pratiquent le recyclage</p>	<p>1, 2, 3, 5</p>
5	<p><b>Maintenir la subvention pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI sur l'ensemble du territoire et réviser les critères de recyclage/récupération aux entreprises pour augmenter la desserte des ICI</b></p>	<p>Continuer la promotion de la subvention offerte par la MRC de Lotbinière auprès des municipalités et les encourager à fournir un conteneur de recyclage aux ICI. L'élargissement des critères a pour but de augmenter le nombre d'ICI participantes et ainsi augmenter le taux de récupération.</p>	<p>ICI</p> <p>La MRC rappellera deux fois par année aux municipalités que la subvention est disponible. La MRC offre une subvention de 400 \$ pour l'achat d'un conteneur de 6 verges cube et de 300 \$ pour l'achat d'un conteneur de 4 verges cube. Au besoin, à la suite de l'étude réalisée par la ressource terrain (mesure 4), la MRC pourra solliciter directement certaines ICI afin d'assurer leur participation. Les nouvelles ICI seront intégrées soit aux collectes de porte-à-porte ou de collectes spécifiques.</p>	<p>MRC</p>	<p>En continu</p>	<p>5 000 \$/an</p>	<p>a. Nombre de municipalités offrant la subvention; b. Quantité de matière récupérée par les bacs d'ICI c. Nombre d'ICI ayant au moins un collecteur sur le territoire</p>	<p>a. Subvention de 50 conteneurs; b. Chaque municipalité participante au PGMR a déployé des conteneurs grâce à la subvention c. Chaque ICI a au moins un collecteur de récupération</p>	<p>1, 2, 3, 5</p>
<p><b>Matières organiques</b></p>		<p>Objectif de recyclage : 85 %</p>							

6	<b>Mise en marche et opération de la plateforme de compostage gérée par la MRC</b>	La plateforme de compostage sera complétée dans les prochaines années et acceptera la matière du secteur résidentiel et des petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) y seront traités. Il sera désormais temps de mettre en marche et d'exploiter la plateforme.	Résidentiel et ICI	Compléter les étapes de mise en marche et opération de la plateforme de compostage.	MRC	2022	235k\$/an	Quantité de matière traitée par année	60% de la matière organique est recyclée sur le territoire	1, 3, 4
7	<b>Étendre la collecte des matières organiques putrescibles à l'ensemble du territoire</b>	La collecte a débuté en mai 2021 dans 23 municipalités du territoire d'application. De plus, la plupart des municipalités ont déployé la collecte à l'ensemble de leur territoire, mais certaines ne l'ont fait que pour le périmètre urbain. Ces dernières seront encouragées à étendre le service à l'ensemble de leur territoire.	Résidentiel et ICI	La MRC de Lotbinière discutera avec les municipalités qui n'offrent pas encore la collecte à trois voies sur la totalité de leur territoire afin de convenir de la marche à suivre pour que ce service couvre tous les citoyens, conformément à la volonté du MELCC d'améliorer la desserte et la disponibilité des services de recyclage des matières organiques.	MRC	2025	Achat bacs : <u>466 000 \$</u>	% du territoire des municipalités desservies par la collecte à trois voies; Quantité de matière organique collectée	100 % du territoire d'application est couvert par la collecte à trois voies	1, 3, 5
8	<b>Compléter l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques</b>	Inclusion des petits ICI assimilables qui ne sont pas encore desservis avec la collecte des matières organiques. Inclusion graduelle des autres ICI à l'intérieur du périmètre urbain, puis au reste du territoire pour avoir une couverture complète.	ICI	Les petits ICI assimilables recevront la même sensibilisation que les citoyens. Les ICI seront rencontrés (individuellement ou en regroupement) par la ressource responsable (mesure 34). Au besoin des stagiaires pourraient être employés.	Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités	2029	Temps ressources internes	Nombre d'ICI participant à la collecte à trois voies	100 % des ICI du territoire desservis par la collecte participent à la collecte de matière organique (en incluant les ICI assimilables)	1, 3, 5
9	<b>Ajouter Villeroy à la collecte des sapins de Noël</b>	Procéder à la collecte des sapins de Noël sur l'ensemble du territoire de planification.	Résidentiel	Ajouter la municipalité Villeroy à la collecte.	MRC	2022	2 000 \$	Nombre de municipalités desservies par la collecte des sapins de Noël; Quantité de sapins récupérés	Les 23 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des sapins de Noël	1, 3, 5
10	<b>Maintenir l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit</b>	Favoriser le compostage domestique et ainsi réduire l'enfouissement de la matière organique pour l'ensemble des citoyens du territoire d'application.	Résidentiel	Poursuivre la subvention de la MRC pour la vente de composteurs domestiques au LET de Saint-Flavien au coût de 30 \$.	MRC	En continu	1 000 \$/an	Nombre de composteurs vendus par année	Augmenter le nombre de composteurs vendus annuellement	1, 3

Boues municipales et de fosses septiques résidentielles		Moyen terme : validation centre de traitement local					Objectif de recyclage : 100 %			
11	<p><b>Maintenir l'offre de service en place pour la gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles et encourager l'adhésion des municipalités pour que le service couvre 100% du territoire</b></p>	<p>La vidange des boues de fosses septiques résidentielles est gérée par la MRC et les municipalités plutôt que par le propriétaire, et ce, dans plusieurs municipalités. Ceci assure une vidange régulière de l'ensemble des fosses septiques du territoire et permettra éventuellement le recyclage des boues de fosses septiques par l'entremise de la future usine de biométhanisation de la Ville de Québec. Cette mesure permet aussi un meilleur suivi des quantités de boues générées annuellement.</p>	Résidentiel	<p>Un projet uniformisé de gestion des boues de fosses septiques est en place depuis quelques années et regroupe maintenant 20/23 municipalités. Ce projet sera maintenu et les trois municipalités restantes seront encouragées à y participer par des représentations politiques.</p>	<p>Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités</p>	En continu	<p>Budget d'opération : 420 000 \$/an</p>	<p>Nombre de fosses septiques gérées par une administration municipale</p>	<p>100 % des fosses septiques des municipalités du territoire d'application sont gérées par l'administration municipale</p>	1, 3, 4
12	<p><b>Encourager la modernisation des stations d'épuration utilisant encore le dégrillage</b></p>	<p>Les étangs aérés permettent une meilleure performance de traitement des eaux que les dégrilleurs. De plus, les boues ainsi recueillies peuvent être valorisées. La MRC encouragera ainsi les deux municipalités de son territoire à moderniser leur installation.</p>	Résidentiel et ICI	<p>La MRC encouragera, par des représentations politiques, les deux municipalités de son territoire à moderniser leur installation en supportant administrativement le processus de modernisation.</p>	<p>Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités</p>	2027	<p>Temps ressources internes</p>	<p>Nombre de municipalités utilisant encore le dégrillage</p>	<p>Les 2 municipalités restantes n'utilisent plus le dégrillage</p>	1, 4, 5
13	<p><b>Assurer le recyclage des boues municipales dont la qualité le permet</b></p>	<p>La MRC coordonnera la collecte des boues de vidange d'étangs municipaux afin d'assurer un recyclage de celles-ci, soit en les acheminant à une plateforme de compostage ou en les valorisant aux champs</p>	Résidentiel et ICI	<p>La MRC fera un suivi avec les municipalités sur les vidanges des boues d'étangs et veillera à ce que les municipalités recyclent ou valorisent les boues.</p>	MRC	2024	<p>Temps ressources internes</p>	<p>Quantité de boues recyclées, valorisées et éliminées</p>	<p>100 % des boues recyclées ou valorisées</p>	1, 4, 5
<b>Encombrants et Textiles</b>							Objectif de récupération : 50 %			
14	<p><b>Maintenir l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière et évaluer la participation à d'autres</b></p>	<p>Maintenir l'aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière afin de les soutenir dans leurs activités.</p>	Résidentiel	<p>Maintenir l'aide financière versée chaque année à la Ressourcerie de Lotbinière (25 000 \$/an) et la bonifier si requis.</p>	MRC	En continu	<p>25 000 \$/an</p>	<p>Aide financière versée</p>	<p>La MRC verse une aide financière à la Ressourcerie annuellement</p>	1

	<b>initiatives similaires locales.</b>										
15	<b>Maintenir le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière et intégrer le suivi des quantités avec l'organisme fortiorvillois Le Vestiaire.</b>	Ce suivi permet de bien évaluer les retombées de l'investissement de la MRC dans la Ressourcerie, tout en facilitant la reddition de compte auprès du MELCC par rapport au suivi du PGMR. L'intégration des données de l'organisme Le Vestiaire permettra de compléter la connaissance des matières récupérées sur le territoire d'application.	Résidentiel	Continuer de demander à la Ressourcerie de fournir les quantités de matériel valorisé annuellement par l'organisme, et ce, par type de matière en échange de la subvention proposée à la mesure précédente.	Responsable : Ressourcerie de Lotbinière, Collaborateur : MRC	En continu	Temps ressources internes	Quantité de matières récupérées à la Ressourcerie	Les quantités récupérées à la Ressourcerie, présentées par type de matières, sont fournies annuellement à la MRC	1	
<b>Matériel informatique, électronique, encombrant et produits visés à la REP</b>									Objectif de récupération : 70 %		
16	<b>Améliorer le taux de récupération du matériel électronique, des encombrants et des produits visés à la Responsabilité élargie des producteurs (REP)</b>	La MRC intensifiera ses actions de sensibilisation envers les citoyens afin de les inciter davantage à rapporter leur matériel informatique et électronique ainsi que les produits visés à la REP aux endroits indiqués plutôt que de les déposer dans la collecte des déchets.	Résidentiel et ICI	Maintenir la tenue d'une collecte spéciale annuelle des produits électroniques et RDD en plus des services offerts par les 3 écocentres de la MRC de Lotbinière chaque année. Intensifier la sensibilisation via le plan de communication détaillé (mesure 32) et rappeler les matières acceptées aux écocentres de la MRC de Lotbinière, dont les produits électroniques. Refuser le matériel informatique et les produits visés à la REP dans la collecte porte-à-porte. Étudier la possibilité d'ajouter une collecte ou d'allonger la période de disponibilité des dépôts temporaires.	MRC	En continu	500 \$/an	Quantité de matériaux encombrants, matériel informatique et produits visés par la REP récupérés via les collectes spéciales	Au moins une collecte par année; Augmentation des quantités des matières récupérées visées par l'action	1	
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b>									Objectif de récupération : 70 %		

17	<b>Maintenir la tenue d'une collecte spéciale annuelle de RDD</b>	Poursuivre l'organisation d'une collecte spéciale annuelle dans les municipalités via des points de dépôt temporaires. On y accepte tous les types de RDD ainsi que les matières concernées par le programme de REP (piles, peinture, matériel informatique, etc.). Cette mesure s'intégrera dans la stratégie de communication détaillée.	Résidentiel, ICI et CRD	La MRC continuera à faire le suivi des matières à être récupérées par l'entremise de cette collecte spéciale. La sensibilisation sera poursuivie par la MRC grâce au plan de communication détaillé (mesure 32) afin de faire connaître la collecte par l'ensemble des citoyens et pour ainsi augmenter le taux de participation. Étudier la possibilité d'ajouter une collecte ou d'allonger la période de disponibilité des dépôts temporaires.	MRC	En continu	2 000 \$/an + temps de ressources internes	Nombre de points de dépôt temporaire par année sur le territoire; Quantité de matières récupérées par type	Au moins 3 points de dépôt temporaires par année; Augmentation des taux de récupération	1
18	<b>Maintenir et bonifier si possible la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler les piles)</b>	La participation au programme par l'ensemble des 23 municipalités du territoire d'application sera fortement encouragée et la MRC de Lotbinière offrira son aide pour l'achat et l'installation de collecteur.	Résidentiel et ICI	L'ensemble des municipalités offrent au moins un point de dépôt avec un contenant robuste. Également, les quincailleries sur le territoire sont en majorité un point de dépôt pour les piles usagées. Cette offre de services sera maintenue et communiquée via le plan de communication détaillé (mesure 32).	Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC	En continu	Obtention de collecteurs : 1 500 \$/an	Nombre de collecteurs à la disposition des citoyens; Quantité de matière collectée	Mettre à la disposition des citoyens au moins un collecteur de piles par municipalité	1
<b>Plastiques agricoles</b>									Objectif de récupération : 75 %	
19	<b>Favoriser l'intégration de l'organisme de gestion reconnu (OGR) de produits agricoles sur le territoire</b>	La MRC continuera la sensibilisation et la promotion du recyclage de ce type de matière en mettant les entreprises en lien avec l'OGR des produits agricoles au niveau provincial. La MRC mettra également des points de collecte à la disposition de l'OGR	ICI	La MRC envoie annuellement des informations aux érablières afin de les sensibiliser à la récupération de cette matière. Ces messages seront intégrés dans le plan de communication détaillé (mesure 32) et répétés sur les pages de médias sociaux de la MRC et des municipalités du territoire. De plus, des espaces dédiés seront aménagés à des endroits clés de la MRC (ex.: Écocentres) pour aider l'OGR à récolter ces matières.	MRC	En continu	Temps ressources internes	Quantité de tubulure récoltée dans les collectes de recyclage ou aux écocentres ou au LET et sur le territoire via l'OGR	Aucune tubulure n'est enfouie ou acheminée aux écocentres ni aux LET	1, 2

20	<b>Participation au projet pilote avec les MRC de la Chaudière-Appalaches pour l'implantation de trois points de dépôt pour le plastique agricole et sa récupération par AgriRécup</b>	Projet pilote pour tester de nouvelles façons sécuritaires de gérer le plastique agricole afin d'éviter son enfouissement. Ce projet pourrait être transféré vers l'OGR de produits agricoles éventuellement.	ICI	La MRC de Lotbinière participe au projet pilote d'AgriRécup afin de trouver des débouchés pour la gestion du plastique agricole. Le projet pilote aidera à développer les bonnes pratiques pour recycler cette matière.	MRC	2027	Temps ressources internes + 9 800 \$/an	Nombre de point de dépôt; Quantité de plastique récupérée	Maintenir 2 points de dépôt volontaire chaque année	1, 2
									<b>Objectif de récupération : 85 %</b>	
21	<b>Maintenir la promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles tant dans la MRC qu'à l'extérieur de celle-ci</b>	Afin de faciliter la récupération de ce type de matériaux aux citoyens mais aussi aux entrepreneurs, la MRC de Lotbinière poursuivra la promotion des sites de récupération et valorisation disponibles sur son territoire et à l'extérieur de celui-ci. Les ententes prises avec les sites de récupération et valorisation seront maintenues et permettront de continuer le suivi de l'achalandage de ces sites par les citoyens de la MRC de Lotbinière tout comme le volume récupéré.	CRD	De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de CRD hors MRC sont incluses avec les permis de construction lors de leur envoi. Ces informations seront aussi ajoutées au plan de communication détaillé (mesure 32).	MRC	En continu	Temps ressources internes	Quantité des résidus du secteur CRD enfouie et récupérée	85 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés	1, 6
22	<b>Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation de matériaux recyclés ou revalorisés du secteur CRD dans les devis pour les travaux de construction et rénovation</b>	En demandant un pourcentage de matériaux réutilisés dans toute construction neuve ou rénovation, la MRC et ses municipalités encouragerons la revalorisation de ces matériaux, évitant ainsi leur enfouissement.	CRD	La MRC adoptera une politique claire et distincte exigeant la valorisation de ces résidus dans ses devis et incitera ses municipalités et leurs villes à faire de même.	Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC	2026	Temps ressources internes	Quantité de matériaux recyclés ou revalorisés utilisée dans les ouvrages, suivi en chantier lors des travaux de construction	Au moins 10% des matériaux utilisés proviennent de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés	1, 6
23	<b>Maintenir une offre de récupération des CRD avec un récupérateur désigné</b>	La MRC de Lotbinière a une entente avec un récupérateur actuellement. Celui-ci permet la récupération des résidus de CRD (principalement le bois) directement à partir du LET.	CRD	La MRC de Lotbinière a une entente actuellement avec un récupérateur. Cette entente sera maintenue en offrant la possibilité d'ajouter et/ou modifier le récupérateur désigné au besoin.	MRC	En continu	Temps ressources internes	Quantité de matériaux récupéré par le récupérateur désigné	Au moins 85% des résidus CRD (bois) acheminés au récupérateur sont récupérés	1, 6



	<b>Résidus de béton, de brique et d'asphalte</b>							Taux de valorisation > 85 %		
24	<b>Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation d'asphalte et béton recyclés ou revalorisés dans les devis pour les travaux de construction et rénovation</b>	Les matériaux comme le béton et l'asphalte peuvent être broyés pour être réutilisés. Ceci évite leur enfouissement et diminue la nécessité d'extraire davantage de matière première.	CRD	La MRC adoptera une politique claire et distincte exigeant la valorisation de ces résidus dans ses devis et incitera ses municipalités et leurs villes à faire de même.	Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC	2023	Temps ressources internes	Quantité de matériaux recyclés ou revalorisés utilisée dans les ouvrages, suivi en chantier lors des travaux de construction	Au moins 20% des matériaux utilisés proviennent de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés	1, 6
25	<b>Maintenir la promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction et lorsque ces matières sont apportées aux écocentres</b>	La MRC continuera de communiquer les sites de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte aux acteurs du milieu qui auront potentiellement à disposer de ce genre de matières.	CRD	De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte sera incluses avec les permis de construction lors de leur émission. Transmission de la version PDF du dépliant d'information pour publication sur les sites internet et pages de médias sociaux des municipalités. Lorsque cette matière est apportée aux écocentres, les citoyens/entreprises sont invités à l'apporter chez une entreprise privée à proximité qui en fait la réutilisation.	MRC	En continu	Temps ressources internes	Quantité de béton, de brique et d'asphalte récupérée	Conservation d'un taux de valorisation au-dessus de 85 %	1, 6
	<b>Pneus</b>								Objectif de récupération : 95 %	
26	<b>Maintenir les publications d'information aux citoyens concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés et mise en place d'une méthode de suivi des quantités récupérées</b>	Continuer de communiquer les points de dépôt sur le territoire afin de faciliter la récupération pour les citoyens et assurer le recyclage de la matière. Développer une méthode de suivi des données de pneus récoltés. La MRC maintiendra également la collecte de pneus hors norme moyennant un tarif établi.	Résidentiel et ICI	La MRC continuera de publier de l'information à ce sujet sur son site internet et établira des campagnes de sensibilisation deux fois par année pour encourager les citoyens à ramener leurs pneus au bon endroit (mesure 32). La MRC récoltera également les informations sur les quantités récupérées afin d'améliorer le suivi.	MRC	En continu	2 000 \$/an	Quantité de pneus récoltée	Conserver l'information sur l'emplacement des points de dépôt de pneus sur le site internet de la MRC et les pages de médias sociaux des municipalités et collecter les données de récupération par point de dépôt	1

Déchets ultimes								Objectif de réduction : < 320 kg/pers./an d'ici 2029		
27	<b>Maintenir le programme de subvention pour l'achat de couches lavables et intégrer Villeroy</b>	Éviter l'enfouissement de couches à usage unique par la subvention de couche lavable à utiliser par les citoyens du territoire desservi.	Résidentiel	La MRC maintiendra son programme de subvention en place, remboursant 50 % des frais d'achat ou un maximum de 200\$ par enfant. Le maintien de ce programme permet d'éviter l'enfouissement e plusieurs tonnes de couches jetables.	MRC	En continu	5 500 \$/an	Quantité de subventions annuellement octroyées	Maintien d'un montant de 5 500 \$/an en subvention	1
28	<b>Intégrer le programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène corporel.</b>	Éviter l'enfouissement de produits d'hygiène féminine par des subventions pour l'achat de produits réutilisables par les citoyens du territoire desservi.	Résidentiel	La MRC intégrera son programme de subvention mis en place par le Comité consultatif en environnement au PGMR afin que les 23 municipalités puissent bénéficier de cette subvention, remboursant un pourcentage des frais d'achat. Ce programme permet d'éviter jusqu'à 1,5 tonnes de déchets par personne et pourra être bonifié au besoin.	MRC	En continu	4 000 \$/an	Quantité de subventions annuellement octroyées	Maintien d'un montant de 4 000 \$/an en subvention	1
Mesures de réduction à la source										
29	<b>Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les municipalités participantes à faire de même</b>	Une politique d'achat écoresponsable favorisera une gestion des achats en fonction des 3RV-E. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi seront privilégiés avant l'achat d'un nouveau produit.	ICI	Élaboration et adoption d'une politique à la MRC de Lotbinière. Présentation de la politique aux 23 municipalités participantes. La MRC proposera son soutien aux municipalités afin de les aider à monter leur propre politique. L'utilisation d'une telle politique incitera aussi les résidents et entreprises à en faire autant.	Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités	2026	Temps ressources internes	Nombre de municipalités ayant une politique d'achat écoresponsable en vigueur dans la MRC	Une politique est adoptée par la MRC. Au moins cinq municipalités adoptent une politique d'achat écoresponsable	1, 3, 6
30	<b>Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source en bonifiant les concours/programmes des organismes sur le territoire (ex.: SADC)</b>	Tirer profit des initiatives locales en place et émergentes pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source. La MRC pourra aussi établir son propre concours ou programme de récompense.	ICI	La SADC de Lotbinière offre des publiereportages de ¾ de page dans le Journal Le Peuple Lotbinière à des entreprises qui se démarquent par leurs actions responsables (social, environnemental et économique) et elle organise un concours en Développement durable pour les ICI où la MRC est membre du jury.	MRC	En continu	Temps ressources internes Budget concours : 2 000 \$/an	Nombre d'initiatives de promotion dans les municipalités	Un minimum de deux implications promotionnelles réalisées par année	1, 3, 6



				QUÉBEC comme la campagne "La vie en brun", "ICI on recycle +", etc. Créer et transmettre annuellement des banques d'articles sur la gestion des matières résiduelles aux municipalités pour leurs plans de communications municipaux (message uniforme).						
33	<b>Intégrer la sensibilisation lors d'événements sur le territoire au plan de communication détaillé</b>	La MRC de Lotbinière assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire et où les services seront déployés afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale. Ces présences s'intégreront dans le plan de communication de la MRC (utilisation des outils, référence aux sites et pages de médias sociaux, etc.)	Résidentiel	Désigner des représentants de la MRC et des municipalités ou solliciter l'aide de bénévoles pour assurer une présence terrain lors d'événements tenus sur le territoire (ex.: animer un kiosque d'informations). L'organisme FEVE peut également être sollicité	MRC	2023	Temps ressources internes	Nombre d'événements auxquels la MRC (ou ses représentants) a participé	Participation à un minimum de 5 événements par année	1, 3, 6
34	<b>Affecter une ressource déjà en place au soutien des ressources terrain du PGMR</b>	Désigner une personne technique pour encadrer les ressources utilisées pour les tâches terrain comme la collecte d'information sur les ICI, la présence terrain lors des événements, le plan d'intervention auprès des ICI et le plan de communication.	Résidentiel, ICI et CRD	La MRC désignera une ressource (embauche au besoin) pour encadrer les tâches de recherche d'information pour les ICI et la présence événementielle.	MRC	2023	60 000 \$/an	Nombre de ressource disponible pour accomplir la tâche	Conserver au minimum une ressource à temps plein pour la durée du PGMR	1, 3, 6
35	<b>Supporter la participation au projet Scol'ERE dans 5 écoles (14 classes)</b>	Utilisation du programme Scol'ERE pour développer la conscience environnementale des jeunes élèves de façon ludique	ICI	La MRC de Lotbinière poursuivra son aide financière au programme Scol'ERE pour les classes de son territoire.	Centre de services scolaire des Navigateurs	2024	10 000 \$/an*	Nombre de classe ayant le programme Scol'ERE d'implanté	Au moins 14 classes participantes au programme	1, 3, 6
<b>Suivi et application du PGMR</b>										

36	<b>Maintenir la ressource pour faire le suivi du PGMR et ses données</b>	Le suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique et calculs de la performance des actions est fait en continu depuis 2006 et le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche d'une ressource à temps plein en 2012. La complexité des données à collecter et suivre pour l'atteinte des objectifs fixés au PGMR requiert le maintien de la ressource en place.	Résidentiel, ICI et CRD	Suivi régulier des volumes récupérés et éliminés. Mise à jour de l'aide-mémoire sur une bonne gestion des matières résiduelles résidentielles.	MRC	En continu	Temps ressources internes + 1 000 \$/an	Nombre de ressources disponibles pour faire le suivi du PGMR	Conserver au minimum une ressource pour assurer le suivi durant toute la durée du PGMR	Tous
37	<b>Maintenir la production d'un rapport annuel</b>	Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus.	Résidentiel, ICI et CRD	Bilan de la gestion des matières résiduelles produit chaque année.	MRC	En continu	Temps ressources internes	Rapport annuel	Production d'un rapport de suivi par année	Tous

Tableau 7-2 : Sommaire des coûts prévus aux mesures du PGMR

N°	Mesure	Coûts annuels prévus (\$/an) – Année de début grisée								(\$)
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	Assurer une uniformité des services des Écocentres à travers le territoire d'application du PGMR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Assurer la présence d'îlots à trois voies (déchets, compost et recyclage) dans les lieux publics (parcs, promenades, cœurs villageois, etc.) de chacune des municipalités participantes au PGMR	0	12 500	12 500	0	0	0	0	0	25 000
3	Mettre à la disposition des municipalités participantes des îlots à trois voies supplémentaires lors d'événements dans les lieux publics	0	0	7 000	0	0	0	0	0	7 000
4	Améliorer la gestion des matières recyclables pour l'ensemble des ICI du territoire d'application, tout type confondu (ex.: bureaux, magasins, campings, usines, etc.)	0	35 000	0	0	0	0	0	0	35 000
5	Maintenir la subvention pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI sur l'ensemble du territoire et réviser les critères de recyclage/récupération aux entreprises pour augmenter la desserte des ICI	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	40 000
6	Mise en marche et opération de la plateforme de compostage gérée par la MRC	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	1 880 000
7	Étendre la collecte des matières organiques putrescibles à l'ensemble du territoire	0	0	466 000	0	0	0	0	0	466 000
8	Compléter l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Ajouter Villeroy à la collecte des sapins de Noël	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	16 000
10	Maintenir l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	8 000
11	Maintenir l'offre de service en place pour la gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles et encourager l'adhésion des municipalités pour que le service couvre 100% du territoire	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	3 360 000
12	Encourager la modernisation des stations d'épuration utilisant encore le dégrillage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Assurer le recyclage des boues municipales dont la qualité le permet	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Maintenir l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière et évaluer la participation à d'autres initiatives similaires locales.	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	200 000

15	Maintenir le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière et intégrer le suivi des quantités avec l'organisme fortiervillois Le Vestiaire.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Améliorer le taux de récupération du matériel électronique, des encombrants et des produits visés à la Responsabilité élargie des producteurs (REP)	500	500	500	500	500	500	500	500	4 000
17	Maintenir la tenue d'une collecte spéciale annuelle de RDD	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	16 000
18	Maintenir et bonifier si possible la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler les piles)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	12 000
19	Favoriser l'intégration de l'organisme de gestion reconnu (OGR) de produits agricoles sur le territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Participation au projet pilote avec les MRC de la Chaudière-Appalaches pour l'implantation de trois points de dépôt pour le plastique agricole et sa récupération par AgriRécup	9 800	9 800	9 800	9 800	9 800	9 800	9 800	9 800	78 400
21	Maintenir la promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles tant dans la MRC qu'à l'extérieur de celle-ci	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation de matériaux recyclés ou revalorisés du secteur CRD dans les devis pour les travaux de construction et rénovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Maintenir une offre de récupération des CRD avec un récupérateur désigné	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation d'asphalte et béton recyclés ou revalorisés dans les devis pour les travaux de construction et rénovation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	Maintenir la promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction et lorsque ces matières sont apportées aux écocentres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Maintenir les publications d'information aux citoyens concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés et mise en place d'une méthode de suivi des quantités récupérées	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	16 000
27	Maintenir le programme de subvention pour l'achat de couches lavables et intégrer Villeroy	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	44 000
28	Intégrer le programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène corporel.	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	32 000

29	Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les municipalités participantes à faire de même	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source en bonifiant les concours/programmes des organismes sur le territoire (ex.: SADC)	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	14 000
31	Participer au projet d'économie circulaire avec les MRC de la Chaudière-Appalaches (en cours) Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Élaborer un plan de communication détaillé afin de sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire en intégrant les différents médias disponibles	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	160 000
33	Intégrer la sensibilisation lors d'événements sur le territoire au plan de communication détaillé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	Affecter une ressource déjà en place au soutien des ressources terrain du PGMR	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	480 000
35	Supporter la participation au projet Scol'ERE dans 5 écoles (14 classes)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000
36	Maintenir la ressource pour faire le suivi du PGMR et ses données	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	8 000
37	Maintenir la production d'un rapport annuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES COÛTS</b>		<b>804 300</b>	<b>853 800</b>	<b>1 291 800</b>	<b>806 300</b>	<b>806 300</b>	<b>806 300</b>	<b>806 300</b>	<b>806 300</b>	<b>6 981 400</b>

Sources de revenus - Aide financière

Compensation des coûts pour la collecte des matières recyclables (Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et Mise en œuvre du régime modernisé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles	240 000	281 400	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	2 501 400
Financement PTMOBC (quote-part des municipalités pour la gestion des boues de fosses septique)	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	3 360 000
Financement PTMOBC (quote-part des municipalités pour la gestion/opération de la plateforme)	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	1 120 000
Subventions potentielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>800 000</b>	<b>841 400</b>	<b>890 000</b>	<b>890 000</b>	<b>890 000</b>	<b>890 000</b>	<b>890 000</b>	<b>890 000</b>	<b>6 981 400</b>

<b>TOTAL DES DÉPENSES À ASSUMER</b>	<b>4 300</b>	<b>12 400</b>	<b>401 800</b>	<b>-83 700</b>	<b>-83 700</b>	<b>-83 700</b>	<b>-83 700</b>	<b>-83 700</b>	<b>-83 700</b>	<b>0</b>
-------------------------------------	--------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------



## 8 SUIVI ET SURVEILLANCE DU PGMR

Afin de satisfaire les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Lotbinière a prévu un système de surveillance et de suivi de son plan d'action pour la gestion responsable de ses matières résiduelles. Cette initiative permettra de vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prévues au plan.

Cette section présente les mécanismes prévus pour assurer le suivi et la mise à jour périodique du plan d'action du PGMR de la MRC de Lotbinière.

### 8.1 RESPONSABLES DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE

Afin d'étudier les différents dossiers concernant l'enfouissement, la MRC de Lotbinière s'est dotée d'un comité de cogestion formé du préfet de la MRC et de cinq maires représentant les municipalités participantes. Ce comité permet à la MRC de faire une gestion intégrée et éclairée des matières résiduelles du territoire en impliquant l'ensemble des acteurs décisionnels.

La mise en place et la surveillance du plan d'action du présent PGMR seront donc toujours supportées par ce comité. Aussi, le suivi détaillé des mesures sera assuré par la MRC de Lotbinière qui présentera l'information au comité régulièrement. Le bilan de mise en place continuera d'être produit et transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) annuellement par la MRC.

### 8.2 OUTILS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

La MRC de Lotbinière développera un outil de suivi dans le but de faciliter la surveillance et l'évolution des mesures prévues au plan d'action. Cet outil réunit l'ensemble de l'information pertinente à ce suivi dont, entre autres, les objectifs à atteindre, les indicateurs de performance, les cibles, les problèmes de mise en œuvre, les responsables, les échéances et les coûts nécessaires à la mise en place.

Le tableau 8-1 présente les données qui seront nécessaires à la mise à jour annuelle de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière. Ces données seront recueillies auprès des différents responsables. Pour ce faire, un questionnaire adapté sera envoyé annuellement à ces derniers pour le recensement des données. Celles-ci seront ensuite insérées dans l'outil de suivi.

**Tableau 8-1 : Plan de surveillance pour la mise à jour de l'inventaire**

Données	Paramètre	Unités	Municipalités visées	Source
<b>Matières recyclables</b>	Quantité récupérée selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Regroupement centre : Dosquet, Laurier-Station, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Val-Alain	Sylvie Bonneville, secrétaire-trésorière adjointe, municipalité de Laurier-Station
	Quantité récupérée selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Regroupement sud : Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre	Céline Bilodeau, Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
	Quantité récupérée selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Regroupement Lotbinière Nord-Ouest : Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Leclercville, Lotbinière, Parisville, Sainte-Croix, Sainte-Françoise, Saint-Antoine-de-Tilly, Villeroy	Joannie Lamothe, directrice générale, municipalité de Villeroy
	Proportion des ICI assimilables	%	Toutes	Documentation de RECYC-QUÉBEC
<b>Matières organiques</b>	Quantité de résidus verts récupérée	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type de logement	nbr/an	Toutes	Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la MRC de Lotbinière, MRC Bécancour et MRC l'Érable
	Quantité de matière détournée par composteur par an	kg	Toutes	Documentation de RECYC-QUÉBEC
	Nombre de composteurs domestiques distribués	nbr/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de matière récupérée par la collecte porte-à-porte	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de matière acceptée à la plateforme de compostage	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de sapins de Noël récupérée	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de branches récupérée	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de bois récupérée	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de génération par catégorie de matières organiques et par type de logement	kg/u.o./an	Toutes	Documentation de RECYC-QUÉBEC
	Nombre d'employés par secteurs SCIAN	nbr	Toutes	Emploi Québec
<b>Boues municipales</b>	Quantité de boues générée	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière et Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)
	Quantité de boues valorisée	t/an	Toutes	Municipalités propriétaires des stations d'épuration des eaux usées

Données	Paramètre	Unités	Municipalités visées	Source
<b>Boues de fosses septiques</b>	Nombre de fosses septiques sur le territoire	nbr	Toutes	MRC de Lotbinière, représentants des municipalités
<b>Véhicules hors d'usage</b>	Taux de récupération des véhicules hors d'usage	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
	Taux d'élimination des véhicules hors d'usage	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
<b>Textile</b>	Quantité de textiles récupérée	t/an	Toutes	Ressourcerie de Lotbinière Entraide Saint-Apollinaire Société Saint-Vincent-de-Paul Le Vestiaire (Fortierville)
	Taux d'élimination des textiles	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
<b>RDD</b>	Quantité de RDD récupérée aux éco-centres et par la collecte spéciale (par type de matières)	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux d'élimination des RDD	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
<b>Métal</b>	Quantité de métal récupérée aux éco-centres	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
<b>Encombrants métalliques</b>	Taux d'élimination des encombrants métalliques	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de revalorisation des encombrants métalliques	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de récupération des encombrants métalliques	kg/pers./an	Toutes	MRC de Lotbinière
<b>Encombrants non métalliques</b>	Taux d'élimination des encombrants non-métalliques	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de revalorisation des encombrants non métalliques	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de récupération des encombrants non-métalliques	kg/pers./an	Toutes	MRC de Lotbinière
<b>Pneus</b>	Quantité de pneus récupérés	t/an	Toutes	RECYC-QUÉBEC, puis MRC Lotbinière lorsque la mesure 25 sera en place
<b>Contenants consignés</b>	Quantité de contenants consignés récupérés	t/an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
<b>Résidus ultimes</b>	Quantité de matières enfouies (divisée selon les secteurs – résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
<b>Autres données nécessaires</b>	Population totale de la MRC de Lotbinière, de la MRC de Bécancour, de la MRC de L'Érable et des 23 municipalités	citoyens	Toutes	Institut de la statistique du Québec

### 8.3 PLAN DE COMMUNICATION

Afin de stimuler la participation des citoyens et ICI et d'assurer l'atteinte des objectifs pour ce troisième PGMR, une campagne de communication détaillée et intégrée sera mise en place par la MRC. Celle-ci permettra de faire connaître les orientations et les objectifs de la MRC en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, mais aussi de communiquer les informations et outils disponibles à la population ainsi que les résultats des efforts de mise à œuvre. La MRC compte utiliser les outils de promotion actuellement à sa disposition pour ses communications, soit :

- ✓ Site internet et page Facebook de la MRC de Lotbinière
- ✓ Infolettre de la MRC de Lotbinière
- ✓ Sites internet et pages Facebook des 23 municipalités du territoire
  - D'autres médias sociaux pourront être ajoutés au besoin dans le futur
- ✓ Bulletin municipal des 23 municipalités du territoire
- ✓ Journal Le Peuple de Lotbinière (publication régionale)
- ✓ Communication papier distribuée par courrier postal (aide-mémoire, pamphlet, fiche d'information, etc.)
- ✓ Radio Choc FM Portneuf-Lotbinière
- ✓ Annonces dans les médias traditionnels (télévision et radio)
- ✓ Ressource terrain et présence lors d'événements

Possédant déjà un plan de communication élaboré intégrant déjà les orientations, les objectifs et les mesures du PGMR. Le nouveau plan de communication mettra davantage l'accent sur les outils disponibles, les bonnes habitudes à adopter et les réussites d'entreprises et citoyens dans le domaine des matières résiduelles.

L'objectif ultime du plan de communication sera de promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles sur le territoire de planification, d'optimiser l'utilisation des infrastructures et ressources en place pour finalement maximiser les résultats des mesures qui seront mises en place.

## 9 CONCLUSION

La MRC de Lotbinière est fière de déposer son plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029. Ce plan est la suite logique du deuxième PGMR de la MRC de Lotbinière adopté en 2016 et respecte en tout point les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Pour ce troisième plan, la municipalité de Villeroy dans la MRC de l'Érable s'ajoute au territoire d'application. Ce dernier comprend désormais l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière ainsi que quatre municipalités de la MRC de Bécancour, soit Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise ainsi que la municipalité de Villeroy.

La mise en place et les efforts déployés pour le second PGMR de 2016 ont certainement permis à la MRC de Lotbinière d'améliorer la gestion de ses matières résiduelles. Déjà en 2019, plusieurs objectifs gouvernementaux avaient été dépassés par la MRC au niveau, entre autres, de la quantité de matières enfouies par habitant. Le taux de performance global de la MRC s'est aussi légèrement amélioré.

Pour cette troisième édition, la MRC s'engage à mettre les efforts et prévoir les ressources nécessaires à sa réalisation et à l'atteinte de ses nouveaux objectifs, basés sur le principe des 3RV-E. La MRC de Lotbinière est ainsi confiante que les mesures prévues permettront d'atteindre, voire même de dépasser les objectifs gouvernementaux de gestion des matières résiduelles.

La MRC prévoit travailler en étroite collaboration non seulement avec les municipalités locales du territoire, mais aussi avec les principaux acteurs impliqués dans l'implantation d'une gestion responsable des matières résiduelles (citoyens, ICI, etc.). Elle compte ainsi faciliter et optimiser l'application des différentes mesures ciblées.

Ce plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 est un document appelé à évoluer dans le temps. De ce fait, et tel que prescrit par l'article 53.23 de la LQE, la MRC de Lotbinière prévoit sa révision sept ans après son entrée en vigueur, soit en cours d'année 2029.

## 10 BIBLIOGRAPHIE

- Aide Alimentaire Lotbinière. (2014). *Produits et services*. Récupéré sur Site web d'Aide Alimentaire Lotbinière: <http://aidealimentairelotbiniere.org/products.html>
- Bourque, C. (2010). *Les résidus domestiques dangereux - Fiches informatives*. Récupéré sur RECYC-QUÉBEC: <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-rdd.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2021, mars 1). *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Récupéré sur LégisQuébec: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/q-2,%20r.%2022>
- ISQ. (2020). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>
- ISQ. (2020). *Profils statistiques par région et MRC géographiques*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_00/region\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm)
- MAMOT. (2020). *Répertoire des municipalités du Québec*. Récupéré sur Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>
- MELCC. (2019). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'Action 2019-2024*. Récupéré sur Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>
- MRC de Bécancour. (2010, mai 6). *Plan de développement de la zone agricole - MRC Bécancour*. Récupéré sur MRC de Bécancour: [http://www.mrcbecancour.qc.ca/adnbase/js/wysiwyg/plugins/ExtendedFileManager/uploads/mrcbecan/pdza\\_rapport\\_final\\_6\\_mai\\_2010.pdf](http://www.mrcbecancour.qc.ca/adnbase/js/wysiwyg/plugins/ExtendedFileManager/uploads/mrcbecan/pdza_rapport_final_6_mai_2010.pdf)
- MRC de Bécancour. (2019). Rôle d'évaluation foncière.
- MRC de Bécancour. (2021, juin 15). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. Récupéré sur MRC de Bécancour: <https://www.mrcbecancour.qc.ca/services-aux-citoyens/amenagement-et-developpement-durable/schema-amenagement-et-de-developpement>
- MRC de l'Érable. (2010, janvier). *Plan de développement de la zone agricole - Région de l'Érable*. Récupéré sur MRC de l'Érable: <http://www.erable.ca/sites/all/files/PDZA%20janvier%202010.pdf>
- MRC de l'Érable. (2013). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable*. Récupéré sur Schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable: <https://schemaamenagementerable.wordpress.com/>
- MRC de l'Érable. (2019). Rôle d'évaluation foncière.
- MRC de l'Érable. (s.d.). *Plan général d'aménagement forestier 2009-2013 de la MRC de l'Érable*. Récupéré sur MRC de l'Érable: <http://www.erable.ca/sites/all/files/PGAF%202009-2013%20L%27%C3%89rable.pdf>
- MRC de Lotbinière. (2020, février 4). Rôle d'évaluation foncier.
- RECYC-QUÉBEC. (2010). *Le compostage domestique, scénarios de gestion, la gestion des matières organiques*. Récupéré sur <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/scenarios-de-gestion/recyclage-par-le-citoyen/>
- RECYC-QUÉBEC. (2015). *Méthodologie et calculs - Note méthodologique*. Récupéré sur Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR: [http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie\\_outil\\_inventaire.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_outil_inventaire.pdf)

- RECYC-QUÉBEC. (2020). *Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux - Version 2*. Récupéré sur Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR): <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2020). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Guide d'utilisation et d'accompagnement*.
- Statistique Canada. (2017, mai 10). *Fermes classées selon le type d'exploitation agricole*. Récupéré sur <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040301>
- Statistique Canada. (2017, mai 10). *Utilisation des terres*. Récupéré sur <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601>
- Statistique Canada. (2021, juillet 12). *Profil du recensement, Recensement de 2016*. Récupéré sur <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

***Annexe 1: Liste des entreprises, organismes et institutions concernés par la gestion des matières résiduelles***



Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
<b>Organismes à but non lucratif (OBNL)</b>				
La ressourcerie de Lotbinière	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements, meubles, électroménagers, petits appareils électriques, livres, jouets, etc.)	Textiles, encombrants, déchets	170, boul. Laurier, local 108 Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-1900 Courriel : resslotb@globetrotter.net
Entraide Saint-Apollinaire	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements et meubles)	Textiles, encombrants, déchets	9, rue Industrielle Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-2179
Le Vestiaire du Centre d'action Bénévole (CAB) de la MRC de Bécancour	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements, livres, accessoires pour bébés et enfants, articles de sports, accessoires de cuisine et autres)	Textiles, encombrants, déchets	198B, rue de la Fabrique Fortierville, G0S 1J0 Tél. : 819-287-4037
Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Gilles	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements, livres, accessoires pour bébés et enfants, articles de sports, accessoires de cuisine et autres)	Textiles, encombrants, déchets	1605, rue Principale Saint-Gilles, G0S 2P0 Tél. : 418-888-5603
Cercle des fermières de la région Chutes-Chaudières - Lévis - Lotbinière	Résidentiel	Récupération et recyclage de vêtements et de tissus	Textiles	Personne-ressource : Huguette Robitaille Tél. : 418-888-3544 Courriel : jachugrob@globetrotter.net
Aide Alimentaire Lotbinière	Résidentiel	Service de dépannage alimentaire aux familles en situation de précarité	Matières organiques	180A, Boul. Laurier Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-4201 j.bergeron@aidealimentairelotbiniere.org
Go Recycle	Résidentiel	Recyclage d'appareils ménagers domestiques	Matières dangereuses	<a href="https://www.gorecycle.com/fr/">https://www.gorecycle.com/fr/</a>
RecycFluo (Association pour la Gestion Responsable des Produits)	Résidentiel, ICI	Recyclage des ampoules et lampes contenant du mercure	Matières dangereuses	1-888-860-1654 assistance@recycfluo.ca
Appel à recycler Canada	Résidentiel, ICI	Récupération et de valorisation des piles et batteries	Piles et batteries	Bureau régional du Québec 7200 boulevard Grande-Allée Suite 203 Saint-Hubert, Québec J3Y 0N8
ARPE Québec Association pour le recyclage des produits électroniques	Résidentiel, ICI	Recyclage de matériel informatique et électronique (ordinateurs, périphériques, consoles de jeux, téléphones, cellulaires, systèmes audio et vidéo, etc.)	Matériel informatique	info@recyclermeselectroniques.ca 1 888 476-5572 1-888-557-8177

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
SOGHU - Société de gestion des huiles usagées	Résidentiel, ICI	Récupération et valorisation des huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables	Huiles et matières dangereuses	1 877 987-6448 soghu@soghu.ca
Éco-peinture	Résidentiel, ICI	Recyclage de peintures et huiles	Peintures et huiles	Bureau administratif 240, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8 819 840-6229 info@ecopeinture.ca
<b>Entreprises privées</b>				
Recyc.Lav inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Location de conteneurs, nettoyage, collecte de matières (encombrants, débris de construction ou rénovation, électroménagers, meubles, etc.)	Encombrants, résidus de CRD, textiles	6, rue du Sillon Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-0084
Récupération Eddy Delisle inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux ferreux et non ferreux	Métaux	2420, rue 269 Saint-Gilles, G0S 2P0 Tél. : 418-888-3355
Récupération Delisle inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Location de conteneurs et récupération de vieux matériaux et gravats, vente de copeaux	Résidus de CRD, Bois	759, rang de Pierriche RR1 Saint-Apollinaire, G0S 2E0
Bell Canada	Résidentiel, ICI	Matériel informatique ou piles provenant de Bell Canada	Matériel informatique	Bell Télé Satellite : 1 888 759-3474 Bell Télé Fibe : 1 866 797-8686 Piles : 310-2355
Québécois (Vidéotron)	Résidentiel, ICI	Matériel informatique ou piles provenant de Vidéotron	Matériel informatique	1 877 512-0911
Canadian Tire (via le programme Go Eco)	Résidentiel, ICI	Pneus, huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins, contenants d'antigel et de liquide de refroidissement de 50 litres ou moins, filtres à huile, à antigel et à liquide de refroidissement	Pneus et matières dangereuses	600, rue de la Concorde St. Romuald, Quebec, G6W 8A8 418-839-9797
Gagnon Récupération et Fils Itée	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux ferreux et non-ferreux, de batteries d'accumulateurs et de plastique	Métaux et RDD	1057, rang Sainte-Marie Ouest Saint-Sylvestre, G0S 3C0 Tél. : 418-596-2906
Carol Boucher	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux et d'encombrants	Métaux et encombrants	733, rang St-François Lotbinière, G0S 1S0 Tél. : 418-769-2715
Pièces d'autos Dumont inc.	Résidentiel, ICI	Récupération de métaux non ferreux et de carcasses d'automobiles	Métaux et véhicules hors d'usage	200, Route 116 Est Saint-Gilles, G0S 2P0

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
Artisan Auto	Résidentiel, ICI	Récupération de carcasses d'automobiles et de véhicules usagés	Métaux et véhicules hors d'usage	180, rue Industrielle Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-4060
Raynald Turmel inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux	Métaux	805, rue Principale Saint-Janvier-de-Joly, G0S 1M0 Tél. : 418-728-4461
Camions Masse inc.	ICI	Recyclage de camions lourds	Métaux, véhicules hors d'usage	94, rue Principale, bureau 101 Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-3934
Garage Yvon Côté	ICI	Récupération de machinerie agricole	Métaux, véhicules hors d'usage	922, Rang 5 Ouest Saint-Janvier-de-Joly, G0S 1M0 Tél. : 418-728-3666
Les Industries Palbec inc.	ICI	Récupération et reconditionnement de palette de bois	Bois	230, rue Industrielle Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-4400 Courriel : info@palbec.ca
Récupération de palettes du Québec enr. (Usine)	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération et reconditionnement de palette de bois	Bois	250, rue de Parc Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-2903
Ripe-O-Bec inc.	ICI	Récupération de copeaux de bois de petite dimension ainsi que des billots de bois non conformes aux exigences des scieries pour les transformer en copeaux	Bois	629, chemin Bourret Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 1-888-769-8070
Fonderie Bibby-Ste-Croix	ICI	Récupération et recyclage de métaux ferreux	Métaux	6200, rue Principale Sainte-Croix, G0S 2H0 418-926-3262
Recyclage L.C.	ICI	Traite les résidus de fonderie (laitier, sable à mouler, poussières de procédés)	Résidus industriels	200, rue St-André Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-2150
Récupération Morissette		Service de transport pour le vieux fer	Métal	550, avenue du Foyer Fortierville, G0S 1J0 Tél. : 819-287-0339
Martin Salvail et Jean Chrétien	Résidentiel et ICI	Récupération de métal	Métal	Deschaillons-sur-Saint-Laurent Jean Chrétien : 819-292-2761 Martin Salvail : 819-292-3325
Les Tissus Marie	Résidentiel	Récupération de vêtements usagés	Textile	Val-Alain
GSI Environnement	ICI et CRD	Décontamination de sols	Sols contaminés	6815, route Marie-Victorin Sainte-Croix-, G0S 2H0 Tél. : 418-520-1981

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
<b>Installation de gestion des matières résiduelles</b>				
Lieux d'enfouissement technique à Saint-Flavien	Résidentiel, ICI et CRD	Enfouissement	Toutes	1450, rang de la pointe-du-Jour Saint-Flavien, G0S 2M0 Tél. : 418-728-5554
Écocentre à Saint-Flavien	Résidentiel	Récupération	Voir liste à l'annexe 2	1450, rang de la pointe-du-Jour Saint-Flavien, G0S 2M0 Tél. : 418-728-5554
Écocentre de Saint-Patrice de Beaurivage	Résidentiel	Récupération	Voir liste à l'annexe 2	Rue du Parc, Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0 Tél. : 418-926-3407
Écocentre de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Résidentiel	Récupération	Voir liste à l'annexe 2	1995, route Marie-Victorin Deschaillons-sur-St-Laurent, G0S 1G0 Tél. : 418-926-3407
Centre de tri de la Société V.I.A. <sup>58</sup>	Résidentiel	Récupération	Matières recyclables	1200, rue des Riveurs Lévis, G6V 9G2 Tél. : 418-833-0421
Centre de tri de Gaudreau Environnement <sup>54</sup>	Résidentiel	Récupération	Matières recyclables	350, rue de la Bulstrode Victoriaville, G6T 1V9 Tél. : 418-819-758-8378
Recycle City <sup>58</sup>	Résidentiel et ICI	Récupération	Matières recyclables	175, Damase-Breton Saint-Lambert-de-Lauzon, G0S 2W0 Tél. : 418-889-2010
Biogénie – Saint-Henri-de-Lévis <sup>58</sup>	Résidentiel et ICI	Compostage	Matières organiques	415, chemin Plaisance Saint-Henri-de-Lévis, G0R 3E0
Biogénie – Sainte-Croix	ICI	Traitement des sols contaminés	Sols contaminés	6815, route Marie-Victorin Sainte-Croix, G0S 2H0 Tél. : 418-520-1981
<b>Institutions gouvernementales</b>				
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	675, boul. René-Lévesque Est Québec, G1R 5V7 Tél. : 1-800-561-1616
RECYC-QUÉBEC	-	-	-	300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec, G1K 7R1 Tél. : 1-866-523-8290
<b>Groupes environnementaux</b>				

54 N'est pas situé sur le territoire de planification, mais est impliqué dans la gestion des matières résiduelles sur celui-ci.

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)	-	-	-	2485, rue Sainte-Hélène Lévis, G6Z 7K7 Tél. : 1-888-832-2722
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	-	-	-	400, rue Heriot, 2 <sup>e</sup> étage Drummondville, J2B 1B3 Tél. : 819-475-1048
Les Amis du patrimoine naturel de Beaurivage	-	-	-	102, rang Saint-Charles Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0
Les Amis du Marais de Saint-Antoine-de-Tilly	-	-	-	C.P. 10 Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0
Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)	-	-	-	6375, rue Garneau Sainte-Croix, G0S 2H0 Tél. : 418-926-3407
<b>Commissions scolaires</b>				
Beauce-Etchemin	-	-	-	1925, 118 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges, G5Y 7R7 Tél. : 418-228-5541
Des Navigateurs	-	-	-	1860, 1 <sup>ère</sup> Rue Lévis, G6W 5M6 Tél. : 418-839-0500
Des Bois-Francis	-	-	-	40, boul. des Bois-Francis Nord, C.P.40 Victoriaville, G6P 6S5 Tél. : 819-758-6453
De la Riveraine	-	-	-	375, Rue de Monseigneur Brunault Nicolet, J3T 1Y6 Tél. : 819-293-5821
<b>Écoles primaires Bründtland</b>				
La Source	-	-	-	493, rue du Manoir Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0 Tél. : 418-386-5541
L'Arc-en-ciel	-	-	-	510, rue de l'École Saint-Narcisse-de-Beaurivage, G0S 1W0 Tél. : 418-386-5541
L'Astrale	-	-	-	423, rue Principale Saint-Sylvestre, G0S 3C0 Tél. : 418-386-5541
La Berge	-	-	-	30, rue Joly Lotbinière, G0S 1S0

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
La Clé d'Or	-	-	-	Tél. : 418-796-2912 3869, chemin de Tilly Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0 Tél. : 418-888-0505
Le Phare	-	-	-	155, 16 <sup>e</sup> avenue Deschaillons-sur-Saint-Laurent, G0S 1G0 Tél. : 819-292-2158
L'Oasis	-	-	-	556, 10 <sup>e</sup> Rang Sainte-Françoise, G0S 2N0 Tél. : 819-287-5960
Écoles secondaires Bründtland				
Beaurivage	-	-	-	1134, rue du Centenaire Saint-Agapit, G0S 1Z0 Tél. : 418-888-3961
Pamphile-Le May	-	-	-	6380, rue Garneau Sainte-Croix, G0S 2H0 Tél. : 418-796-0503
Benoît-Vachon	-	-	-	919, route St-Martin Sainte-Marie, G6E 1E6 Tél. : 418-386-5541
La Samarre	-	-	-	1159, rue St-Jean Plessisville, G6L 1E1 Tél. : 819-362-3226
Les Seigneuries	-	-	-	165, route 218 Saint-Pierre-les-Becquets, G0X 2Z0 Tél. : 819-263-2323

***Annexe 2: Aide-mémoire sur la gestion des matières résiduelles pour les citoyens***

# Page à conserver! AIDE-MÉMOIRE

POSEZ UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...



## L'Éco-centre

Dépôt principal de Saint-Flavien (1450, rang Pointe-du-jour)

### HORAIRE D'ÉTÉ (DU 15 MARS AU 14 DÉCEMBRE):

Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30  
Ouvert le samedi de 9 h à 16 h de mai à octobre seulement

### HORAIRE D'HIVER (DU 15 DÉCEMBRE AU 14 MARS):

Lundi au jeudi de 8 h à 16 h  
Vendredi de 8 h à 12 h

Dépôt secondaire Saint-Pratice-de-Beaurivage (rue du Parc)  
et Deschailons-sur-Saint-Laurent (1995, route Marie-Victorin)

### HORAIRE ANNUEL (1<sup>ER</sup> MAI AU 31 OCTOBRE):

Lundi de 9 h à 12 h / Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30  
Samedi de 9 h à 12 h

## Que peut-on y déposer ?

(Pour les résidents de la MRC de Lotbinière et des municipalités de Fortierville, Parisville, Deschailons-sur-Saint-Laurent et Sainte-Françoise seulement)

**Métaux - Gratuit / Bois (sauf bois traité) - Gratuit**

**Plastique et carton - Gratuit / Bonbonnes de propane - Gratuit**

**Encombrants métalliques - Gratuit**

(Les encombrants non-métalliques sont sujet au frais d'enfouissement)

**Huiles et peintures - Gratuit**

Peintures résidentielles • Huiles usagées • Diluant à peinture • Teintures résidentielles • Filtres à l'huile usagés • Contenants d'huile • Vernis et laques

**Résidus domestiques dangereux (RDD) - Gratuit**

Adhésifs • Allume-feu solide • Alcool à friction • Allume feu liquide • Aérosols • Colle • Cire • Antigel • Calfoutant • Colorant • Ciment plastique • Combustible solide • Combustible à fondue • Dégèle serrure • Dégraissant • Détacheur à l'huile • Distillat de pétrole • Encre • Époxy • Essence • Éthylène glycol • Goudron à toiture • Graisse à moteur • Méthanol • Naphte • Poli • Polyfilla • Protecteur à cuir, suède ou vinyle • Résine liquide • Scellant à silicone • Séparateur de tapisserie • Teinture à souliers • Térébenthine • Toluène • Acides • Bases • Oxydants • Piles • Lampes fluocompactes • Tubes fluorescents • Lampes à décharge haute densité • Lampes au sodium basse pression • Lampes à diode électroluminescente

**Produits électroniques - Gratuit**

Ordinateurs portables/bureau • Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo • Dispositifs d'affichage • Tablettes • Téléphones et répondeurs • Cellulaires • Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs • Systèmes audio/vidéo • GPS • Systèmes audio/vidéo pour véhicules • Ensembles de cinéma maison

**Pneus de véhicules automobiles - Gratuit**

• Maximum 48,5 pouces sans jantes

**Pneus hors normes (plus de 48,5 pouces) - \$**



INFORMATION :  
418 926-3407  
mrc.lotbiniere.org

## Matières compostables (putrescible)

• **Subvention à l'achat de composteur domestique.**

Les composteurs sont en vente au coût de 30 \$. Disponible au *Lieu d'enfouissement technique* à Saint-Flavien et dans certaine municipalité.

• **Conteneurs pour les résidus verts.** Les rognures de gazon ainsi que les feuilles à l'automne peuvent être déposées dans les conteneurs municipaux. On dénombre plus de 60 conteneurs répartis dans 22 municipalités. **Résidus verts en vrac SVP.**

• **Sapins de Noël.** Une collecte est mise sur pied annuellement après la période des fêtes.

## Collecte spéciale des résidus domestiques dangereux et produits électroniques

Une collecte est mise sur pied **annuellement** au printemps sur le territoire. Des points de dépôt différents sont désignés chaque année.

## Ressourcerie

**Si vous avez des objets domestiques, des vêtements, des jeux et des meubles à donner en bon état, pensez à la Ressourcerie.**

**Magasin à Laurier-Station**  
(170, boulevard Laurier, tél. : 418 728-1900)

## POINTS DE DÉPÔTS (cloches de récupération)

Dosquet • Laurier-Station • Leclercville • Lotbinière • Saint-Agapit • Saint-Antoine-de-Tilly • Saint-Édouard-de-Lotbinière • Sainte-Agathe-de-Lotbinière • Sainte-Croix • Saint-Janvier-de-Joly • Saint-Narcisse-de-Beaurivage • Saint-Sylvestre • Val-Alain.



## Couches lavables (subvention)

**Programme de SUBVENTION à l'achat de couches lavables**

La subvention de 50 % de la facture jusqu'à concurrence de **200 \$** sert à couvrir une partie des dépenses pour l'achat de couches réutilisables. Le demandeur ne peut se prévaloir de la subvention qu'une seule fois par enfant. Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

## Plastique agricole (récupération)

**Programme de RÉCUPÉRATION du plastique agricole**

Ce programme s'adresse actuellement aux municipalités qui sont desservies par la compagnie Gaudreau Environnement. De plus, la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière offre ce service de collecte. Adressez-vous auprès de votre municipalité pour plus d'information.

## LET (Lieu d'enfouissement technique)

**Pour toute autre matière non récupérable**, vous pouvez les disposer dans notre LET qui respecte les normes les plus strictes en matière de sécurité

1450, rang Pointe-du-jour, Saint-Flavien. Tél. : 418 728-5554.

## Subvention - Barils récupérateurs d'eau de pluie

Les barils récupérateurs d'eau de pluie sont en vente au coût de **30 \$** par les municipalités participantes. Veuillez communiquer avec votre municipalité.



## ***Annexe 3: Fiches synthèses des mesures***

<b>Mesure No 1 : Assurer une uniformité des services des Écocentres à travers le territoire d'application du PGMR</b>								
<b>Description :</b>	Le territoire est desservi par trois écocentres qui offrent des niveaux de services légèrement différents, mais adaptés à leurs secteurs. Cette mesure vise à maintenir ou accroître les services qui permettent d'atteindre les objectifs du PGMR via ces trois centres.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	Expiration des contrats avec les valorisateurs					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel, ICI et CRD	<b>Catégorie :</b>	Matières recyclables					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	À l'aide des commentaires des citoyens récoltés sur place et via le site internet de la MRC de Lotbinière, celle-ci évaluera deux fois par année l'offre de services des trois écocentres afin de s'assurer que les services offerts continuent de répondre aux besoins des citoyens. Les services seront modulés au besoin.							
<b>Résultats attendus :</b>	Services similaires par écocentres menant à l'atteinte de l'objectif de récupération.							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité et type de matière récupérée par écocentres							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 2 : Assurer la présence d'îlots à trois voies (déchets, compost et recyclage) dans les lieux publics (parcs, promenades, cœurs villageois, etc.) de chacune des municipalités participantes au PGMR</b>								
<b>Description :</b>	Compléter la mise en place, pour tout le territoire d'application du PGMR, de la disponibilité d'îlots à trois voies (soit combinés ou côte-à-côtes) dans les lieux publics. Ajouter des bacs bruns là où des îlots à deux voies sont déjà implantés.							
<b>Type d'action :</b>	Infrastructure	<b>Échéancier :</b>	2026					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Matières recyclables					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Bien que les programmes de financement ne soient plus en vigueur, les villes devront ajouter des bacs de compost dans les lieux publics où des îlots de recyclage/déchets sont déjà présents tandis que les îlots à trois voies seront requis lors de nouveaux aménagements. Les municipalités seront responsables de la collecte de ces îlots. Au besoin, la MRC pourra supporter l'achat de ces îlots.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins un îlot à trois voies par lieu public							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'îlots à trois voies distribués et installés; Augmentation du taux de récupération (atteinte objectif 75 %)							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources matérielles	- \$	(12 500) \$	(12 500) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>(12 500) \$</b>	<b>(12 500) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 3 :</b>		<b>Mettre à la disposition des municipalités participantes des îlots à trois voies supplémentaires lors d'événements dans les lieux publics</b>						
<b>Description :</b>	S'assurer de la présence d'îlots à trois voies supplémentaires lors d'événements se tenant sur le territoire de la MRC.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	2026					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Matières recyclables					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités						
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Créer un partenariat avec l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) pour offrir des îlots à trois voies (ou des bacs de chaque type) transportables d'un événement à l'autre.							
<b>Résultats attendus :</b>	Dix îlots à trois voies sont disponibles pour les événements sur le territoire.							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'îlots transportables mis à la disposition des organisateurs d'événements; Augmentation du taux de récupération (atteinte objectif 75 %)							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources matérielles	- \$	- \$	(7 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(7 000) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 4 :</b>		<b>Améliorer la gestion des matières recyclables pour l'ensemble des ICI du territoire d'application, tout type confondu (ex.: bureaux, magasins, campings, usines, etc.)</b>	
<b>Description :</b>	Utiliser des partenariats avec les acteurs économiques présents sur le territoire (Synergie-Québec, SADC, Équipe de Développement économique, chambres de commerce, etc.) pour obtenir des données primaires sur les quantités et les types de matières générées dans les ICI sur le territoire. Ces données permettront de futures actions afin de maximiser le recyclage et la revalorisation des matières (mesure 5). Une ressource terrain pourra d'ailleurs être affectée à la recherche d'entreprises désirant s'impliquer dans la démarche et recueillir par le fait même les informations pertinentes requises (mesure 34). Cette ressource développera également un plan d'intervention pour améliorer la récupération de ces matières.		
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	2029
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Matières recyclables
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		MRC	
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>			
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD			
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>			
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)			
<b>Objectifs Régionaux</b>			
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029			
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC envoie annuellement des informations aux érablières afin de les sensibiliser à la récupération de cette matière. Ces messages seront intégrés dans le plan de communication détaillé (mesure 32) et répétés sur les pages de médias sociaux de la MRC et des municipalités du territoire. De plus, des espaces dédiés seront aménagés à des endroits clés de la MRC (ex.: Écocentres) pour aider l'OGR à récolter ces matières.		
<b>Résultats attendus :</b>	a. Un échantillon représentatif des ICI des ICI ont été contacté (à déterminer en début de mandat); b. 75 % des matières recyclables générées par les ICI sont détournées de l'enfouissement c. 100% des ICI pratiquent le recyclage		
<b>Indicateurs :</b>	a. Nombre d'ICI contactés/rencontrés et nombre de sondages complétés; b. Quantité de matière générée; c. Quantité de matière valorisée		

<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	(35 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>(35 000) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 5 : Maintenir la subvention pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI sur l'ensemble du territoire et réviser les critères de recyclage/récupération aux entreprises pour augmenter la desserte des ICI</b>								
<b>Description :</b>	Continuer la promotion de la subvention offerte par la MRC de Lotbinière auprès des municipalités et les encourager à fournir un conteneur de recyclage aux ICI. L'élargissement des critères a pour but de d'augmenter le nombre d'ICI participantes et ainsi augmenter le taux de récupération.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Matières recyclables					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
4- Réduire de 270 000 tCO <sub>2</sub> éq les émissions de GES en 2030								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC rappellera deux fois par année aux municipalités que la subvention est disponible. La MRC offre une subvention de 400 \$ pour l'achat d'un conteneur de 6 verges cube et de 300 \$ pour l'achat d'un conteneur de 4 verges cube. Au besoin, à la suite de l'étude réalisée par la ressource terrain (mesure 4), la MRC pourra solliciter directement certaines ICI afin d'assurer leur participation. Les nouvelles ICI seront intégrées soit aux collectes de porte-à-porte ou de collectes spécifiques.							
<b>Résultats attendus :</b>	a. Subvention de 50 conteneurs; b. Chaque municipalité participante au PGMR a déployé des conteneurs grâce à la subvention c. Chaque ICI a au moins un collecteur de récupération							
<b>Indicateurs :</b>	a. Nombre de municipalités offrant la subvention; b. Quantité de matière récupérée par les bacs d'ICI c. Nombre d'ICI ayant au moins un collecteur sur le territoire							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources matérielles	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 6 : Mise en marche et opération de la plateforme de compostage gérée par la MRC</b>								
<b>Description :</b>	La plateforme de compostage sera complétée dans les prochaines années et acceptera la matière du secteur résidentiel et des petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) y seront traités. Il sera désormais temps de mettre en marche et d'exploiter la plateforme.							
<b>Type d'action :</b>	Infrastructure	<b>Échéancier :</b>	2022					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel et ICI	<b>Catégorie :</b>	Matières organiques					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 4- Recycler 100 % des boues municipales le permettant d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Compléter les étapes de mise en marche et opération de la plateforme de compostage.							
<b>Résultats attendus :</b>	60% de la matière organique est recyclée sur le territoire							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de matière traitée par année							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources matérielles	(235 000) \$	(235 000) \$	(235 000) \$	(235 000) \$	(235 000) \$	(235 000) \$	(235 000) \$	(235 000) \$
Quote-part gestion/opération de la plateforme (revenus)	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>	<b>(95 000) \$</b>
<b>Commentaires :</b>								



<b>Mesure No 7 : Étendre la collecte des matières organiques putrescibles à l'ensemble du territoire</b>								
<b>Description :</b>	La collecte a débuté en mai 2021 dans 23 municipalités du territoire d'application. De plus, la plupart des municipalités ont déployé la collecte à l'ensemble de leur territoire, mais certaines ne l'ont fait que pour le périmètre urbain. Ces dernières seront encouragées à étendre le service à l'ensemble de leur territoire.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	2025					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel et ICI	<b>Catégorie :</b>	Matières organiques					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>								MRC
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC de Lotbinière discutera avec les municipalités qui n'offrent pas encore la collecte à trois voies sur la totalité de leur territoire afin de convenir de la marche à suivre pour que ce service couvre tous les citoyens, conformément à la volonté du MELCC d'améliorer la desserte et la disponibilité des services de recyclage des matières organiques.							
<b>Résultats attendus :</b>	100 % du territoire d'application est couvert par la collecte à trois voies							
<b>Indicateurs :</b>	% du territoire des municipalités desservies par la collecte à trois voies; Quantité de matière organique collectée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	466 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>466 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 8 : Compléter l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques</b>								
<b>Description :</b>	Inclusion des petits ICI assimilables qui ne sont pas encore desservis avec la collecte des matières organiques. Inclusion graduelle des autres ICI à l'intérieur du périmètre urbain, puis au reste du territoire pour avoir une couverture complète.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	2029					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Matières organiques					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Les petits ICI assimilables recevront la même sensibilisation que les citoyens. Les ICI seront rencontrés (individuellement ou en regroupement) par la ressource responsable (mesure 34). Au besoin des stagiaires pourraient être employés.							
<b>Résultats attendus :</b>	100 % des ICI du territoire desservis par la collecte participant à la collecte de matière organique (en incluant les ICI assimilables)							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'ICI participant à la collecte à trois voies							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 9 : Ajouter Villeroy à la collecte des sapins de Noël</b>								
<b>Description :</b>	Procéder à la collecte des sapins de Noël sur l'ensemble du territoire de planification.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	2022					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Matières organiques					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Ajouter la municipalité Villeroy à la collecte.							
<b>Résultats attendus :</b>	Les 23 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des sapins de Noël							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de municipalités desservies par la collecte des sapins de Noël; Quantité de sapins récupérés							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources externes	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 10 : Maintenir l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit</b>								
<b>Description :</b>	Favoriser le compostage domestique et ainsi réduire l'enfouissement de la matière organique pour l'ensemble des citoyens du territoire d'application.							
<b>Type d'action :</b>	Réduction à la source	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Matières organiques					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Poursuivre la subvention de la MRC pour la vente de composteurs domestiques au LET de Saint-Flavien au coût de 30 \$.							
<b>Résultats attendus :</b>	Augmenter le nombre de composteurs vendus annuellement							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de composteurs vendus par année							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 11 : Maintenir l'offre de service en place pour la gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles et encourager l'adhésion des municipalités pour que le service couvre 100% du territoire</b>								
<b>Description :</b>	La vidange des boues de fosses septiques résidentielles est gérée par la MRC et les municipalités plutôt que par le propriétaire, et ce, dans plusieurs municipalités. Ceci assure une vidange régulière de l'ensemble des fosses septiques du territoire et permettra éventuellement le recyclage des boues de fosses septiques par l'entremise de la future usine de biométhanisation de la Ville de Québec. Cette mesure permet aussi un meilleur suivi des quantités de boues générées annuellement.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Boues municipales et de fosses septiques résidentielles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 4- Recycler 100 % des boues municipales le permettant d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Un projet uniformisé de gestion des boues de fosses septiques est en place depuis quelques années et regroupe maintenant 20/23 municipalités. Ce projet sera maintenu et les trois municipalités restantes seront encouragées à y participer par des représentations politiques.							
<b>Résultats attendus :</b>	100 % des fosses septiques des municipalités du territoire d'application sont gérées par l'administration municipale							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de fosses septiques gérées par une administration municipale							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources externes	(420 000) \$	(420 000) \$	(420 000) \$	(420 000) \$	(420 000) \$	(420 000) \$	(420 000) \$	(420 000) \$
Quote-part gestion boues (revenus)	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 12 : Encourager la modernisation des stations d'épuration utilisant encore le dégrillage</b>								
<b>Description :</b>	Les étangs aérés permettent une meilleure performance de traitement des eaux que les dégrilleurs. De plus, les boues ainsi recueillies peuvent être valorisées. La MRC encouragera ainsi les deux municipalités de son territoire à moderniser leur installation.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	2027					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel et ICI	<b>Catégorie :</b>	Boues municipales et de fosses septiques résidentielles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 4- Recycler 100 % des boues municipales le permettant d'ici 2029 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC encouragera, par des représentations politiques, les deux municipalités de son territoire à moderniser leur installation en supportant administrativement le processus de modernisation.							
<b>Résultats attendus :</b>	Les 2 municipalités restantes n'utilisent plus le dégrillage							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de municipalités utilisant encore le dégrillage							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Détails :	Temps ressources internes							
Aide financière	- \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 13 : Assurer le recyclage des boues municipales dont la qualité le permet</b>								
<b>Description :</b>	La MRC coordonnera la collecte des boues de vidange d'étangs municipaux afin d'assurer un recyclage de celles-ci, soit en les acheminant à une plateforme de compostage ou en les valorisant aux champs							
<b>Type d'action :</b>	Politique/Plan d'action	<b>Échéancier :</b>	2024					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	CRD	<b>Catégorie :</b>	Boues municipales et de fosses septiques résidentielles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 4- Recycler 100 % des boues municipales le permettant d'ici 2029 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC fera un suivi avec les municipalités sur les vidanges des boues d'étangs et veillera à ce que les municipalités recyclent ou valorisent les boues.							
<b>Résultats attendus :</b>	100 % des boues recyclées ou valorisées							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de boues recyclées, valorisées et éliminées							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Détails :	Temps ressources internes							
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 14 : Maintenir l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière et évaluer la participation à d'autres initiatives similaires locales.</b>								
<b>Description :</b>	Maintenir l'aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière afin de les soutenir dans leurs activités.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Encombrants et Textiles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Maintenir l'aide financière versée chaque année à la Ressourcerie de Lotbinière (25 000 \$/an) et la bonifier si requis.							
<b>Résultats attendus :</b>	La MRC verse une aide financière à la Ressourcerie annuellement							
<b>Indicateurs :</b>	Aide financière versée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources financières	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								



<b>Mesure No 15 :</b> Maintenir le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière et intégrer le suivi des quantités avec l'organisme fortiorillois Le Vestiaire.								
<b>Description :</b>	Ce suivi permet de bien évaluer les retombées de l'investissement de la MRC dans la Ressourcerie, tout en facilitant la reddition de compte auprès du MELCC par rapport au suivi du PGMR. L'intégration des données de l'organisme Le Vestiaire permettra de compléter la connaissance des matières récupérées sur le territoire d'application.							
<b>Type d'action :</b>	Acquis de connaissances	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Encombrants et Textiles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsable : Ressourcerie de Lotbinière, Collaborateur : MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Continuer de demander à la Ressourcerie de fournir les quantités de matériel valorisé annuellement par l'organisme, et ce, par type de matière en échange de la subvention proposée à la mesure précédente.							
<b>Résultats attendus :</b>	Les quantités récupérées à la Ressourcerie, présentées par type de matières, sont fournies annuellement à la MRC							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de matières récupérées à la Ressourcerie							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 16 :</b>		<b>Améliorer le taux de récupération du matériel électronique, des encombrants et des produits visés à la Responsabilité élargie des producteurs (REP)</b>						
<b>Description :</b>	La MRC intensifiera ses actions de sensibilisation envers les citoyens afin de les inciter davantage à rapporter leur matériel informatique et électronique ainsi que les produits visés à la REP aux endroits indiqués plutôt que de les déposer dans la collecte des déchets.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel et ICI	<b>Catégorie :</b>	Matériel informatique, électronique, encombrant et produits visés à la REP					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		MRC						
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Maintenir la tenue d'une collecte spéciale annuelle des produits électroniques et RDD en plus des services offerts par les 3 écocentres de la MRC de Lotbinière chaque année. Intensifier la sensibilisation via le plan de communication détaillé (mesure 32) et rappeler les matières acceptées aux écocentres de la MRC de Lotbinière, dont les produits électroniques. Refuser le matériel informatique et les produits visés à la REP dans la collecte porte-à-porte. Étudier la possibilité d'ajouter une collecte ou d'allonger la période de disponibilité des dépôts temporaires.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins une collecte par année; Augmentation des quantités des matières récupérées visées par l'action							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de matériaux encombrants, matériel informatique et produits visés par la REP récupérés via les collectes spéciales							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Outils d'information ISÉ	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>500 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 17 : Maintenir la tenue d'une collecte spéciale annuelle de RDD</b>								
<b>Description :</b>	Poursuivre l'organisation d'une collecte spéciale annuelle dans les municipalités via des points de dépôt temporaires. On y accepte tous les types de RDD ainsi que les matières concernées par le programme de REP (piles, peinture, matériel informatique, etc.). Cette mesure s'intégrera dans la stratégie de communication détaillée.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel, ICI et CRD	<b>Catégorie :</b>	Résidus domestiques dangereux (RDD)					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC continuera à faire le suivi des matières à être récupérées par l'entremise de cette collecte spéciale. La sensibilisation sera poursuivie par la MRC grâce au plan de communication détaillé (mesure 32) afin de faire connaître la collecte par l'ensemble des citoyens et pour ainsi augmenter le taux de participation. Étudier la possibilité d'ajouter une collecte ou d'allonger la période de disponibilité des dépôts temporaires.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins 3 points de dépôt temporaires par année; Augmentation des taux de récupération							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de points de dépôt temporaire par année sur le territoire; Quantité de matières récupérées par type							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources externes	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 18 : Maintenir et bonifier si possible la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler les piles)</b>								
<b>Description :</b>	La participation au programme par l'ensemble des 23 municipalités du territoire d'application sera fortement encouragée et la MRC de Lotbinière offrira son aide pour l'achat et l'installation de collecteur.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel et ICI	<b>Matière résiduelle visée :</b>	Résidus domestiques dangereux (RDD)					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	L'ensemble des municipalités offrent au moins un point de dépôt avec un contenant robuste. Également, les quincailleries sur le territoire sont en majorité un point de dépôt pour les piles usagées. Cette offre de services sera maintenue et communiquée via le plan de communication détaillé (mesure 32).							
<b>Résultats attendus :</b>	Mettre à la disposition des citoyens au moins un collecteur de piles par municipalité							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de collecteurs à la disposition des citoyens; Quantité de matière collectée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources matérielles	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 19 : Favoriser l'intégration de l'organisme de gestion reconnu (OGR) de produits agricoles sur le territoire</b>								
<b>Description :</b>	La MRC continuera la sensibilisation et la promotion du recyclage de ce type de matière en mettant les entreprises en lien avec l'OGR des produits agricoles au niveau provincial. La MRC mettra également des points de collecte à la disposition de l'OGR							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Plastiques agricoles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC envoie annuellement des informations aux érablières afin de les sensibiliser à la récupération de cette matière. Ces messages seront intégrés dans le plan de communication détaillé (mesure 32) et répétés sur les pages de médias sociaux de la MRC et des municipalités du territoire. De plus, des espaces dédiés seront aménagés à des endroits clés de la MRC (ex.: Écocentres) pour aider l'OGR à récolter ces matières.							
<b>Résultats attendus :</b>	Aucune tubulure n'est enfouie ou acheminée aux écocentres ni aux LET							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de tubulure récoltée dans les collectes de recyclage ou aux écocentres ou au LET et sur le territoire via l'OGR							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 20 :</b>		<b>Participation au projet pilote avec les MRC de la Chaudière-Appalaches pour l'implantation de trois points de dépôt pour le plastique agricole et sa récupération par AgriRécup</b>						
<b>Description :</b>	Projet pilote pour tester de nouvelles façons sécuritaires de gérer le plastique agricole afin d'éviter son enfouissement. Ce projet pourrait être transféré vers l'OGR de produits agricoles éventuellement.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	2027					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Plastiques agricoles					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		MRC						
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 2- Atteindre au minimum 75 % de recyclage pour les matières PCPVM (résidentiel et ICI combinés) d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC de Lotbinière participe au projet pilote d'AgriRécup afin de trouver des débouchés pour la gestion du plastique agricole. Le projet pilote aidera à développer les bonnes pratiques pour recycler cette matière.							
<b>Résultats attendus :</b>	Maintenir 2 points de dépôt volontaire chaque année							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de point de dépôt; Quantité de plastique récupérée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources financières	9 800 \$	9 800 \$	9 800 \$	9 800 \$	9 800 \$	9 800 \$	9 800 \$	9 800 \$
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>	<b>9 800 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 21 :</b>		<b>Maintenir la promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles tant dans la MRC qu'à l'extérieur de celle-ci</b>						
<b>Description :</b>	Afin de faciliter la récupération de ce type de matériaux aux citoyens mais aussi aux entrepreneurs, la MRC de Lotbinière poursuivra la promotion des sites de récupération et valorisation disponibles sur son territoire et à l'extérieur de celui-ci. Les ententes prises avec les sites de récupération et valorisation seront maintenues et permettront de continuer le suivi de l'achalandage de ces sites par les citoyens de la MRC de Lotbinière tout comme le volume récupéré.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	CRD	<b>Catégorie :</b>	Résidus du secteur de CRD					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		MRC						
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de CRD hors MRC sont incluses avec les permis de construction lors de leur envoie. Ces informations seront aussi ajoutées au plan de communication détaillé (mesure 32).							
<b>Résultats attendus :</b>	85 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité des résidus du secteur CRD enfouie et récupérée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 22 : Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation de matériaux recyclés ou revalorisés du secteur CRD dans les devis pour les travaux de construction et rénovation</b>								
<b>Description :</b>	En demandant un pourcentage de matériaux réutilisés dans toute construction neuve ou rénovation, la MRC et ses municipalités encouragerons la revalorisation de ces matériaux, évitant ainsi leur enfouissement.							
<b>Type d'action :</b>	Politique/Plan d'action	<b>Échéancier :</b>	2026					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	CRD	<b>Catégorie :</b>	Résidus du secteur de CRD					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC adoptera une politique claire et distincte exigeant la valorisation de ces résidus dans ses devis et incitera ses municipalités et leurs villes à faire de même.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins 10% des matériaux utilisés proviennent de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de matériaux recyclés ou revalorisés utilisée dans les ouvrages, suivi en chantier lors des travaux de construction							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								



<b>Mesure No 23 : Maintenir une offre de récupération des CRD avec un récupérateur désigné</b>								
<b>Description :</b>	La MRC de Lotbinière a une entente avec un récupérateur actuellement. Celui-ci permet la récupération des résidus de CRD (principalement le bois) directement à partir du LET.							
<b>Type d'action :</b>	Services en GMR	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	CRD	<b>Catégorie :</b>	Résidus du secteur de CRD					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC de Lotbinière a une entente actuellement avec un récupérateur. Cette entente sera maintenue en offrant la possibilité d'ajouter et/ou modifier le récupérateur désigné au besoin.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins 85% des résidus CRD (bois) acheminés au récupérateur sont récupérés							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de matériaux récupéré par le récupérateur désigné							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 24 : Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation d'asphalte et béton recyclés ou revalorisés dans les devis pour les travaux de construction et rénovation</b>								
<b>Description :</b>	Les matériaux comme le béton et l'asphalte peuvent être broyés pour être réutilisés. Ceci évite leur enfouissement et diminue la nécessité d'extraire davantage de matière première.							
<b>Type d'action :</b>	Politique/Plan d'action	<b>Échéancier :</b>	2023					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	CRD	<b>Catégorie :</b>	Résidus de béton, de brique et d'asphalte					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	Responsables : Municipalités, Collaborateur : MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC adoptera une politique claire et distincte exigeant la valorisation de ces résidus dans ses devis et incitera ses municipalités et leurs villes à faire de même.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins 20% des matériaux utilisés proviennent de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de matériaux recyclés ou revalorisés utilisée dans les ouvrages, suivi en chantier lors des travaux de construction							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 25 : Maintenir la promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction et lorsque ces matières sont apportées aux écocentres</b>								
<b>Description :</b>	La MRC continuera de communiquer les sites de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte aux acteurs du milieu qui auront potentiellement à disposer de ce genre de matières.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	CRD	<b>Catégorie :</b>	Résidus de béton, de brique et d'asphalte					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte sera incluses avec les permis de construction lors de leur émission. Transmission de la version PDF du dépliant d'information pour publication sur les sites internet et pages de médias sociaux des municipalités. Lorsque cette matière est apportée aux écocentres, les citoyens/entreprises sont invités à l'apporter chez une entreprise privée à proximité qui en fait la réutilisation.							
<b>Résultats attendus :</b>	Conservation d'un taux de valorisation au-dessus de 85 %							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de béton, de brique et d'asphalte récupérée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 26 :</b>		<b>Maintenir les publications d'information aux citoyens concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés et mise en place d'une méthode de suivi des quantités récupérées</b>						
<b>Description :</b>	Continuer de communiquer les points de dépôt sur le territoire afin de faciliter la récupération pour les citoyens et assurer le recyclage de la matière. Développer une méthode de suivi des données de pneus récoltés. La MRC maintiendra également la collecte de pneus hors norme moyennant un tarif établi.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel et ICI	<b>Catégorie :</b>	Pneus					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		MRC						
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC continuera de publier de l'information à ce sujet sur son site internet et établira des campagnes de sensibilisation deux fois par année pour encourager les citoyens à ramener leurs pneus au bon endroit (mesure 32). La MRC récoltera également les informations sur les quantités récupérées afin d'améliorer le suivi.							
<b>Résultats attendus :</b>	Conserver l'information sur l'emplacement des points de dépôt de pneus sur le site internet de la MRC et les pages de médias sociaux des municipalités et collecter les données de récupération par point de dépôt							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de pneus récoltée							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Outils d'information ISÉ	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 27 : Maintenir le programme de subvention pour l'achat de couches lavables et intégrer Villeroy</b>								
<b>Description :</b>	Éviter l'enfouissement de couches à usage unique par la subvention de couche lavable à utiliser par les citoyens du territoire desservi.							
<b>Type d'action :</b>	Réduction à la source	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Déchets ultimes					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 320 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC maintiendra son programme de subvention en place, remboursant 50 % des frais d'achat ou un maximum de 200\$ par enfant. Le maintien de ce programme permet d'éviter l'enfouissement e plusieurs tonnes de couches jetables.							
<b>Résultats attendus :</b>	Maintien d'un montant de 5 500 \$/an en subvention							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de subventions annuellement octroyées							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources financières	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 500 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 28 : Intégrer le programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène corporel.</b>								
<b>Description :</b>	Éviter l'enfouissement de produits d'hygiène féminine par des subventions pour l'achat de produits réutilisables par les citoyens du territoire desservi.							
<b>Type d'action :</b>	Réduction à la source	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Déchets ultimes					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
Non applicable								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 320 kg/pers./an d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC intégrera son programme de subvention mis en place par le Comité consultatif en environnement au PGMR afin que les 23 municipalités puissent bénéficier de cette subvention, remboursant un pourcentage des frais d'achat. Ce programme permet d'éviter jusqu'à 1,5 tonnes de déchets par personne et pourra être bonifié au besoin.							
<b>Résultats attendus :</b>	Maintien d'un montant de 4 000 \$/an en subvention							
<b>Indicateurs :</b>	Quantité de subventions annuellement octroyées							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources financières	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 29 : Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les municipalités participantes à faire de même</b>								
<b>Description :</b>	Une politique d'achat écoresponsable favorisera une gestion des achats en fonction des 3RV-E. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi seront privilégiés avant l'achat d'un nouveau produit.							
<b>Type d'action :</b>	Politique/Plan d'action	<b>Échéancier :</b>	2026					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Mesures de réduction à la source					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			Responsable : MRC, Collaborateurs : Municipalités					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Élaboration et adoption d'une politique à la MRC de Lotbinière. Présentation de la politique aux 23 municipalités participantes. La MRC proposera son soutien aux municipalités afin de les aider à monter leur propre politique. L'utilisation d'une telle politique incitera aussi les résidents et entreprises à en faire autant.							
<b>Résultats attendus :</b>	Une politique est adoptée par la MRC. Au moins cinq municipalités adoptent une politique d'achat écoresponsable							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de municipalités ayant une politique d'achat écoresponsable en vigueur dans la MRC							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 30 :</b>		<b>Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source en bonifiant les concours/programmes des organismes sur le territoire (ex.: SADC)</b>						
<b>Description :</b>	Tirer profit des initiatives locales en place et émergentes pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source. La MRC pourra aussi établir son propre concours ou programme de récompense.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Mesures de réduction à la source					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>		MRC						
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La SADC de Lotbinière offre des publipostages de ¼ de page dans le Journal Le Peuple Lotbinière à des entreprises qui se démarquent par leurs actions responsables (social, environnemental et économique) et elle organise un concours en Développement durable pour les ICI où la MRC est membre du jury. Au besoin, la MRC pourra établir son propre concours ou programme de récompense et le valoriser sur son site internet et pages de médias sociaux.							
<b>Résultats attendus :</b>	Un minimum de deux implications promotionnelles réalisées par année							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'initiatives de promotion dans les municipalités							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								





<b>Mesure No 31 : Participer au projet d'économie circulaire avec les MRC de la Chaudière-Appalaches (en cours) Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière</b>								
<b>Description :</b>	Développement de partenariat entre les entreprises du territoire desservi pour réutiliser des matériaux qui seraient enfouis. La ressource terrain pourra faire des recommandations de partenariat à la suite de l'étude des besoins des différentes ICI rencontrées (mesure 4).							
<b>Type d'action :</b>	Réduction à la source	<b>Échéancier :</b>	2024					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Mesures de réduction à la source					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Faire participer activement la ressource terrain à l'initiative Économie Circulaire Beauce-Appalaches pour développer de nouveaux partenariats ou entreprises récupérant les matériaux près des sources de production de ces résidus. Ceci permet d'éviter à la fois l'enfouissement de ces matières mais aussi de réduire les gaz à effet de serre associés au déplacement de celles-ci.							
<b>Résultats attendus :</b>	20 entreprises participent au projet							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'entreprises participant au projet							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 32 :</b>				<b>Élaborer un plan de communication détaillé afin de sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire en intégrant les différents médias disponibles</b>
<b>Description :</b>	Plusieurs outils de communication ont été développés au fil des ans tant par la MRC que par des organismes partenaires comme RECYC-QUÉBEC. Les habitudes citoyennes en termes de 3RV-E évoluent bien, mais la communication des bonnes pratiques et le rappel des ressources disponibles contribuera davantage à l'adoption de bonnes pratiques par les citoyens sur le territoire. L'emploi coordonné des différents médias comme les réseaux sociaux, les sites internet, les journaux locaux, la télévision et la radio permettra de rejoindre les citoyens de façon optimale.			
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	2023	
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel, ICI et CRD	<b>Catégorie :</b>	Mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC	
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>				
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD				
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>				
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
<b>Objectifs Régionaux</b>				
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.				
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Création d'une stratégie de communication annuelle prévoyant les thèmes et messages à publier sur chaque média en fonction des saisons. Publication d'articles afin de rappeler les services offerts (composteurs domestiques, collecte des résidus verts, collecte des sapins de Noël, collecte spéciale des RDD, feuillcyclage, etc.). Maintenir les publications dans le Rassembleur, le Journal Le Peuple de Lotbinière, les journaux municipaux, le Québec Municipal. Un court résumé de chaque publication dans un journal se retrouvera sur les pages de réseaux sociaux des municipalités concernées. Distribuer des aide-mémoires annuellement. Tirer profit des outils promotionnels de RECYC-QUÉBEC comme la campagne "La vie en brun", "ICI on recycle +", etc.			

	Créer et transmettre annuellement des banques d'articles sur la gestion des matières résiduelles aux municipalités pour leurs plans de communications municipaux (message uniforme).							
<b>Résultats attendus :</b>	Un plan de communication régional mis à jour annuellement; Un minimum de 10 publications ou initiatives différentes est fait par année							
<b>Indicateurs :</b>	Présence d'un plan de communication régional annuel; Nombre de publications et d'initiatives de sensibilisation diffusés							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Outils d'information ISÉ	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 33 : Intégrer la sensibilisation lors d'événements sur le territoire au plan de communication détaillé</b>								
<b>Description :</b>	La MRC de Lotbinière assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire et où les services seront déployés afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale. Ces présences s'intégreront dans le plan de communication de la MRC (utilisation des outils, référence aux sites et pages de médias sociaux, etc.)							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	2023					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel	<b>Catégorie :</b>	Mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Désigner des représentants de la MRC et des municipalités ou solliciter l'aide de bénévoles pour assurer une présence terrain lors d'événements tenus sur le territoire (ex.: animer un kiosque d'informations). L'organisme FEVE peut également être sollicité							
<b>Résultats attendus :</b>	Participation à un minimum de 5 événements par année							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'événements auxquels la MRC (ou ses représentants) a participé							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

Mesure No 34 : Affecter une ressource déjà en place au soutien des ressources terrain du PGMR								
<b>Description :</b>	Désigner une personne technique pour encadrer les ressources utilisées pour les tâches terrain comme la collecte d'information sur les ICI, la présence terrain lors des événements, le plan d'intervention auprès des ICI et le plan de communication.							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	2023					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel, ICI et CRD	<b>Catégorie :</b>	Mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 5- Couvrir 100 % du territoire avec la collecte de matières organiques pour tous les secteurs d'ici 2029								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC désignera une ressource (embauche au besoin) pour encadrer les tâches de recherche d'information pour les ICI et la présence événementielle.							
<b>Résultats attendus :</b>	Conserver au minimum une ressource à temps plein pour la durée du PGMR							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de ressource disponible pour accomplir la tâche							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								

<b>Mesure No 35 : Supporter la participation au projet Scol'ERE dans 5 écoles (14 classes)</b>								
<b>Description :</b>	Utilisation du programme Scol'ERE pour développer la conscience environnementale des jeunes élèves de façon ludique							
<b>Type d'action :</b>	ISÉ	<b>Échéancier :</b>	2024					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	ICI	<b>Catégorie :</b>	Mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	Centre de services scolaire des Navigateurs							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
1- Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles d'au moins 3% par année. Cible : 350 kg/pers./an d'ici 2029 3- Atteindre 85 % de taux de recyclage des MO d'ici 2029 pour les secteurs résidentiels et ICI 6- Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien par la réutilisation, le recyclage ou la revalorisation. Cible : 85 % de cette matière est recyclée d'ici 2029.								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	La MRC de Lotbinière poursuivra son aide financière au programme Scol'ERE pour les classes de son territoire.							
<b>Résultats attendus :</b>	Au moins 14 classes participantes au programme							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de classe ayant le programme Scol'ERE d'implanté							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources financières	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>	Cette somme provient d'un budget séparé du PGMR et ne s'applique seulement qu'aux 18 municipalités de la MRC de Lotbinière. Financé par le budget environnement.							

<b>Mesure No 36 : Maintenir la ressource pour faire le suivi du PGMR et ses données</b>								
<b>Description :</b>	Le suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique et calculs de la performance des actions est fait en continu depuis 2006 et le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche d'une ressource à temps plein en 2012. La complexité des données à collecter et suivre pour l'atteinte des objectifs fixés au PGMR requiert le maintien de la ressource en place.							
<b>Type d'action :</b>	Acquis de connaissances	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel, ICI et CRD	<b>Catégorie :</b>	Suivi et application du PGMR					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>			MRC					
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
Tous								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Suivi régulier des volumes récupérés et éliminés. Mise à jour de l'aide-mémoire sur une bonne gestion des matières résiduelles résidentielles.							
<b>Résultats attendus :</b>	Conserver au minimum une ressource pour assurer le suivi durant toute la durée du PGMR							
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de ressources disponibles pour faire le suivi du PGMR							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources financières	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>
<b>Commentaires :</b>								



<b>Mesure No 37 : Maintenir la production d'un rapport annuel</b>								
<b>Description :</b>	Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus.							
<b>Type d'action :</b>	Acquis de connaissances	<b>Échéancier :</b>	En continu					
<b>Secteur(s) visé(s) :</b>	Résidentiel, ICI et CRD	<b>Catégorie :</b>	Suivi et application du PGMR					
<b>Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre et collaborateurs :</b>	MRC							
<b>Objectifs visés du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées 2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 3- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles 4- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
<b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b>								
1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
<b>Objectifs Régionaux</b>								
Tous								
<b>Moyen(s) de mise en œuvre</b>	Bilan de la gestion des matières résiduelles produit chaque année.							
<b>Résultats attendus :</b>	Production d'un rapport de suivi par année							
<b>Indicateurs :</b>	Rapport annuel							
<b>Budget ventilé sur 7 ans</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Grand total sur sept (7) ans</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Commentaires :</b>								